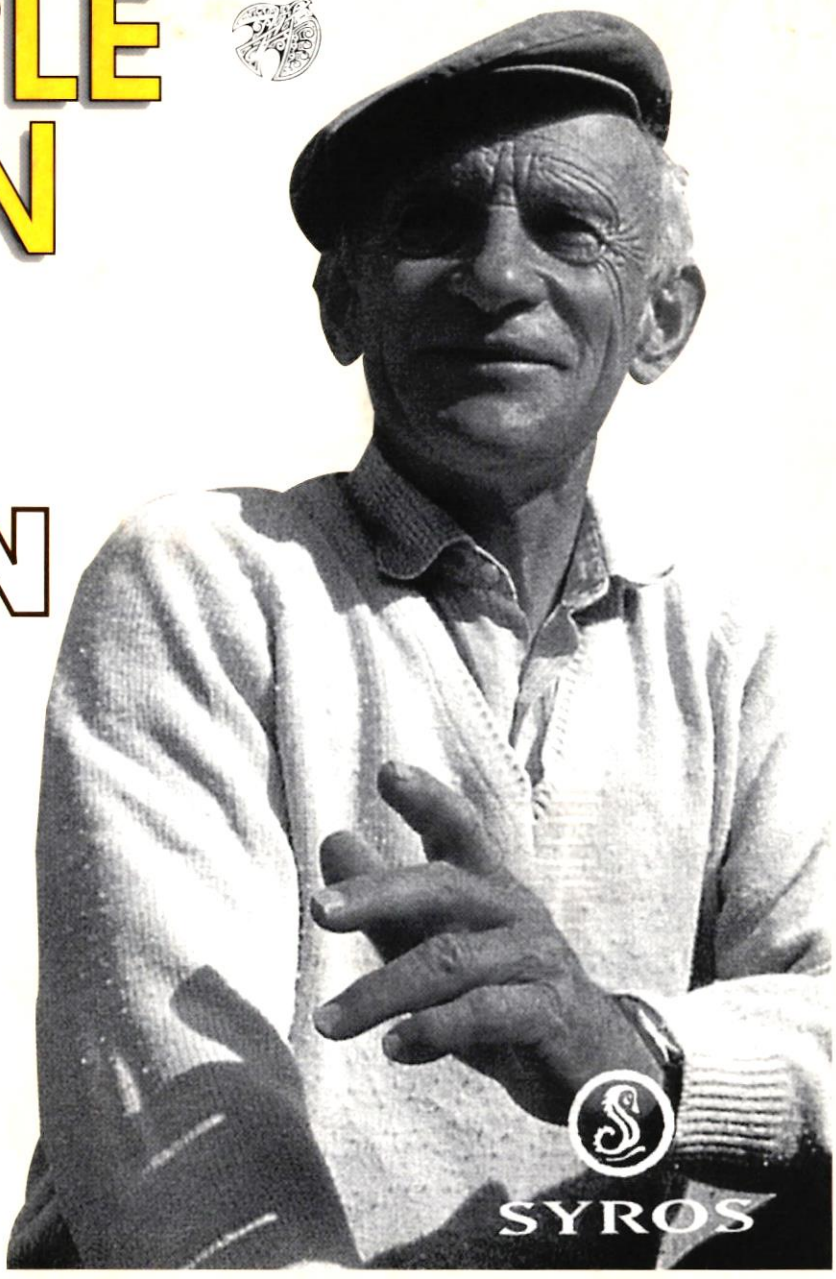
N° 414/ 15 F
AUJOURD'HUI, ÊTRE LIBRE, C'EST ÊTRE INFORMÉ
JUIN/MEZHEVEN 1998

LE PEUPLE BRETON

ISSN 0245-9507



André POCHON

le paysan citoyen

OUI *pour l'Irlande*

Kanaky : L'ACCORD

POBL VREIZH

les bons conseils de tonton job

Début mai, les producteurs de bacheliers Diwan, après 20 ans de semis, ont baré le pont de Morlaix, réclamant un prix plancher pour la reprise de leurs invendus. Avec 100% de réussite au bac ils se retrouvent affrontés à la surproduction : trop de bacheliers d'un côté, pas assez de boulot de l'autre. D'où leur colère. Du coup t'es un peu paumé et tu te demandes si ça vaut encore la peine d'amener ton petit fils chez la mémé de Pouldreuzic pour qu'il apprenne le breton.

Sache, tout d'abord, que chaque fois que les gens gueulent en brûlant des pneus, le gouvernement prend aussitôt des mesures d'urgence. Exemple : en avril le prix du cochon se casse la gueule pour cause de surproduction, en mai Le Pensec fait ce qui te plaît en annonçant aussitôt des aides aux cochonniers pour leur permettre d'exporter à bas prix. C'est le bon côté de l'économie libérale d'avoir toujours à portée de subvention un Etat com-préhensif. Ce qui marche pour les cochons devait logiquement marcher pour les bretons.

Pour le surplus de bacheliers diwan, ne t'inquiète donc pas: le prix plancher de reprise des invendus est déjà fixé : R.M.I. pour tout le monde. Aucune discrimination entre chômeurs bretons et chômeurs français. Pour le reste, c'est-à-dire pour faire du breton une langue officielle, en haut lieu on réfléchit de manière poignante du côté de Quimper.

Fin juin on devrait avoir un rapport, écrit à la force du poignet. La signature d'une charte est une affaire qui demande réflexion anti-constitutionnellement parlant. La longueur de ce mot, le plus long du dictionnaire breton, explique la longueur de l'attente.

C'est un délicat et vieux problème hérité de Charlemagne l'inventeur de l'école. En fixant sur son ardoise la liste des matières obligatoires à l'école, l'empereur à la barbe fleurie avait bien noté «breton» entre musique, maths, français et histoire-géo. Mais Charlot le magne avait un neveu, Roland, qui jouait du biniou-coz à l'école de musique de Roncevaux. (A ne pas confondre avec l'autre Roland, ministre de Tonton François qui, lui, jouait des pompes chez Berlutti).

Ce Roland était plutôt nul et soufflait n'importe où, confondant parfois biniou et éléphant. Un jour il énerva tellement Charlemagne, que celui-ci, barra sur sa liste des matières obligatoires, le mot "musique". Mais son crayon glissa, barrant aussi "breton" qui était juste dessous. Voilà pourquoi aujourd'hui pour français math histoire-géo c'est gratuit et que pour breton et musique il faut payer, avec cours du soir et stages pratiques.

POURQUOI GARDER LA COIFFE ?

Henri 4 hérita du douloureux problème mais, trop occupé à mettre aux normes son élevage de poules au pot, suite à la circulaire Voynet-Le Pensec, il laissa tomber le breton.

Louis 14, juste derrière, était débordé: d'une main il maintenait l'unité de l'État, de l'autre il maintenait Madame de Maintenon. Fallait faire rentrer les sous pour les passer d'une main à l'autre en créant tout un tas d'emplois fictifs à la mairie de Versailles... Il s'en tapait des descendants de sa petite nièce Anne de Bretagne.

Louis 16 ouvrit bien le dossier, mais, couic, trop tard! Même chose pour Robespierre couic, trop tard ! Ne Parlons pas de Napoléon : les affaires corses l'accaparaient. Il dut même exiler à Sainte Hélène son directeur de chambre régionale d'agriculture ainsi que celui du crédit agricole. En ne voulant garder dans l'île que les gens honnêtes, il fit de la Corse un désert.

Les bretons n'eurent leur heure que plus tard, au moment des grandes guerres, car pour partir au casse-pipe, les langues minoritaires étaient appréciées. Ceux qui en revenaient n'avaient plus envie de causer, les autres, boulevard des allongés, devenaient soudain beaucoup moins exigeants. Puis vint l'époque moderne, avec De Gaulle (à Quimper) et Jean-Paul 2 (à Sainte Anne d'Auray) qui, tous deux, firent de gros efforts pour apprendre à dire «kenavo» en braille en levant les bras très hauts. Comme ils les avaient très longs (les bras) le temps de les redescendre, c'était encore trop tard.

Heureusement, vint Patrick le Lay qui, sans arrière pensée mercantile aucune, nous promit, pour ce mois de juin, 64 matchs de la coupe du monde com-mentés en breton par Noël Le Graët... à condition, tout sim-plement de s'abonner au câble ou à Canal satellite.

Reste plus donc qu'à demander à ta mam goz de Pouldreuzic si la coiffe bigouden peut servir de récepteur satellite.

Viens on va arroser ça avec elle au café des sports, quatorzième station de la rue du calvaire (celle de la mise au tombeau), à Plougastel Daoulas. Merci qui ?

Merci Tonton Job !

Job Kreizbreiz

Merci à tous ceux qui continuent, malgré les aléas, à donner au PB-PV. C'est de l'argent efficace : chaque mois, depuis 34 ans, le PB paraît régulièrement et informe. Chaque mois, vous avez 36 pages d'informations denses, variées, et libres. Surtout, chaque mois, vous avez des informations vues de Bretagne, par des démocrates, pour des démocrates. Merci de continuer à nous aider.

Souscription

4e liste 98 : E. Le Bot, Paris, 60 F ; B. Cadoret, Etables-sur-Mer, 90 F ; J.P. Soubigou, Cancale, 20 F ; J. Bourbao, Le Conquet, 40 F ; J.J. Tréguer, Gap, 90 F ; Ch. Guyonvarch, Lorient, 40 F ; H. Guillerm, Le Moustoir, 20 F ; J. Le Guyader, Rennes, 40 F ; L. Richard, Nantes, 40 F ; A. Loazon, Vanves, 90 F ; J.Y. Allain, Lannion, 90 F ; R. Quenet, Lorient, 40 F ; P. Bodio, Quimper, 90 F ; J.C. Marchand, St-Pierre-Quiberon, 90 F ; H. Martin, Trébeurden, 160 F ; Mme Cochevelou, Vincennes, 60 F ; J. Querrien, Montfort, 60 F ; Ph. Scarnière, La Baule, 140 F ; L. Cleac'h, Plonéour-Lanvern, 90 F ; M. Le Roy, Treffiagat, 40 F ; E. Douet, Moissy-Cramayel, 140 F ; Y. Mathelier, Paris, 140 F ; M.A. Rouat, Plouhinec, 20 F ; R. Le Bihan, St-Malo, 20 F ; J.Y. Le Morvan, Cavan, 40 F ; G. Le Floch, Bouguenais, 20 F ; J.Y. Bianvet, St-Grégoire, 20 F ; M. Creignou, Lanester, 40 F ; J. Garoche, St-Brieuc, 40 F ; A. Guillo, Sarhau, 40 F ; J.Y. Gloannec, St-Nazaire, 20 F ; J. Giquel, Lannion, 40 F ; R. Leprochon, Gouesnou, 80 F ; L. Riou, Perros-Guirec, 40 F ; Y. Rustique, Anglet, 40 F ; J. Barbaud, Ste-Foy-les-Lyon, 40 F ; B. Ar Foll, Le Gosier, 40 F ; Y.B. Le Montréer, 90 F ; J.C. Richard, Nantes, 40 F ; E. Le Boedec, Lorient, 20 F ; T. Bourles, Landeleau, 40 F ; Y. Thil, Caurel, 240 F ; A. Lavanant, Lannilis, 140 F ; J.F. Gillet, Sotteville, 40 F ; J.N. Magot, Versailles, 40 F ; X. Quintin, Aix-en-Provence, 40 F ; J. Corbel, Hyères, 40 F ; C. Le Bihan, Bégard, 20 F ; Ph. Huitorel, Gourin, 20 F ; Y. Dareau, Bégard, 40 F ; E. Raoul, Plouaret, 40 F ; P. Chaussonnaud, La Couronne, 100 F ; J.Y. Le Corre, Clohars-Fouyesnant, 40 F. Total : 3.200 F.

414

Les abonnés dont la bande-adresse porte ces numéros (ou tout numéro inférieur) sont invités à renouveler leur abonnement au plus vite pour éviter toute interruption dans l'expédition de leur mensuel préféré. Merci !

LE PEUPLE BRETON/POBL VREIZH
Mensuel - BP 203, 56102 Lorient cedex
Tél. 02.97.21.21.82
Fax 02.97.64.75.47

Responsable de la publication et de la rédaction : Joël Guégan

Rubriques culturelles, Pobl Vreizh : Jean-Jacques Monnier

Abonnements, administration : 9 rue Pinot Duclos, 22000 St-Brieuc. Tél-fax 02.96.61.54.11

Publicité : au journal

Éditeur : Les Presses Populaires de Bretagne

Composition, impression : IMPRAM, Lannion

CPAP : 66132

Dépôt légal : 2e trimestre 1998

Sommaire

Le "oui" au référendum en Irlande (p. 3 et 4) et l'accord en Kanaky (p. 21 à 25) sont évidemment les principaux événements du mois passé.

Nous avons publié le texte intégral de l'accord en Kanaky pour faire apparaître aussi bien l'argumentation que le contenu des décisions.



Ce mois-ci, nous donnons un coup de chapeau à deux livres dont la publication constitue un événement aussi : celui d'André Pochon (couverture et p. 5) et celui de l'équipe Nono-Quentel-Yonnet (p. 7). André Pochon continue avec une pêche d'enfer sa lutte pour l'agriculture durable, cependant que "nos années de Breizh" par leur coup de projecteur sur une période riche et tonique doivent contribuer à la dynamique bretonne !



La suite des infos et arguments sur les 32 heures (comme nous l'avions annoncé) se trouve p. 8-9, juste avant un Leurre de vérité particulièrement musclé, avec son Ecole de Guerre Economique !...

Les journées Diwan donnent lieu à un reportage illustré de P. Morvan (p. 14) et le match international Bretagne-Cameroun bénéficie du même traitement (p. 17 et 18).



Suite et fin de la polémique avec Charlie Hebdo, *qui à notre grand regret montre une hargne étonnante par rapport à l'identité bretonne que nous nous efforçons d'affirmer de manière paisible depuis si longtemps. En Bretagne, les hommes tranquilles, c'est nous.*



Joël Guégan

"L'état de droit" suite... sans fin

Voici quelques extraits du journal de l'UPC pour équilibrer la prose officielle...

Les préfets de droit

Ici, vu du petit bout de la lorgnette, nous avons connu de drôles de "préfets". Un, par exemple, qui dans les années 70 a falsifié des documents électoraux. L'ARC qui, à l'époque l'avait publiquement dénoncé, n'a jamais été poursuivie, mais lui a poursuivi une belle carrière !... Plus récemment, nous avons vu des préfets sortir leur Dupont pour signer, la veille de leur départ, au milieu de leurs valises, des permis de construire contraires à la législation et contestés par les associations écologistes. Glorieux paraphes !

Sans parler de ces préfets qui ont couvert, avec les grands élus, les barbouzes contre nous, dirigées par un chef de service Incendie de leur préfecture, malgré nos protestations et nos mises en garde publiques et réitérées.

Sans oublier l'inertie voulue pour exercer le contrôle contre les atteintes massives et continues au suffrage universel.

Si un jour, il nous prenait l'envie d'établir une liste tant soit peu exhaustive de ses perversions "étatiques", il y aurait matière pour une encyclopédie.

Comment le citoyen moyen avec de tels errements venant d'en haut, peut-il être rempli de respect pour "l'autorité" et torturé de scrupules citoyens au quotidien ?

Les Corses ont toujours réclamé un État fort et juste. Ils ont couru après une chimère.

Il faut un État ; l'anarchie n'est pas une solution. Mais l'État commence par nous, les citoyens, qui devons être responsables à titre individuel et collectif....

Arriti (23-29 d'Aprile (avril) 98)

La fraude de droit

La somme des constats d'huissier qui forment le recours déposé devant le Conseil d'Etat suffit à convaincre de pratiques qui perdurent honteusement au point de venir jeter le doute sur toute consultation démocratique en Corse.

Dans pas moins de 185 bureaux de vote, les constats d'huissier ont relevé des anomalies, des irrégularités, des comportements frauduleux ou des fraudes manifestement concertées. 185 bureaux sur 450, près de la moitié des communes de Corse !

Et rien n'a manqué à la panoplie : gonflement des listes en amont (+ 16 % depuis la refonte), sans commune mesure avec ce que représente la dynamique démographique de l'île (+ 4 %), fraudes sur les procurations (on a atteint, voire dépassé, les 25 % dans certaines communes, quand les taux en France oscillent entre 2 et 5 % !), fraudes le jour même du scrutin (croix, paraphes douteux, signatures identiques sans procuration, tampon et irrégularités en tout genre, etc.), comment garder confiance en les institutions et au fonctionnement de la société dans l'île lorsque le suffrage universel, socle même de toute vie démocratique, est ainsi bafoué ?! Et ce qui a pu se constater dans l'espace, très court, des 10 jours prévus par la loi pour examiner les cahiers d'émargement en préfecture n'est que la partie émergée l'iceberg.

Arriti (14-20 di Maghju (mai) 98)

Une enquête partielle

Dans le contexte évoqué, il est à craindre que le "tri" des dossiers n'ait été à tout le moins orienté. Aux yeux des rapporteurs, un dossier sera d'autant moins "troublant", toutes choses égales par ailleurs, s'il comporte un "courrier de recommandation" de tel ou tel, DDA, SGAC, Préfet, membre du cabinet ou ministre !

La commission elle-même reconnaît n'avoir étudié que "quarante exploitations, soit 10 % des 400 à 450 exploitants (...) présentés comme le "nœud du problème" par la Caisse Régionale.". La procédure d'examen est uniquement limitée aux pièces détenues par le Crédit Agricole, excluant toute procédure contradictoire. Les exploitants visés n'ont pu se justifier à aucun moment. Pour certains, ils sont jetés en pâture sur de simples interprétations, alors qu'une explication sommaire aurait suffi pour éclaircir leur situation. Autant dire que la crédibilité de la mission en est entachée.

Arriti (14-20 di Maghju (mai) 98)

De la dioxine dans le pâté...

Un labo de Hambourg trouve de la dioxine dans des morceaux de viande achetés dans la capitale mondiale du bon goût.

Deux ministères démentent.

Ce qui prouve qu'à Hambourg on ne sait pas apprécier les Hambourgers. Point final. Circulez, la French Déconnection a dit qu'il n'y avait rien à voir. Donc...

Le Gal

Un nom de famille "typique Breizh"... qui désigne aussi la triste épopée de certaines forces barbouzardes espagnoles... et françaises.

Sans espérer de notre pays "champion de la démocratie" qu'il fasse le procès des collaborateurs français des commandos du Gal (Faut pas rêver...) au moins pourrait-on espérer de la part de la justice française un peu de clémence, un peu de nuances, un peu d'humanité, un peu d'honnêteté en direction des Bretons qui ont accueilli des Basques en danger.

L'Espagne continue à torturer des Basques. Néanmoins, elle met au banc des accusés un ancien ministre de l'Intérieur.

IRLANDE :
LA VICTOIRE DES ARTISANS DE PAIX

L'accord historique du Stormont du 10 avril dernier, conclu entre les représentants des deux communautés d'Irlande du Nord, vient d'être massivement approuvé lors du double référendum du 22 mai : le "oui" a obtenu 71,1 % des suffrages en Irlande du Nord (où la participation a été exceptionnellement élevée : près de 81 % des inscrits), et 94,4 % en République d'Irlande. Ce résultat inespéré est une étape capitale vers une paix durable en Irlande du Nord.

DES CONCESSIONS RÉCIPROQUES

Comme le rappelait récemment John Hume, président du Social Democratic and Labour Party, principal artisan des négociations de paix, "cet accord est fondé sur le respect de l'identité de chacun".

L'accord prend acte du fait que le "choix actuel d'une majorité de la population est de maintenir l'Union" avec la Grande-Bretagne. Mais il laisse aussi ouverte la possibilité d'unification de l'Irlande, souhaitée par la communauté catholique irlandaise.

Une assemblée locale de 108 membres sera élue à la proportionnelle ; elle exercera le pouvoir législatif, et, en désignant un Premier Ministre, le pouvoir exécutif. Elle disposera des compétences britanniques : finances, agriculture, santé et éducation.

Pour être entérinée, une "décision-clé" devra être adoptée par la majorité des protestants ET des catholiques, ou bien par une majorité qualifiée de 60 % des membres de l'Assemblée et d'au moins 40 % des représentants de chacune des deux communautés. Les postes ministériels seront attribués au prorata du poids de chaque parti. Après la dévolution en Ecosse et au Pays de Galles, il s'agit là aussi de la création d'une entité autonome rejetée, en tant que telle ou dans cette forme, par les unionistes les plus durs.

Un conseil Nord-Sud sera composé de représentants des deux Irlande et de leurs Premiers Ministres. Il visera à développer la coopération entre les deux parties de l'île dans certains domaines communs (tourisme, environnement, transports, agriculture, pêche), ainsi que sur certaines questions comme le sort des prisonniers. Cela va dans le sens de la volonté d'unification de la communauté irlandaise ("catholique") d'Irlande du Nord. Mais pour rassurer les unionistes ("protestants"), il est prévu dans l'accord que les articles 2 et 3 de la constitution de l'Eire, considérant les six comtés d'Irlande du Nord comme partie intégrante de la République d'Irlande, seraient abrogés. D'autre part, le Conseil Nord-Sud ne pourra pas prendre de décision ; il ne fera que des propositions soumises ensuite à la décision des Parlements des deux Irlande.

Un conseil irlando-britannique regroupera les régions autonomes du Royaume-Uni (Ulster, Ecosse, Pays de Galles), l'Angleterre et l'Irlande. Il se réunira deux fois par an pour améliorer la coopération. C'est là une décision apportant des assurances à chacune des deux communautés.

Les signataires de l'accord du Stormont "s'engagent au respect mutuel des droits civils et des libertés de religion de chacun dans la communauté" ; chacun pourra choisir librement sa résidence. La Convention européenne des Droits de l'Homme sera incorporée dans la loi d'Irlande du Nord, permettant ainsi un accès direct à la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Une nouvelle Commission indépendante des Droits de l'Homme sera créée avec des représentants des deux communautés, ainsi qu'une commission de l'égalité des chances.

Les organisations paramilitaires seront désarmées dans un délai de deux ans après le référendum. Une commission supervisera les opérations de désarmement. Une autre commission examinera la libération anticipée éventuelle des détenus des milices des deux camps. Une troisième commission s'occupera de la réforme de la police d'Irlande du Nord, la Royal Ulster Constabulary, formée actuellement à 77 % de protestants et souvent accusée de partialité par la communauté irlandaise. Le nombre des forces armées britanniques sera également réduit (cette réduction avait déjà commencé avant l'accord du Stormont).

LES PARTISANS DU "OUI"

L'accord du 10 avril était, bien sûr, soutenu par Tony Blair, qui s'est rendu trois fois en Irlande du Nord. Il a obtenu le soutien des Conservateurs, aussi bien de leur chef William Hague, que de l'ancien Premier Ministre, John Major, avec qui il a tenu meeting commun. L'accord du Stormont a également reçu le soutien de la Reine, rendant d'autant plus obsolète l'opposition des unionistes purs et durs.

A l'extérieur, le Président Bill Clinton, a appelé une victoire du "oui" au référendum, appuyé en cela par les chefs d'Etat du G8.

En Irlande du Nord, le "oui" était bien sûr soutenu par le S.D.L.P.

Le 30 avril, l'I.R.A. a qualifié de "significatif" l'accord de paix, tout en l'estimant insuffisant pour constituer la "base d'un règlement durable" et en considérant que la question du désarmement "est du seul ressort de l'I.R.A.". Cependant, l'I.R.A. donnait son accord à la participation du Sinn Féin à l'Assemblée autonome d'Irlande du Nord.

Le 10 mai, un Congrès extraordinaire du Sinn Féin, tenu à Dublin (en présence de prisonniers politiques de l'I.R.A., en permission exceptionnelle, choisis par leurs codétenus) a entériné par 331 voix sur 350 votants la modification de la Charte du Sinn Féin, interdisant la participation à un gouvernement d'Irlande du Nord ; c'est en fait la fin du boycott des institutions britanniques par les nationalistes irlandais en vigueur depuis 1922. Pendant ce congrès, l'ex-chef d'état-major de l'I.R.A., Joe Cahill, a même déclaré : "le front, c'est la nouvelle Assemblée de Belfast". Le Sinn Féin a également entériné l'abrogation des articles 2 et 3 de la Constitution de la République d'Irlande.

En Eire, cette abrogation était soutenue par tous les principaux partis politiques irlandais, et notamment par le Fianna Fail et le Fine Gael, émanant de deux camps ennemis lors de la guerre civile irlandaise de 1922-1923.

Du côté unioniste, l'accord de paix était défendu par David Trimble, chef de l'Ulster Unionist Party. Le 11 avril, le Comité Exécutif de l'U.U.P. a entériné la signature de l'accord de paix par 55 voix contre 23. Puis, le 18 avril, le congrès de l'U.U.P., réuni à Belfast, a approuvé l'accord par 540 voix (72 %) contre 210.

L'accord de paix était également soutenu par deux petites formations émanant des milices paramilitaires protestantes et ayant participé aux négociations ; le Progressive Unionist Party et l'Ulster Democratic Party. Le "oui" au référendum était également soutenu par l'Eglise anglicane d'Irlande du Nord et par les milieux d'affaires protestants.

Il faut d'ailleurs préciser que Londres a annoncé avant le référendum une aide financière exceptionnelle de plus de trois milliards de francs, versée à égalité par le gouvernement et par les entreprises privées, pour le développement économique de l'Irlande du Nord.

LE CAMP DU "NON"

L'opposition à l'accord du 10 avril était pour l'essentiel le fait des unionistes les plus durs, représentant environ le tiers de la communauté "protestante".

C'était le cas du Democratic Unionist Party, du pasteur Ian Paisley, considérant l'"accord Trimble-Adams" (alors que le premier a refusé de parler au second pendant toutes les négociations) comme une "trahison".

Le 2 mai, l'Ordre d'Orange, comptant 80.000 membres (dont des dirigeants de l'U.U.P.) a rejeté l'accord, mais n'a pas renouvelé son appel à voter non, de façon explicite, en déclarant qu'"il n'était pas recommandé d'accepter l'accord".

L'accord, soutenu par l'Eglise catholique, a été rejeté par de nombreux pasteurs protestants, notamment presbytériens ; 155 d'entre eux ont même dénoncé publiquement l'accord comme "immoral et antichrétien".

Mais du côté irlandais, l'accord n'a pas fait non plus l'unanimité. Il a été rejeté par le Republican Sinn Féin, par les membres de l'Irish National Liberation Army, associés dans la surenchère jusqu'au-boutiste à de petits groupes dissidents de l'I.R.A., qui représentant une menace pour le processus de paix. En République d'Irlande, le rédacteur en chef du *Sunday Business Post* s'est opposé au "oui" en estimant que l'année 1998 est "l'année qui voit la plus grande érosion de la souveraineté britannique depuis l'acte d'Union (avec l'Angleterre) en 1800."

L'accord de paix du Stormont est maintenant entériné à une large majorité. Souhaitons que les élections à l'Assemblée d'Ulster, prévues pour le 25 juin, voient la désignation massive de partisans de l'accord de paix et que ceux-ci s'efforcent de travailler ensemble, en mettant l'accent sur les éléments communs et non sur les différences. Cela a été sans doute le but du S.D.L.P., courtisé aujourd'hui à la fois par le Sinn Féin et l'U.U.P.

Y.J.

Après la victoire du Oui en Irlande, le gouvernement de l'Irlande du Nord nécessite une large union

L'UDB se réjouit de la victoire très nette et incontestable du Oui en Irlande, tant au sud qu'au nord. Le désir de paix l'a emporté sur les ressentiments et la culture du ghetto. Ce résultat constitue la première base solide sur laquelle pourra se développer un partenariat entre les peuples des deux îles : Irlandais, Anglais, Ecossais, Gallois. L'UDB reste convaincue que la réussite des accords de paix en Irlande et la mise en œuvre des statuts d'autonomie en Ecosse et au Pays de Galles iront de pair car ces statuts d'autonomie rompent avec sept siècles de domination et de colonisation anglaises.

Après le référendum, une nouvelle étape, tout aussi décisive, s'annonce avec les élections du 25 juin et la formation de la majorité qui aura la responsabilité de mettre en œuvre les accords de paix. Le SDLP de John Hume, principal artisan de ces accords, semble très courtisé à la fois par le Sinn Fein et par les unionistes de David Trimble. Il serait sans doute dommageable pour l'esprit des accords que certaines des forces politiques qui ont contribué à la victoire du Oui se trouvent écartées du gouvernement de l'Irlande du Nord.

Au stade actuel, tout ce qui peut diviser le camp du Oui servira les intérêts des forces hostiles à la paix. Le SDLP, en tant que composante incontournable du futur gouvernement de l'Irlande du Nord, devra continuer son travail d'arbitre engagé ; encore faut-il que les gouvernements de la République d'Irlande et de Grande-Bretagne l'appuient dans cette tâche difficile.

Communiqué UDB (25/5/98)

RECTIFICATIF

Dans l'article "Les élections chez les peuples de France", publié dans notre précédent numéro, il fallait lire : "Dans un canton au moins, celui de Biarritz-Ouest, le PNV a eu une attitude de division en soutenant le candidat de l'UDF *(et non de l'UPB)* alors qu'il y avait un candidat abertzale sur les rangs."

BULLETIN D'ADHÉSION

Vous voulez rejoindre l'UDB ?

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

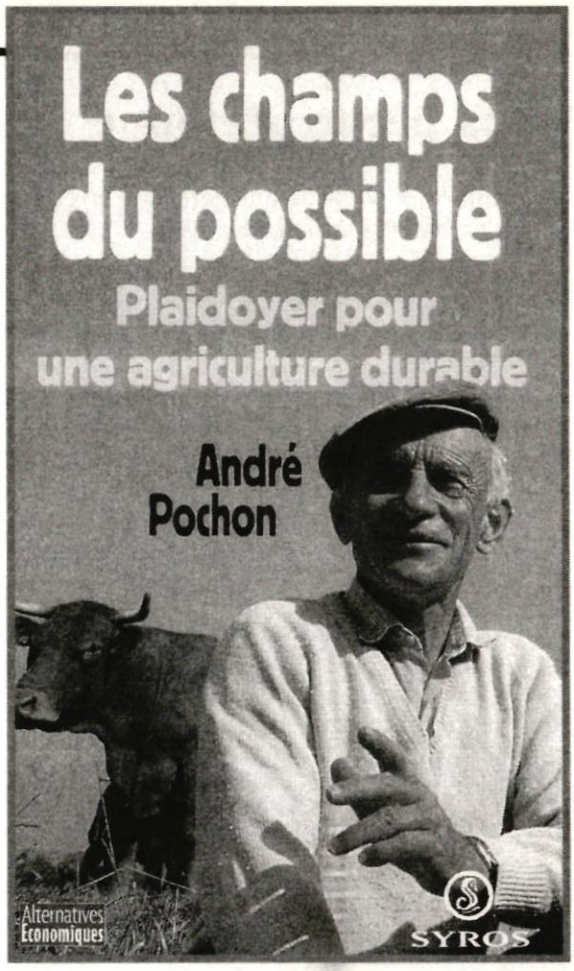
.....

.....

Signature :

A adresser à UDB, BP 80722, 44007 NANTES cedex 01, avec un chèque de 150 F.

André POCHON, le Paysan-Citoyen



Sept ans après "*Du Champ à la source - Retrouver l'Eau Pure*" qui fut un succès de librairie en Bretagne, André Pochon publie un nouvel ouvrage, cette fois chez l'éditeur Syros qui devrait lui assurer une diffusion partout en France. "*Les Champs du Possible - Plaidoyer pour une Agriculture Durable*" est un livre intelligent parce qu'il rend accessible à chacun, et notamment aux citadins, le monde complexe et souvent opaque de l'agriculture des années 2000. André Pochon – ceux qui ont eu la chance de l'entendre à l'occasion d'une conférence le savent – est un formidable pédagogue qui a le souci premier de transmettre ses connaissances au plus grand nombre dans le but de responsabiliser chaque citoyen-consommateur face aux implications de l'agriculture pour la société toute entière : santé, environnement, emploi, occupation du territoire.

A la veille d'une nouvelle réforme de la Politique agricole commune (PAC), André Pochon met en lumière les injustices d'un système qui subventionne à outrance les plus gros, ceux-là mêmes qui polluent au nom du libéralisme (!), et qui sacrifie les plus petits, pourtant seuls garants d'une agriculture de qualité et d'un maillage du territoire. Mais André Pochon, fidèle à sa démarche constructive, ne se contente pas de dénoncer. Il propose une alternative réaliste qui s'appuie sur trois propositions : 1) imposer des conditions environnementales et sociales pour le versement des aides publiques – 2) la dégressivité et le plafonnement des aides – 3) définir toutes les aides publiques par rapport à la surface de l'exploitation. Ces trois propositions visent à permettre le maintien d'un maximum d'agriculteurs tout en encourageant des méthodes de production plus respectueuses de l'environnement et du consommateur par la qualité gustative et nutritionnelle des produits.

Il faut espérer que les autorités compétentes, et en premier lieu le ministère français de l'Agriculture, sauront entendre la voix de la raison. L'autorisation de la mise en culture du maïs transgénique et le maintien de la prime maïs au détriment de l'élevage à l'herbe, deux décisions prises par le gouvernement ces derniers mois, n'ont rien d'encourageant mais la convergence des syndicats paysans progressistes, des associations de consommateurs et des milieux environnementaux devrait peser sur les futures décisions politiques.

PAYSAN-CITOYEN AU SERVICE DE L'INTÉRET GÉNÉRAL

Paysan et Citoyen, c'est le nom de l'association dont André Pochon est aujourd'hui le secrétaire. On ne peut mieux résumer le personnage qui, à l'opposé de certains "industriels de la viande", a toujours eu dans son métier le souci d'autrui. L'action résolue et désintéressée qu'André Pochon a entamée il y a plus de trente ans, la conscience civique qui l'anime et l'opiniâtreté dont il a toujours fait montre face à l'adversité font que peu d'hommes ou de femmes méritent autant que lui la reconnaissance de leurs compatriotes. Si la Bretagne parvient à relever le défi d'une agriculture de qualité, respectueuse des hommes et de l'environnement, nul doute qu'elle devra beaucoup à André Pochon.

"*Les Champs du Possible - Plaidoyer pour une Agriculture Durable*", André Pochon, ed. Syros, 239 pages, 95 F.

MANIF POUR L'EAU le 27 juin à BINIC

Alors que l'usine de dénitratation de Binic (la première du genre dans les Côtes-d'Armor) a prouvé l'échec d'une politique basée sur le curatif et la nécessité de mettre en place une véritable action de prévention, et au moment même où le conseil municipal de Saint-Brieuc vient de dire oui à la construction d'une nouvelle unité de dénitratation sur le Gouët, les associations de défense de la qualité de l'eau (Collectif Eau Pure, Eaux et Rivières de Bretagne, Fédération Départementale de Pêche), appellent à une manifestation le 27 juin à BINIC, lieu symbolique de l'impuissance et du renoncement des pouvoirs publics.

L'UDB invite ses adhérents et sympathisants à participer nombreux à ce rassemblement.

▼ La pêche bretonne

Si nombreux sont les ouvrages traitant du modèle agricole breton, en revanche, rares sont ceux consacrés à son modèle halieutique. Avec "La pêche bretonne", Jean-René Couliou comble ce vide et analyse les différents aspects qui ont affecté les ports de Bretagne sud ces dernières années.

D'abord, il dresse les caractéristiques de ce modèle : c'est un modèle chalutier hauturier et non un modèle sardinier côtier comme autrefois ; il repose sur diverses espèces alors que celui d'avant était basé sur la sardine. Mais la valeur débarquée est concentrée sur un nombre restreint d'espèces.

Ensuite, l'auteur montre comment ce système halieutique breton s'est fait marginaliser progressivement par la mondialisation. Les producteurs n'ont pas vu le piège se refermer sur eux car ils étaient victimes de l'illusion monétaire. En effet, lorsque l'auteur fait la distinction entre les résultats en francs courants et les résultats en francs constants, on s'aperçoit de la fragilité du modèle. Cette illusion monétaire a poussé à l'investissement avec très peu de fonds propres (d'où des charges financières importantes), stratégie encouragée par les hommes politiques bretons de toutes couleurs (Guellec, Josselin ou Le Pensec hag all). Lorsque le ciseau des prix (baisse des produits, hausse des charges) a fait son apparition, alors le modèle s'est effondré. Ensuite, Jean-René Couliou nous décrit les diverses politiques pour tenter de sauver ce secteur économique. La philosophie de cette restructuration s'inspire de celle de l'organisation des marchés agricoles. Si tous se doivent de s'adapter à la nouvelle donne mondiale en faisant des efforts, en revanche, dans ce nouveau modèle halieutique, priorité est donnée au maréyage. Mais, cette crise n'est pas seulement économique ; elle est aussi sociale et démographique. Pour qu'existe une pêche bretonne, encore faut-il que l'on trouve des pêcheurs bretons. Or, le réservoir démographique se tarit. Les fils de pêcheurs refusent de plus en plus souvent d'effectuer ce métier. Autrefois, la pêche recrutait dans l'agriculture (les zones proches) or, cette dernière est aussi confrontée à ce problème de recrutement, plus les relations sociales entre patrons et salariés méritent d'être clarifiées et améliorées. Ensuite, il nous décrit les destinées et trajectoires de chaque port.

Ce livre est parfois ardu à lire (je pense au chapitre 8 qui dissèque les remèdes apportés à cette crise). Je regrette qu'il ne traite que d'une partie de la côte sud de la Bretagne (de Douarnenez à Lorient). Alors, à quand un ouvrage traitant de la pêche de la côte nord ? Néanmoins, ce livre est très utile ; on apprend énormément ; n'est-ce pas là l'essentiel ? Chaque militant breton se devrait de le lire afin de découvrir les problèmes de ce secteur trop souvent ignorés. Tout homme politique, tout décideur qui ne l'aura pas lu sera vraiment impardonnable, tant les répercussions de ce secteur sont importantes pour notre pays.

Hervé PERSON

"La pêche bretonne", Presses Universitaires de Rennes, 450 pages, 180 F.

La route Lanvollon/Paimpol

Je souhaiterais par ce courrier faire part aux lecteurs du Pobl Vreizh de l'avis de plusieurs militants et défenseurs de la cause bretonne, à propos du projet de construction d'une route à 4 voies entre Lanvollon et Paimpol. Peut-être à l'instar de l'opinion qu'ont beaucoup de militants bretons, UDB ou autre, nous, association Kalon Plouha (réunissant défenseurs du patrimoine culturel et naturel) nous nous y opposons.

Certes on peut penser que c'est là refuser le développement à long terme de notre région, mais à notre avis, ce projet dévastateur va à l'encontre d'un développement réellement équilibré.

En effet, le projet initial est tout à fait pharaonique et provoquerait entre autre dommage le déboisement massif de cette zone, jusqu'ici relativement préservée, l'expropriation de plusieurs jeunes agriculteurs et un préjudice important pour les riverains : il s'agit d'un endroit où il y a beaucoup de maisons d'habitation.

D'autre part, l'agglomération paimpolaise a-t-elle besoin d'un tel axe pour la desservir ? N'est-ce pas plutôt contenter quelques usagers pressés dans un premier temps afin d'avoir ensuite la possibilité de remettre à l'ordre du jour la centrale nucléaire à la Pointe de Minard ? (le projet de 4 voies est jumelé à une ligne haute-tension entre Saint-Brieuc et Paimpol).

Et il ne s'agit que de faciliter l'accès aux usagers, est-il sérieux d'encourager implicitement les gens à habiter à des dizaines de kilomètres de leurs lieux de travail, alors que l'effet de serre se fait chaque année plus menaçant pour la pérennité de la terre entière ?

Ces questions ont amené quelques membres de l'association Kalon Plouha à réfléchir et à mettre sur pied un contre-projet, beaucoup plus soucieux de l'environnement naturel et humain, basé sur l'aménagement de l'existant.

Il nous semble en tous cas important de bien informer tous les habitants et les usagers de ce secteur pour qu'ils puissent réagir en connaissance de cause au moment de l'enquête publique : car si quelques-uns sont au courant du projet par ouï-dire, très peu en connaissent la teneur.

Pour l'association,
T. Jacquet

Nos années de Breizh



JOB AN DICHOUGER
RET DiN LABOURAT
BUANOC'H 'ViT MA SKEUD!

Job le coupeur de cous (têtes) : « Il faut que je travaille plus vite que mon ombre. »
Poster édité en soutien aux grévistes des abattoirs Doux, à Pédernec.
1973

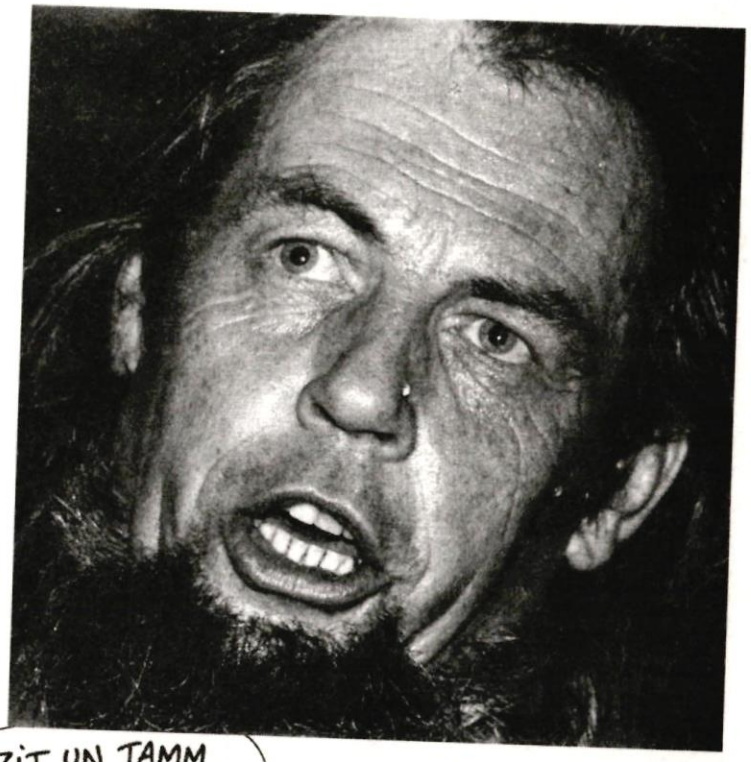
Ainsi s'intitule "un libre de parti pris" (comme disent les auteurs) réunissant les talents de Nono pour les dessins, d'Yves Quentel pour les photos et de Daniel Yonnet pour les textes, consacré aux années 1970-1980 en Bretagne (Editions Apogée - Diffusion P.U.F., 148 F).

Indépendamment de l'amitié que Nono veut bien manifester au P.B. de manière continue depuis longtemps, je peux affirmer en toute tranquillité que ce livre est d'une efficacité redoutable. En effet, à la qualité des dessins de Nono, bien connue par nos lecteurs, s'ajoutent l'authenticité des photos d'Yves Quentel (dont le portrait de Glenmor), les qualités d'analyse et l'enthousiasme de Daniel Yonnet.

Ainsi réapparaissent ces années riches en événements, en évolutions, en espoirs, prenant la suite logique de mai 68 – dans ce qu'il a amené de meilleur ! Un pouvoir de droite autoritaire avait duré trop longtemps et le couvercle de la marmite avait maintenu la Bretagne dans une situation d'immobilité, de raideur, de négation d'un certain nombre de valeurs. De diverses manières, la Bretagne cherchait les voies d'une expression. Daniel Yonnet analyse très bien cette situation.

Ceux qui ont vécu cette époque en s'intéressant à l'actualité retrouveront un grand nombre de faits significatifs, et les nouveaux venus à l'actualité bretonne seront bien avisés d'en prendre connaissance pour mieux saisir un passé récent. Ils y trouveront certainement des clefs d'analyse de la situation bretonne vingt ans plus tard !

Une seule réserve : la tonalité "c'était le bon temps" qui m'a semblé apparaître ici ou là. C'est vrai qu'à l'époque on pouvait rêver bien plus qu'aujourd'hui. La crise économique n'avait pas fait les mêmes dégâts. L'espoir de la chute du pouvoir de la droite laissait des perspectives pour une société plus juste, plus fraternelle, plus chaleureuse... qu'on n'a jamais vu apparaître vraiment – au contraire, certains fonctionnements de notre société ont évolué très négativement.





« Attendez un peu les gars ! J'arrive ! Nucléaire mon cul !! »

On peut donc ressentir cette époque-ci comme moins porteuse d'espérance... Mais pourquoi le peuple breton aurait-il montré des potentialités en 1975, abondamment décrites par "nos années de Breizh" et serait-il condamné à l'évocation des dix glorieuses 1970-1980... sans espoir.

A un autre niveau, c'est un peu le même reproche que Xavier Grall faisait à P.J. Hélias. Non, le soleil n'est pas seulement dans le rétroviseur, définitivement.

Bravo pour NOS ANNÉES DE BREIZH 70-80 ! Continuons le combat pour nos siècles de Breizh qui viennent.

Joël GUÉGAN

La semaine de 4 jours

Quelle marge de manœuvre dans une économie mondialisée ?

Le Peuple Breton a attiré l'attention de ses lecteurs (voir le numéro d'avril) sur la qualité de l'argumentaire édité par Pierre Larrouturou et *"Nouvel Equilibre"* sur le problème de la semaine de 4 jours.

Ce mois-ci, nous donnons à nos lecteurs l'occasion d'apprécier une petite partie supplémentaire des arguments qui peuvent être trouvés (p. 50 et 51) de la brochure... que l'on peut toujours commander à : *"Nouvel Equilibre"*, 75010 Paris. Tél. 01.53.25.14.14. - *50 F (port compris).*

La France peut-elle se lancer seule (ou la première) dans une réduction massive du temps de travail ? Un pays dont les échanges avec le reste du monde représentent plus de 20% du P.I.B. peut-il changer "unilatéralement" sa durée du travail par salarié ?

Oui, car :

- Il est inexact de dire "*c'est dans les pays où l'on travaille le plus que le chômage est le plus faible*" (A)
- Nous pouvons passer à la semaine de quatre jours sans attendre les autres (B)
- Nous avons plus d'atouts que d'autres pays pour réussir cette évolution (C)
- Cela peut même nous donner une "*longueur d'avance*" (D)
- Il faut toujours un pays précurseur pour initier le mouvement (E)
- Mais, en fait, nous ne sommes pas les seuls à réduire notre temps de travail (F) ; la question n'est pas "*Pour ou contre la réduction du temps de travail ?*" mais plutôt "*Quelles modalités de réduction ?*"

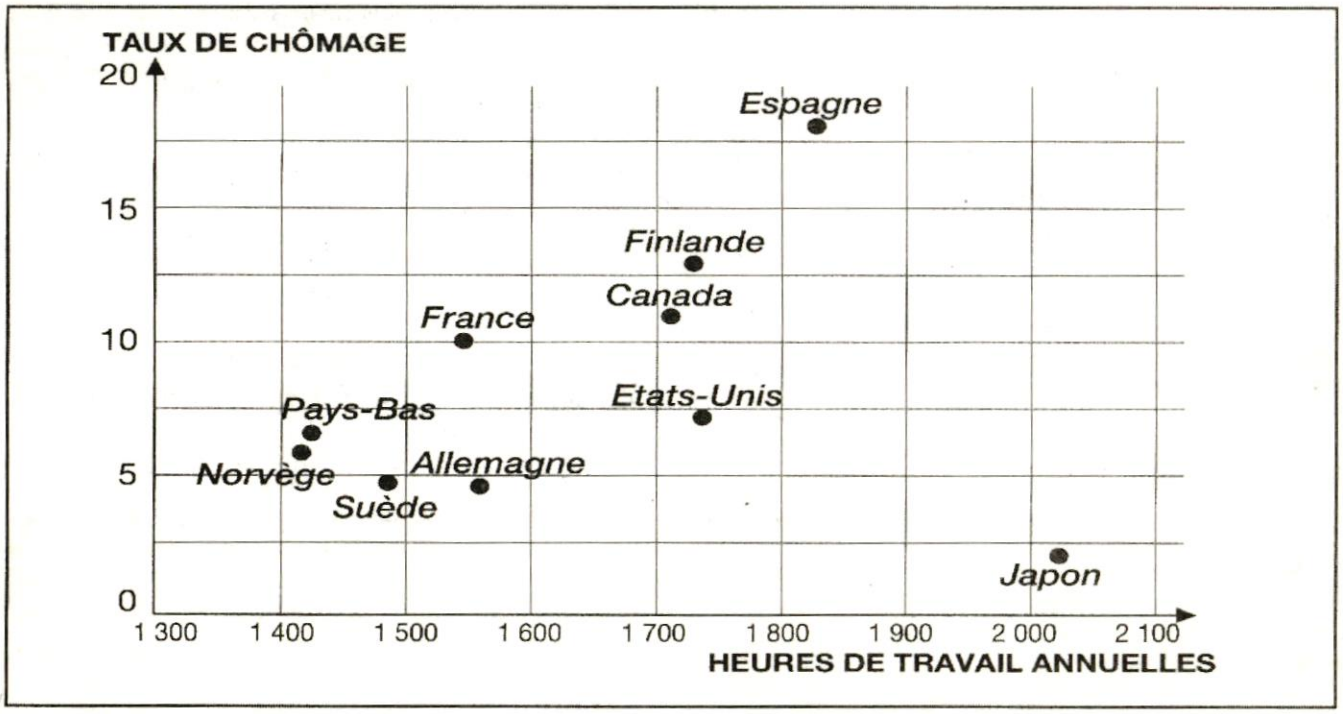
A) Il est inexact d'affirmer "*c'est dans les pays où l'on travaille le plus que le chômage est le plus faible*".

Le graphique suivant[62] montre que, si l'on excepte le Japon, c'est plutôt dans les pays où le temps de travail est le plus réduit que l'on observe le chômage le plus faible [63].

L'exception japonaise peut s'expliquer par :

- l'excédent commercial record,
- l'existence d'un secteur sous-productif très protégé et très développé. Si la productivité dans les services était la même au Japon qu'en France, le Japon connaîtrait 6% de taux de chômage en plus [64].

Taux de chômage et durée du travail



62 OCDE, 1993 - Valeurs, 1992.

63 Ce qui ne permet pas, pour autant, de conclure à l'existence d'un lien bijectif ou mécanique entre durée du travail et niveau de chômage... Les facteurs influençant le marché du travail sont trop nombreux.

64 D.Turcq, J.-C.Usunier, "Les services au Japon : l'efficacité par la non-productivité", *Revue Française de Gestion*, n°51.

- les sureffectifs subventionnés dans un grand nombre d'entreprises.
- le faible taux d'activité des femmes de plus de 25 ans. Le taux d'activité des femmes entre 25 et 30 ans est de 57% au Japon contre 76% en France : 19% de différence ! C'est là une certaine forme de partage du travail : *"les femmes à la maison, les maris au bureau ou à l'usine."*
- un nombre de *"chômeurs découragés"* très important. Entre 1977 et 1980, on estime que le nombre des travailleurs découragés ayant renoncé à chercher un emploi et ne figurant donc plus dans les statistiques du chômage était approximativement le double de celui des chômeurs [65].

Au total, l'American Express Bank estimait à 9,6% le taux de chômage véritable au Japon en 1993[66].

La comparaison internationale des temps de travail permet d'identifier des modèles associant compétitivité par la qualité, faible durée du travail et organisation du travail repensée pour favoriser l'implication de tous les acteurs... En Norvège, la durée annuelle avoisine 1400 heures par an contre près de 1700 en France. Dans ce pays où le taux de chômage est resté longtemps inférieur à 5%, la durée normale est de 35 heures (y compris pour les cadres qui quittent effectivement leurs bureaux à 17 heures). Et il est question aujourd'hui de la réduire à 30 heures. La réduction du temps de travail constitue ainsi un outil pour favoriser la croissance, la compétitivité et l'emploi en maintenant et développant la cohésion sociale.

«C'est plutôt dans les pays où le temps de travail est le plus réduit que l'on observe le chômage le plus faible»

B) Passer à la semaine de quatre jours, est-ce possible sans attendre les autres ?

Pour répondre à cette question, partons du lieu où se crée la richesse marchande -l'entreprise- à travers un exemple tiré du secteur de la charcuterie industrielle. Quand, au début des années 80, Fleury-Michon passe aux 35 heures travaillées et embauche 80 salariés supplémentaires alors que ses concurrents Herta et Olida restent à 39 heures, voit-on Fleury Michon disparaître des gondoles de nos supermarchés ? Non car le coût et la qualité du produit ne sont pas affectés par le passage aux 35 heures. La réactivité de l'entreprise (et donc la fraîcheur du produit et le niveau de stock) a même été améliorée à l'occasion du passage aux 35 heures.

Puisque la réduction du temps de travail est neutre ou bénéfique pour l'entreprise, elle peut être mise en oeuvre sans attendre que les concurrents (français ou étrangers) en fassent autant.

Ce qui est vrai au niveau d'une entreprise peut-il être généralisé au niveau de toute une branche ou d'un pays ? Le mouvement collectif peut être positif (échanges d'expériences sur les nouvelles organisations et la conduite du changement, fonctionnement en réseau, création de dynamiques locales ou sectorielles) mais ne va-t-il pas buter sur un manque de qualifications disponibles ?

Nous pensons que ce ne sera pas le cas en France : sur les trois millions de chômeurs, une majorité est correctement qualifiée et employable (plus de 2.000.000 de personnes sont au chômage depuis moins d'un an). Dans les entreprises aussi, beaucoup sont actuellement sous-employés : comme l'affirme Yvon Gattaz *"Combien d'ingénieurs font le travail de techniciens et combien de techniciens sont à l'étroit dans leurs postes ?"*[67] Combien de jeunes sont à l'université sans véritable objectif et seraient prêts, en complétant leur formation, à rentrer rapidement dans une entreprise ?

Une meilleure organisation, une redéfinition des postes et des missions, des formations complémentaires devraient, en deux ans, permettre de limiter très fortement les *"goulots de qualification"*. Pour certains postes, le passage aux quatre jours prendra sans doute plus de deux ans (*"Pour les cadres dirigeants, ce sera comme pour la semaine anglaise, cela se fera progressivement, avec un peu de retard sur le reste des troupes, mais cela se fera !"*). La généralisation ne devrait donc pas se heurter à un problème de qualification disponible. Rappelons que dans les années de plus forte croissance, les recrutements nets de cadres n'ont jamais dépassé 150.000 (ils étaient retombés à 78.000 en 1994).
En 1997, les jeunes diplômés de niveau Bac+2 et au delà seront plus de 400 000 !

Du point de vue des finances publiques, on a vu plus haut que le passage aux quatre jours était neutre et que l'impact macro-économique d'une telle mesure était neutre ou positif.

En résumé, le passage à la semaine de quatre jours (de façon diversifiée et négociée) est donc possible au niveau de l'entreprise, de la branche et généralisable au niveau du pays sans attendre que nos partenaires européens s'engagent dans la même évolution.

---

65 P. Saucier *"La mesure du chômage au Japon"* Travail et Emploi, décembre 1985.
66 *International Herald Tribune* cité par *Courrier International*, 03/02/94.
67 France 3, le 16/10/93.

Un triomphe total pour une mort certaine

Notre fin de siècle aime les commémorations. Elles font florès comme autant de regrets éternels. Quand les sociétés cherchent trop péniblement leur avenir, les souvenirs du passé peut-être les rassurent. Certains adversaires devraient cependant compter plus que d'autres. Souvenons-nous qu'il y a tout juste cent cinquante ans, deux hommes jeunes écrivaient un petit livre aux conséquences énormes. Le *Manifeste du parti communiste* de Karl Marx et Friedrich Engels doit toujours être lu. Malgré l'histoire tragique du *socialisme réel* et à cause du présent d'un monde livré pieds et poings liés au Capitalisme universel.

L'ACTUALITÉ DE MARX

En 1848, il y avait une audace certaine à prédire la mondialisation du marché. "*Poussée par le besoin de débouchés toujours nouveaux, la bourgeoisie envahit le globe entier. Il lui faut s'implanter partout, exploiter partout, établir partout des relations*[1]." Le prochain siècle verra la réalisation parfaite de la prophétie. Le moteur principal de la mondialisation que constitue le marché financier sans entraves ni frontières permettra *l'exploitation sans limites* de l'homme et de la nature[2]. Partout, le capital fait céder les dernières résistances à sa toute puissance. Partout, la cohorte des chômeurs et la multitude des exclus garantissent la croissance des fruits du capital spéculatif. Partout, ceux qui continuent à travailler sont de plus en plus souvent contraints d'en passer par l'acceptation de conditions de travail sans cesse plus contraignantes.

D'aucuns, optimistes invétérés, objecteront que le sort des travailleurs des pays riches est le plus souvent meilleur aujourd'hui qu'à l'époque de Marx. Certes. Mais c'est oublier un peu vite la parenthèse des décennies de l'Etat-province désormais menacé partout d'alignement sur l'Etat-gendarme des pays moins avancés ou pauvres. Sommes-nous vraiment si loin du capitalisme sauvage du XIX^{e} siècle. Nous y retournons plutôt que de nous en éloigner.

Aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, on croyait pourtant bien avoir dompté ce libéralisme tellement aveuglé par le *laisser-faire* qu'il n'avait pas vu venir la crise de 1929 et surtout n'avait pu y réagir promptement. En 1944, Karl Polanyi, dans *La grande transformation*, affichait un optimisme qu'aujourd'hui nous pourrions facilement trouver imprudent. Il saluait dans ce livre remarquable[3] l'intelligence des hommes qui avaient enfin renoncé aux vieux principes "découverts" par Adam Smith en 1776. L'un d'eux, sans doute le plus terrible, prétend que l'intérêt général dérive directement de la satisfaction des intérêts personnels. Que chacun puisse agir librement pour atteindre son intérêt particulier et la communauté ne peut que prospérer. Pour cela, il faut étendre toujours plus le marché et éliminer toutes les entraves à la liberté d'action des individus : existence des monopoles, présence des syndicats, intervention de l'Etat. Après guerre, l'Etat-providence semblait avoir balayé toutes ces fadaises. A jamais croyait-on. C'était oublier que le capital ne s'avoue jamais vaincu. Son heure finirait par sonner à nouveau. En cette fin de siècle, nous y sommes. Et la base de l'exploitation est beaucoup plus large, planétaire enfin. Doit-on y voir une fatalité ? Marx dirait probablement non !

UNE NOUVELLE UTOPIE

Bien sûr une autre prédiction de Marx est restée lettre morte. Il s'est lourdement trompé en annonçant l'internationalisme prolétarien. La dernière phrase du célèbre manifeste, "*Prolétaires de tous les pays, unissez-vous*", ne s'est inscrite que dans la devise de certains pays comme autant d'alibis à une incontestable confiscation des révolutions pourtant menées par des peuples sincères. A l'inverse, ce qui se joue dans la mondialisation actuelle, c'est bel et bien la marche vers l'union des bourgeoisies dispersées dans une bourgeoisie planétaire peu nombreuse mais détenant l'essentiel des pouvoirs économiques, politiques et médiatiques. Les enfants du monde entier seront peut-être un jour tous éduqués par *Microsoft*, firme américaine tentaculaire dirigée par l'un des hommes les plus riches de la planète, William Gates, dont les intérêts se situent bien au-delà de la silicon Valley.

Doit-on voir dans l'avènement du marché total une fatalité, la définitive abdication des populations soumises aux lois et à la foi des tenants du néolibéralisme ? L'utopie folle du marché universel qui, enfin réalisé, libérerait l'homme de la misère par l'inondation proliférante de richesses, n'est pas crédible aux yeux de tous ceux qui n'ont pas encore renoncé à une réflexion sensée sur le présent et l'avenir du monde. La vision biblique néolibérale doit laisser la place à une utopie positive où le règne de la Marchandise, évidemment nécessaire, sera équilibré par celui des valeurs humaines. L'homme ne peut être seulement marchand, spéculateur ou consommateur. Il doit aussi, et sans doute d'abord, être citoyen. Un citoyen chargé d'autonomie, libre de choisir l'orientation de sa vie parmi diverses voies clairement perçues au travers d'une information libérée des contraintes financières et commerciales. On en est loin ? Certes !

Quand le capitalisme totalitaire aura triomphé, il se rendra, par son irrésistible outrance, totalement insupportable. La nouvelle utopie ne pourra que s'affirmer lorsque tout sera marchandise, y compris l'homme au travers, notamment, du commerce des organes et du sang humains. Que la mondialisation se poursuive ! Et vite ! Qu'enfin l'humanité retrouve son sens en reconstruisant son édifice sur le champ de ruines qu'aura malheureusement laissé l'œuvre destructrice néolibérale. Entre temps, il y aura des révoltes, plus ou moins bien écrasées, d'autant plus facilement mâtées que les révoltes sont purement protestataires, sans projet. Pourtant, de ces révoltes multiples et éparses naîtra au siècle prochain une révolution balayant enfin le monstre lucratif car elle sera porteuse d'un projet pour l'humanité.

Quel sera le ciment de ces révoltes ? Un besoin que l'homme a, chevillé au corps. Si la bourgeoisie a besoin de débouchés, de perspectives de profits faciles et rapides, le peuple a besoin de démocratie. Il la voudra d'autant plus fortement que son existence d'homme sera de plus en plus décidée en dehors de lui et se résumera au monnayage de tout. Auparavant, il aura fallu – et cela, chacun peut le faire dès maintenant – changer votre vocabulaire. Une école de commerce a récemment ouvert ses portes. Comment se nomme-t-elle ? EGE : Ecole de Guerre Economique ! Son directeur affirme sans ciller que dans cette guerre les morts sont les chômeurs. Cette assimilation de l'état du chômeur à l'inéluctabilité de la mort est ignoble. Pourtant, prenons-le au mot. Si nous sommes en guerre, alors faisons-la – surtout avec des mots et des idées – mais en la déplaçant. A la guerre économique répondons par la guerre sociale et politique. Plaçons devant les petits soldats de la mercatique et de la finance mondiales formés par ce crétin monumental des bataillons de citoyens responsables. Feu !

Yann FIÉVET

(1) Marx et Engels, *Manifeste du parti communiste*. Editions sociales, 1970.
(2) Pierre Bourdieu, *Le néolibéralisme, utopie (en voie de réalisation) d'une exploitation sans limites*, in Contre-feux, Liber-Raisons d'agir, 1998.
(3) Karl Polanyi, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, 1984. Il a fallu attendre 40 années la traduction française de ce texte !

POBL VREIZH

Eñvorennou Melen, ki bihan rodellek

(Danevell diembann gant Fañch Treger – Skeudenn gant Nanda Troman)

Eizhvet rann :

N'eo ket brav bezañ ki bihan

"Small is beautiful" a lâr tud 'zo – Kompren a ran saozneg un tammig – met an dra-se n'eo ket gwir dalc'hmat, pell ac'hane. En kêr dreist-holl e vez mac'het hon treid deomp gant an dud. Hanter vouget e vezomp ivez a-wechoù. Un dra zisplijus evit ar chas bihan eveldon eo an diri, dreist-holl pa vez uhel ar pazennoù anezhe. Mont war grec'h n'eo ket re boanius c'hoazh met diskenn a zo un afer all. Ret e vez din peurvuiañ dont ha mont war pep pazenn araok divizout lammat.



Ar pezh a zo diaes c'hoazh evidomp chas bihan eo mont da heul hor mistri diwar-bouez ul lerenn war an hent, war ar ru pe war ur riblenn-straed bennak. Ne gerzhomp ket buan awalc'h ha ne c'hellomp ket redek setu e vez sachet warnomp warraok pe war-dreñv penn-da-benn d'an hent ken e vezomp hanter daget alies.

Gwech ha gwech all e plij din ober un achapadenn evit gwelet ki-bleiz ar menaj a zo en tu all d'an hent. Stag e vez dalc'hmat ar paour-kaezh loen ha kavout a ra hir an amzer. C'hoari a ran gantañ un tammig evit diduiñ anezhañ met kalz brasoc'h eo evidon hag alies e vezan gloazet gantañ hep ma rafe a-ratozh-kaer.

Ne yan ket alies da redek an drouilhenn met gwech an amzer e tegouezh ganin klevet trouz an douar evel pep loen ha pep den. N'on ket ur c'hi-koad, n'on ket ur benveg eus ar re a vez implijet gant ar vourellerien. Ur c'hi kig ha gwad ez on. Ha setu e tegouezh ganin mont da giesa. Ral a wech e kavan ur giez eus ma ouenn hag eus ma ment. Ar ouenn n'eo ket strikt met ar vent a zo un afer all. Peurvuiañ ne gavan nemet kiezed kalz brasoc'h evidon ha neuze...

– Melen en defe ezhomm eus ur skabell pe eus ur skeul vihan, eme ma mestr en ur ober goap.

Ne oar ket petra eo bezañ bihan !

Ur wech a oa bet degaset din ur giez vihan "fox". Vil e oa ken e oa. Troc'het he devoa ma naon din e nebeut a amzer.

Klevet a ran alies ma mistri o komz eus ur c'hi o doa bet araozon. Penndu a veze graet dioutañ. Ur pezh ki du a oa, gant ur c'holier bras gwenn hag ur min hir. Reder kiezed a oa ken a oa. Deuet war an oad koulskoude e yae da welet an div giez a oa d'ar c'houlz-se er menaj e-kichen. Ha pa vezent en tommder e chome gante e-pad devezhioù ha devezhioù ken e veze skuizh divi. Ha d'an diwezhañ o deus ranket meur a wech mibien an ti mont da gerc'hat anezhañ d'ar gêr gant ur garrigell. Doue ar chas da viro e tegouezh-fe kemendall ganin-me !

– "Al labour n'emañ ket e krec'h" eo kustumet an dud da lâret evit frealziñ ar re vihan.

– Marteze a-walc'h, met ar blijadur a c'hell bezañ ! Evidon-me, n'on ket lakaet diaes gant al labour. Evezhiañ an ti ha toullañ war-lerc'h ar gozed eo ma lod. N'eo ket re ziaes : izel eo an toulloù gozed ha n'eo ket gwall uhel peurvuiañ kofoù-gar an dremenidi.

Alies am bez avi eus Kidu pa welan anezhañ o laerezh un tamm kig diwar ar fornigell pe o lipat ar restajoù chomet war an daol gant un taol teod hepken. Gwashoc'h evit ul lipadenn annoar !

Ha me a vez aze o sellet dioutañ diwar ma c'hador. Ha petra all a c'hellfen ober ?

"Al lip 'zo mat met n'eo ket enorabl" a lâr an dud. Evit ar chas eo trawalc'h dezhañ bezañ mat a soñj din. Eveljust, Kidu ne rann kammed e voued laeret ganin. Holl a ya en e gorf, ar porc'hell anezhañ !

Arabat bezañ souezhet neuze ma vezañ laouen pa vez tapet hemañ gant unan eus hor mistri ha lemet e laeroñsi digantañ, ar pezh a erru alies a-walc'h e-barzh ar gegin. Hir ha strizh eo homañ ha Kidu eo ledan e choug setu en devez poan o treiñ e-barzh, ken landrammus ma 'z eo. Hag ouzhpenn n'eo ket ampart kaer evit souzañ buan ha buan.

Pa vez lemet e breizh digantañ e vez roet un tamm din hag un tamm all a vez lakaet a gostez evit Kidu, diwezhatoc'h. Petra faot deoc'h ? Ober a ra fae an dud war ar boued bet tañvaet gant ar chas. Un tamm a vez roet din ! Ya ma ne vez ket a eskern e-barzh rak evel ma ouzoc'h dija eo fall ma dent ha n'eo ket diouzhin chaokat eskern.

Ne blij ket da Gidu bezañ yennet evel-se. Neuze, evit en em veñjiñ e laer ur mouchouar, ur serviedenn, un dorchenn pe ur votez ler hag e skar er-maez, e laeroñsi gantañ en e c'henou bras. Sapre bugel ki ! Ha pa soñjan ez eo en oad din !

(*Da vezañ kendalc'het*)

Pennduig ma c'hazhes

KLEMMOU PENNDUIG

KENTAN KLEMM : MA C'HOANTOU LAMET DIN

Hag an deiz-sen, he doa achapet kuit ma Pennduig,

An deiz àrlerc'h n'em boa ket hi gwelet c'hoazh, nag iwe an drived deiz.

Ar pewarved deiz, e tegouezhas hag e kontas din :

«Man digarezit, mestr, boud ho kuitaet ken hir amzer ; mes 'benn em boa ho klewet lâred ne oa ket a dokoù lastex 'wid ar Matoued, dre faot ar gapitalisted, eh on bet doc'htu é weled ar c'hizhier 'rall, da barlandal doc 'hte etre un nebeud ronronerez hioù, ha 'benn an deiz kentañ 'h oa rac 'h ar c'hazhesed ha rac'h ec'h outed ar Matoued penn doc'h an afer, re bro Pondi, re ar vro Pourlet, re bro Langoned, da lâred eo re an arrondissamant (mes ma c'hizhier a gav gwell kaoseal etrete ag ar «broioù») .

Setu neusen un tolp jeneral beg menez Malgeneg e lec'h ma vez gwelet splann en dias Pondi hag he rannad usinioù ; ase 'ma en he sav tammig-so usin ar c'hapotennoù, etre usin Dandy lec'h ma n'en deus ket maed merc'hed é labourad, hag heni «Ler ha Kroc'hennoù" lec'h ma n'en deus ket maed paotred. Setu neusen rac'h kizhier an ter bro-sen dastumet beg menez Ma lgeneg, ar c'hazhesed 'el reson, mes iwe mestr, ar Matoued ; sur ho peus taolet pled doc'h kementmañ : ar Matoued a senta doc'homp, ar pezh zo normal tre ; an heni kreñwañ zo e lod servij an heni gwannañ, hag an tad eo dehoñ sikour ged ar vamm ; un nebeudad a Matoued o deus c'hoariet un tammig : «kapotennoù ? kapotennoù ? Penaos e lakaimp ni anehe ?» Mes ur gazhes gozh kustum da vrochennad 'wid ar re vihan a stankas fonnabl o beg dehe : «Mar deomp 'walc'h 'wid gwiskañ ar re vihan, 'h omp 'walc'h 'wid gwiskañ deoc'h un tamm kapotenn displet àr ho tamm kig ken bitig ! «Ar gazhes gozh-se a savas deomp banielloù (sikouret ur sort ged un nebeud mat ac'hanomp dornet mat, pawet mat kentoc'h, ewid kement-se) skrivet àrnhe braw ha splann :

«Kapotennoù 'wid ar c'hizhier !
«Kapotennoù 'wid ar c'hizhier !»

Achu deomp al labour-se d' an eil deiz, kousket geneomp trankil kaer a-pad an nos : na logod, na Matou, na tra'bed an nosse (traoù



serius a oa d'ober an deiz àrlerc'h...), e tigouezemp an drived deiz dirag usin kapotennoù Pondi. Na braw oa bet ar vanifestadeg, mestr ; soñj' deoc'h :

80.000 a gizhier é tremen dre ru Nat Pondi
rac 'h o fenestroù serret d' ar gonwerzhourion
rao'h an dud en oad eh achap, spontet, diragdomp !

Ne oa maed ar vugale vihan a gomprene ac'hanomp, a flourikae ac'hanomp, a gaosee doussig doc'homp. Ya, rac'h ar re vras o doa 'n em guzhet ken buañ ag ul luc'hedenn, ha neoazh ne oa àrnomp na tress fallantez na tress taeroni, ha rac'h hon c'hrabanoù a oa serret deomp. N'en deus ket maed un dra, ur vagasin, ag en deus tapet tomm geneomp : heni Intermarché faot din lâred dre m'oa bet lâret deomp 'oa ase leun a voestadoù laezh ; ha goûd 'walc'h a rait, n'eo ket possubl manifestiñ heb eved ; 'else 'vez gwraet ged ar beisanted, perag pas geneomp ? Neusen so bet lonket deomp toud al laezh a oa berniet ase, heb lesel lom 'bed àr hon lerc'h. Prest oamp da baeô mes setu achapet rac'h ar serreresed argant 'st 'el kelienn spontet ! Ar gazhes gozh he deus skrivet neusen : «Hon mestroù eo a baeo !».

– Kustum on Pennduig, kustum on !

– Daet deomp nerzh en-dro, ni da zerc'hel ged hon hent, da dreusô ar Pont Kennedy, ha setu ni dirag usin ar c'hapotennoù ha da viaoual a boues-penn, kazhesed, Matoued :

«Kapotennoù 'wid ar c'hizhier !
«Kapotennoù 'wid ar c'hizhier !»

Ar patron da ziskoiñ e benn deomp dre an nor damzigor ; nag ur penn fall getoñ ! ur penn fall a zaas da voud droug a fors, fachet ruz, ruz tan 'el an heol pa ouela da nos doc'h tu Brest. Ha ni da zerc'hel ged hon goulennoù groñs :

«Kapotennoù 'wid ar c'hizhier !
«Kapotennoù 'wid ar c'hizhier!»

Ha setu, pemp munut àrlerc'h, an nor digor bras an taolmañ, ha kantadoù ha kantadoù a logod d' achap just diragdomp ! Soñj deoc'h, mestr ! Soñj deoc'h ! Ur chervad sort-se n'hur boa ket mem hunvreet unan ken koulz ! Soñj deoc'h : euriadoù hag euriadoù a bassomp-ni da c'hortos ken a zay maes he zoull ul logodenn namaedkén, ha setu ase, kenniget ged ar patron, kantadoù ha kantadoù doc'hte... Kaer he deus bet ar gazhes gozh huchal, kaer he deus bet skandelaad : «mes ne welit ket ! mes gomprenit ket ! un taol treisoni an heni eo !», penaos harz doc'h rac'h ar c'hizhier a voned d' ur chervad ken braw ? Penaos miroud doc'hte a luemmañ o c'hrabanoù ar al logod-se ? Penaos dreistoll lakaad ar re vihan da blegiñ : biskoazh n'o doa bet ur fest sortse, kement a gig bew ha fresk ban taol !

Mes gwir eo, mestr, 'oa ankouaet deomp hon manifestadeg ha red eo bet deomp doned en-dro d'ar gêr heb boud gouniet. Mes penaos lakaad ur c'hazh da zibab ur gapotenn ba lec'h ul logodenn ? Kenkoulz ho lakaad, c'hwi ma mestr, da zibab, etre ur verc'hodenn ha Pennig-glaoù...

Herri AR BORGN

Emañ Arvorig FM - Ar Skinoù o klask, dindan framm "implijoù yaouankizoù" al lezenn Aubry

– UN TEKNISIAN RADIO BREZHONEGER

labour : enrollañ abadennoù radio ha da frammañ anezho

perzhioù rekis : live deskadurezh skol 5 da nebeutañ, gouzout brezhoneg, gwelloc'h bezañ labouret un tamm war "teknikoù ar son".

– UN ANIMATOUR RADIO BREZHONEGER

labour : sevel abadennoù radio e brezhoneg

perzhioù rekis : live deskadurezh skol 5 da nebeutañ. gouzout mat brezhoneg, kaout an aotre-bleniañ

CV he lizher emginnig da gas da Arvorig FM - Ar Skinoù.

Bezañ ez eo Arvorig FM ur radio kevredigezhel e brezhoneg hag a skigno dizale war hanternoz departamant Penn ar Bed, war ar frekañsenn 91.7 FM.

Ar Skinoù - Alvorig FM, 12 Penn ar Wern, 29450 KOMMANNA ; 18 ru Duguay Trouin, 29200 BREST.

Pell : 02 98 80 26 71

Faks : 02 98 44 36 97

– Pell : 02 98 30 40 44 (Davit Ar Gall)

SIRET : 418 425 021 00015

APE : 922 A Activités de radio.

RADIO

kevredigezhel e Brezhoneg
o skignañ war greizteiz Penn Ar Bed
azalek nevez-amzer 1998

a glask

dindan framm "implijoù yaouankiz"
al lezen AUBRY

(kevratoù didermen)

2 animatour

Aotre-bleniañ dre ret

Perzhioù rekis : anaoudegezh vat eus ar Brezhoneg, aes gant an dud, intrudu. Labour tost da GEMPER.

Kas ul lizher-en-em-ginnig hag ur CV da RADIO BRO GERNE, Bourc'h Ploneis, 29710 PLONEIS.

Pour des adresses en breton

Le Mouvement breton, l'UDB en particulier, militent pour le respect de la toponymie de notre pays. Les choses avancent... tout doucement. Ici ou là, des autorités départementales ou municipales prennent les bonnes décisions et, peu à peu, la Bretagne restaure les noms de lieux fidèles à sa culture et à son histoire.

Mais, comme souvent, il y a de sournoises résistances. Des administrations comme les directions départementales de l'Equipement abritent encore d'obscurantistes opposants à la réhabilitation de la toponymie bretonne. Il faut les dénoncer publiquement : être antibreton n'est pas forcément payant de nos jours.

Même constatation avec la Poste. Tout le monde sait que, depuis des années, seul le code postal est absolument utile au tri et à l'acheminement d'une lettre. Rien ne s'oppose donc à ce que les adresses de notre courrier soient *intégralement* en breton. Cela n'empêche pas que, périodiquement, des postiers trop zélés se croient autorisés à refuser cet usage du breton et font "retour à l'envoyeur" de lettres à l'adresse bretonnante.

Il y a pourtant un moyen, simple et légal, de contrer ces adversaires de l'usage quotidien de notre langue. Rédigez donc vos adresses *"e brezhoneg penn-da-benn" :* elles ne connaîtront aucun retard d'acheminent ou de tri puisque seul importe le code postal. Et quand un fonctionnaire zélé voudra retourner à l'envoyeur cette lettre qui choque sa sensibilité jacobine, il l'expédiera....à votre correspondant, dont vous aurez pris soin d'indiquer l'adresse, *en français,* au verso de votre enveloppe...

Jean ROUDAUT

STUMDI a ginnig deoc'h stajoù brezhoneg

• **Stajoù 5 devezh**, bep sizhum, pep live, e miz Gouhere hag e deroù miz Eost 1998, e Brest, Sant-Kadou pe An Oriant.

• **Ur staj 6 sizhun**, eus an 29 a viz Mezheven betek ar 7 a viz Eost live 1 pe 2, e Brest.

• **Ur staj 7 sizhun** eus a 7 a viz Gwengolo betek an 23 a viz Here, live 1 pc 2, e Brest.

• **Ur staj 8 miz** eus miz Du 1998 betek miz Mezheven 1999, e Brest pe Wened.

Evit gouzout hiroc'h, mont e darempred gant : STUMDI, BP 2, 29450 Sizun. Tél. 02 98 24 10 17.

VEFA DE BELLAING (Carhaix, 1909 - Guingamp, 1998)

Née le 19 septembre 1909 à Carhaix, près de Kergloffl, berceau de sa famille, Geneviève (Genofera en breton, Vefa par abréviation) de Bellaing est décédée le 16 avril dernier à Guingamp.

Vefga de Bellain aura été une des grandes figures du mouvement culturel breton du XX[e] siècle. Passionné de bonne heure par la langue et la culture bretonnes, elle fonde dès 1938 un cercle celtique et apporte pendant la guerre son concours aux frères Caouissin qui lancent le magazine illustré *Ololê* pour les petits Bretons. En 1948, elle participe aux côté des écrivains Xavier de Langlais et Ronan Huon à la création de Kamp Etrekeltioek ar Vrezhonegerien (le camp interceltique des bretonnants), école d'été de la langue bretonne qui existe toujours et dans laquelle sont passés plusieurs milliers d'étudiants depuis 50 ans. Elle dirigea elle-même cette école d'été pendant plus de 25 ans, avant d'en laisser la responsabilité à Anna ar Beg et Gwennael Huon.

Professeur bénévole à Skol Ober, le principal organisme d'enseignement du breton par correspondance, pendant de nombreuses années, elle fut également secrétaire de la fédération culturelle Kuzul ar Brezhoneg (le conseil de la langue bretonne) et aussi secrétaire du jury du prix littéraire Xavier de Langlais.

Bibliothécaire de métier, elle fut secrétaire générale de l'association des Bibliothèques pour tous des Côtes-du-Nord, à St-Brieuc. Par ailleurs, Vefa de Bellaing était une mélomane avertie. Elle avait été élève au Conservatoire de musique de Nantes et était une bonne violoniste. A partir de 1985, elle accepta d'entreprendre, à la demande de l'Institut Culturel de Bretagne, un vaste travail sur les compositeurs de musique de Bretagne et leurs œuvres. Le fruit de cette recherche allait être, en mars 1992, la parution chez Ouest-Editions à Nantes de son *Dictionnaire des compositeurs de musique en Bretagne,* un ouvrage de 280 pages, recensant plus de 200 compositeurs (et leurs œuvres) du Moyen-Age à aujourd'hui, devenu la référence "incontournable" sur le sujet et présent aujourd'hui dans de nombreuses bibliothèques du monde.

N.D.L.R. Ouvrage signalé dans le PB de mai 98... Coïncidence.

La fête à DIWAN :
Une belle plante de vingt ans !



Un public nombreux...



pour boire les paroles du Secrétaire d'étable à la Langue de Bois. Hilarant !

Trois jours de fête et plus de 15.000 spectateurs n'étaient pas de trop pour célébrer un tel anniversaire. 20 ans de service public assuré contre vents et marées, en dépit des difficultés, des embûches, des traquenards de toutes sortes... ce n'était pourtant pas gagné, en 1977, quand la première école Diwan a ouvert ses portes à une poignée de bambins...



... et attentif.

Vingt ans plus tard, avec une trentaine d'écoles et près de 2.000 élèves, Diwan, sans sombrer dans un optimisme béat, peut faire une (courte) pause et la fête avant de se tourner résolument vers le 3e millénaire...

Et c'est à Morlaix que la fête a eu lieu, les 8, 9 et 10 mai derniers, avec une foule d'amis, beaucoup d'élèves ou d'anciens élèves et pas mal de chanteurs et musiciens bretons venus manifester (gracieusement) leur soutien en musique et en chansons : Dan ar Braz, Denez Prigent et Louise Ebrel, Youenn Gwernig, Yann Fanch Kemener, Manu Lanhuel, Gilles Servat, Didier Squiban, Soïg Sibéril, Jacques Pellen, les frères Morvan, les Diaouled, Carré Manchot, Annie Ebrel et beaucoup d'autres encore se sont succédé sur la scène pendant trois journées bien remplies. Et aussi Jean Kergrist, hilarant en "secrétaire d'étable à la langue de bois" venu expliquer comment l'article 2 de la constitution (***"La langue de la République est le français"...***) s'oppose à l'article 2 de la Charte de Diwan (adoptée en 1977) qui précise que les écoles en langue bretonne, nées ***"des carences de l'Education Nationale"*** réclament leur ***"prise en charge dans un service public d'enseignement démocratique et rénové en Bretagne"***...

Une belle fête en vérité, pour une belle plante de vingt ans...

P. M.



Il est temps, en effet, que les Bretons sortent de leur réserve...

Glenmor

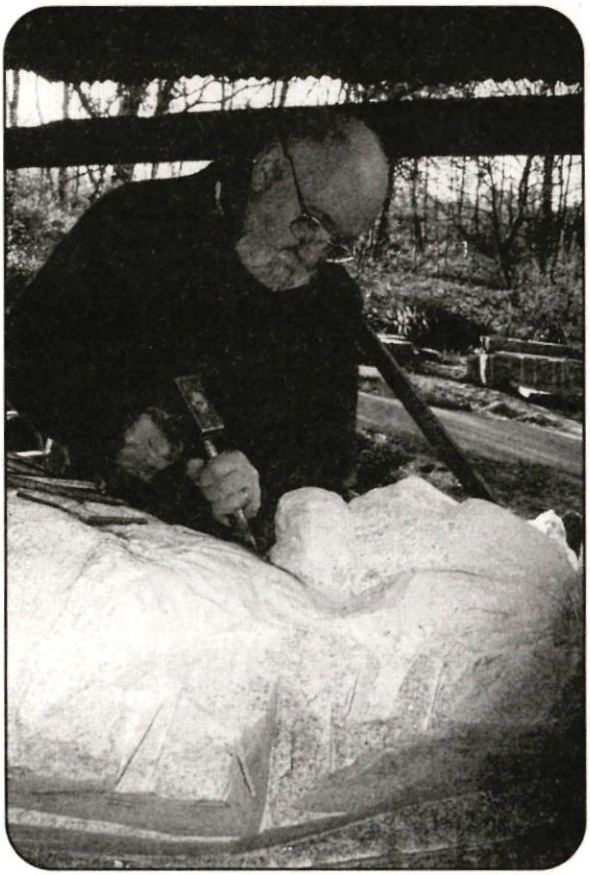
Le monument Glenmor sera inauguré le samedi 27 juin, à 16 h, au jardin du Thabor à Rennes.

L'artiste qui a eu la charge de réaliser le monument Glenmor est Jean Freour, de Batz-sur-Mer (44). Il est un des derniers membres de l'association Ar Seizh Breur (Les sept frères) créée en 1923, pour un renouveau de l'art breton.

A la base du monument sur deux plaques de bronze stylisées, le texte bilingue suivant (breton-français) sera gravé :

Ma n'eus mui den
Da ganañ war ar menez
Ma n'eus den ken
Dan leñvañ war e leve

Piv a nac'ho, piv a stourmo
Evit Breizh-Izel
Piv a stourmo, piv a nac'ho
Chadenn Breiz-Izel



S'il ne se trouve plus personne
Pour chanter sur la montagne
S'il ne se trouve plus un seul
Pour pleurer sur son passé

Qui se dressera, qui se battra
Pour la Bretagne
Qui luttera, qui brisera
Les chaînes de la Bretagne

Signalons la publication par Coop Breizh à Spézet de trois doubles CD présentant en particulier tous les textes des chants interprétés.

Coop Breizh a également édité les dernières œuvres littéraires de Glenmor :

– *Les derniers feux de la vallée*
– *La sanguine*
– *La férule.*

Jean Freour
(Photo Yvon Boëlle).

Un savant breton à l'honneur à l'Institut de France : Pierre Bouguer (1698-1758)

Pierre Bouguer, l'un des plus grands savants de l'Europe du XVIII[e] siècle, était né dans le port breton du Croisic en 1698. Son tricentenaire, qui fait partie des "célébrations nationales" retenues cette année par le ministère de la Culture, va donner lieu en Bretagne, à Paris et en Equateur, à un certain nombre de manifestations tout au long de l'année, et en particulier à l'inauguration d'une belle statut en bronze de Pierre Bouguer, réalisée par Jean Fréour, au Croisic, le dimanche 27 septembre.

Une importante manifestation scientifique est prévue dans le cadre du tricentenaire de Pierre Bouguer, cette fois à Paris, au palais de l'Institut de France (23 quai de Conti), le 16 juin 1998, à l'initiative du Bureau des Longitudes et sous le patronage de l'Académie des Sciences.

En voici le programme :

Accueil par M. Dercourt, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

Introduction par le professeur M. Le Mouël, président du Bureau des longitudes et membre de l'Académie des Sciences.

"Bouguer, un savant du XVIII[e] siècle", par M. Poirier, secrétaire du Bureau des longitudes et correspondant de l'Académie des Sciences.

"Bouguer et la géodésie", par M. Boucher, correspondant du Bureau des longitudes.

"Bouguer et l'optique", par M. Fehrenbach, membre du Bureau des longitudes et membre de l'Académie des Sciences.

"Bouguer et la science des vaisseaux", par M. Bindet, ingénieur général de l'armement et membre de l'Académie des Sciences.

Un vin d'honneur clôturera la journée.

S'inscrire par lettre ou par téléphone auprès du Bureau des longitudes, 3 rue Mazarine, 75003 Paris. Tél. 01.43.26.59.02.

Breves

KELEIER : GWIRPEGAOU. MEZHEVEN 98

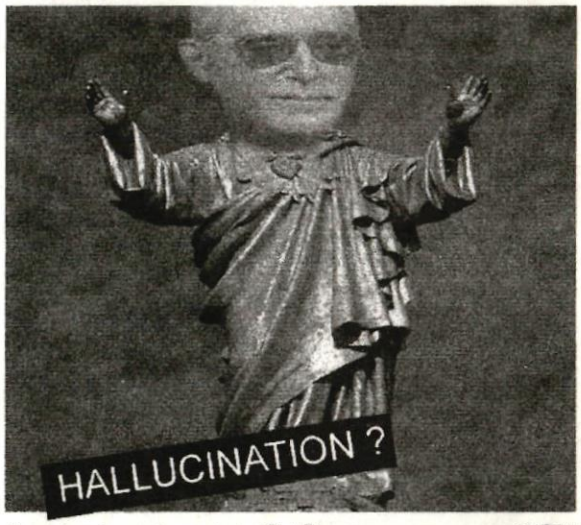
LE VEINARD !

Marcellin a offert une carte de Bretagne à Jocelyn de Rohan !

CAVAILLE LUI EST APPARU !

Chaque samedi, Jean René Le Boulch, de Kerfourn (56), emprunte pour rentrer chez lui la route qui passe devant la chapelle SteNoyale...

C'est là, au bord de la départementale, qu'il voit apparaître Jean-Charles Cavaillé, l'élu plébiscité depuis bientôt un demi siècle par la population de Noyal et des environs. " La première fois, j'ai crû que M. Cavaillé nous avait quitté, nous confie Jean René, et que son esprit était revenu pour continuer à nous apporter sa parole. Il est si sage, même les moines de Timadeuc viennent le consulter ! " Mais il n'en était rien! M. Cavaillé était toujours de ce monde, occupé soit à défendre les intérêts de la Bretagne à Paris soit à inaugurer une maison de retraite en centre Bretagne ! Alors, hallucination? Canular? Ou effet secondaire de la Fête Nationale de la Bière de Noyal? Le PB enquête.



" M.CAVAILLE EST SI SAGE!"

ANSELIN A APPRIS 3 MOTS BRETONS

" J'AI UNE BONNE MÉMOIRE "

Au mois de mai dernier, l'élu de Ploermel, conscient depuis les dernières élections de l'importance de l'affirmation de son identité bretonne (tous, des fachos jusqu'aux cocos, ne l'ont-ils pas affirmée ?) s'est décidé à se plonger dans la langue bretonne. " J'ai déja appris "chouchen", " kenavo" et "traou mad", nous confie-t-il avec fierté. Attaché également à l'identité gallèse de Ploermel, il annonce : " Le mois prochain, j'attaque La jument de Michao, le tube des Tri Yann. "



IL SAUVE LA FRANCE !

A l'heure où Chirac cherche à nouveau à dominer l'Europe, grâce à Footix, les footeux de toute la Terre affluent pour visiter le pays des Droits del'Homme et des Lumières et boire un coup et se castagner au Bar du Stade ! Merci Footix!

80 % DES DIRIGEANTS DE LA COGEMA NOUS MENTENT

SOIT 7,9% DE HAUSSE EN 97 !

Voulez vous l'adopter?



Jean Marie

Vieux mâle breton borgne, tempérament excité et violent. Un terrain clos est nécéssaire
Contact : SPA. Toulon.



GRAND JEU CONCOURS :

Sur cette photo de Moshe Dayan, un détail rappelle un grand leader facho dans les années 80:

Quel est ce détail?

Envoyez vos réponses à Grand jeu " Question de détail " – Le Peuple Breton .

Bretagne - Cameroun : *une première historique*

L'avenir nous dira si le 21 mai 1998 fut le point de départ d'une présence officielle et régulière de la Bretagne pour le football international. En toute hypothèse cette date restera gravée dans la mémoire des 7 à 8.000 spectateurs qui assistèrent à cette première rencontre entre une équipe nationale, qualifiée pour la phase finale de la Coupe du monde, et une sélection de Bretagne. Ils n'oublieront pas l'entrée sur le terrain des deux équipes, précédée par la musique du bagad de Cesson-Sévigné, ni l'exécution de l'hymne camerounais puis du *Bro Gozh Ma Zadoù.*



L'entrée des 2 équipes au son du bagad de Cesson-Sévigné.

Un événement très difficile à accoucher

Ce match constituait une grande première pour la Bretagne. Le mérite en revient d'abord à Fanch Gaume, journaliste sportif de La Gacilly qui s'est démené pendant quinze ans pour que ce jour arrive. Secrétaire général de Bretagne Football Association, l'organisateur du match, il a multiplié les contacts au fil des années, avec les joueurs, anciens comme en activité, les dirigeants de clubs, les instances du football, en Bretagne, en France et dans le monde, puis il a bataillé pour lever un à un les barrages administratifs mais aussi politiques. Ses premières tentatives dans les années 80 n'avaient pu aboutir malgré l'accord de principe de plusieurs sélections nationales pour rencontrer la Bretagne.

Dans le dépliant de présentation du match distribué aux spectateurs, B.F.A. ne cache pas les difficultés qui se sont présentées jusqu'au dernier moment, notamment au niveau de la retransmission télé. Acquise au mois de mars, elle fut remise en cause dix jours avant le match. Et il fallut une intervention de la F.I.F.A., la fédération internationale du football elle-même, pour sceller le sort de l'événement. Le match fut donc retransmis en direct sur Canal+ mais aussi au Cameroun, en Italie, au Chili et en Autriche, les futurs adversaires du Cameroun. Mais pas par France 3 Bretagne (?) qui trouva même le moyen de ne pas relater l'événement le lendemain ! Par dépit ou par décision de censure ? Après l'annonce par Patrick Le Lay (TF1) et Charles Biétry (Canal+) de la retransmission en breton des matchs de la Coupe du monde sur la chaîne Eurosport et d'un projet de chaîne bretonne bilingue privée, il n'est pas sûr que les personnels de France 3 Bretagne (?) aient intérêt à suivre le profil bas de leurs dirigeants parisiens...

Un match plaisant et une équipe de Bretagne au niveau de son partenaire de jeu

Le match en lui-même fut plaisant, mené dans un bon climat, sur le terrain comme dans les tribunes où la musique bretonne se mêlait aux djembés des supporters camerounais. Face à des joueurs africains très bons techniciens, les Bretons opposèrent un fond de jeu de qualité souvent à une touche de balle. Les occasions de but furent nombreuses. Les Camerounais ouvrirent la marque à la 13e minute sur un but de l'ex-Rennais François Omam Biyick, aujourd'hui à la Sampdoria de Gênes, marqué en conclusion d'une action collective de toute beauté emmenée sur la gauche par Salomon Olembé, du F.C. Nantes. Le public applaudit chaleureusement l'exploit. Loin de se décourager, les Bretons faillirent égaliser deux minutes plus tard quand, à la réception d'un corner, le Rennais Laurent Viaud tira sur le poteau gauche de Songoo, un deuxième essai de Lionel Rouxel échouant dans le petit filet.

L'égalisation bretonne vint juste avant la mi-temps sur une action assez semblable au but camerounais. Déboulé du défenseur Philippe Brinquin sur le côté droit et centre au cordeau repris au premier poteau par l'attaquant guingampais Lionel Rouxel. Quand l'arbitre siffla quelques instants plus tard la fin de la première période, les deux équipes rentrèrent aux vestiaires sous les acclamations du public, apparemment satisfait du scénario. Le repos fut l'occasion d'une démonstration de gouren, très appréciée du public mais aussi de certains remplaçants camerounais...

Avec une équipe renouvelée à 50 %, la Bretagne prit le jeu à son compte dès la reprise. En l'espace de deux minutes, Bernard Bouger, puis Laurent Huard, au terme de deux combinaisons en une-deux à une touche de balle, se retrouvèrent seuls devant le gardien camerounais, à une vingtaine de mètres des buts, mais l'un comme



Un immense gwen ha du déployé par le Roazhon Celtic Kop.



l'autre enlevèrent trop leur tir. Puis la partie s'équilibra dans le second quart d'heure avant que les Camerounais ne firent la démonstration de leur supériorité physique dans le dernier quart d'heure. Les Bretons, apparemment fatigués, vacillèrent à plusieurs reprises. A la 87e minute, le Cameroun marqua un second but sur une tête de Marc-Vivien Foé, le Lensois qu'on annonce à Manchester United. Mais l'arbitre annula le but pour un hors-jeu de position.

Le score nul d'un but partout reflète bien la physionomie d'un match où chacune des deux équipes, avec des arguments différents (rapidité et technique individuelle du côté du Cameroun, enthousiasme et jeu à une touche de balle du côté de la Bretagne), eut sa période de domination. Face à des Camerounais qui avaient pris ce match très au sérieux et qui pourraient bien renouveler leur exploit de 1990 en Italie où ils avaient atteint les quarts de finale, les joueurs bretons, bien que jouant pour la première fois ensemble, ont d'ores et déjà prouvé qu'ils avaient les moyens de jouer un rôle intéressant au niveau international. Le lendemain du match, le titre de *L'Equipe* était éloquent : *"Les Lions domptés en Bretagne"*. Alors verra-t-on bientôt la Bretagne dans les éliminatoires de la Coupe du monde et du Championnat d'Europe des nations ? Cela demandera sûrement encore du temps, mais Bretagne Football Association a d'ores et déjà donné rendez-vous aux supporters bretons le 25 mai 1999 pour un Bretagne-Irlande. Avec, on l'espère, une équipe irlandaise unifiée.

Fañch POLOTENN

Ils ont porté les premiers le maillot *gwenn ha du* :

Gardiens : Frédéric Guéguen (Châteauroux), Tony Heurtebis (Stade Rennais). **Défenseurs :** Philippe Brinquin (Stade Rennais), Pierre-Yves David (F.C. Mulhouse), Loïc Druon (Châteauroux), Nicolas Laspalles (ex-EA Guingamp, PSG), Serge Le Dizet (F.C. Nantes), Paul Le Guen (ex-PSG, annoncé au Stade Rennais). **Milieux :** Olivier Baudry (F.C. Sochaux), Laurent Huart (Stade Rennais), Yann Lachuer (A.J. Auxerre), Christophe Le Roux (F.C. Nantes), Stéphane Pédron (F.C. Lorient), Sylvain Ripoll (F.C. Lorient), Laurent Viaud (Stade Rennais), Claude Michel (E.A. Guingamp). Attaquants : Pierre-Yves André (S.C. Bastia), Bernard Bouger (F.C. Sochaux), David Garcion (E.A. Guingamp), Lionel Rouxel (E.A. Guingamp), Ronan Salaün (F.C. Toulouse).



La joie des Camerounais après le but d'Omam Byick, ex-Rennais, aujourd'hui à la Sampdoria de Gênes.

Equipe de Bretagne proposée par Christian Gourcuff le 26/5/98 entraîneur du FCC

Brinquin — Le Guen — Kerihuel — Druon
Le Roux — Ripoll — Gourvennec — Pédron
Ouédec — Guivarc'h
Remplaçants : Michel - Rouxel - Cloarec - Le Lan

Théâtre national PN portatif

réf. "Lou biniou fascitou" - Charlie 8 avril 98

Cher Cavanna, (1)

Au printemps et à l'automne tu nous fais chaque année une petite poussée de fièvre régionaliste. (Cf ci-joint ma lettre du 3/9/97 qui m'a valu une très longue réponse de ta part ainsi qu'une longue mention au courrier des lecteurs de Charlie Hebdo, journal qui met son honneur à répondre aux clients de province, service après-vente oblige !)

Cet accès de fièvre serait, d'après les dernières avancées médicales, aussi appelé "complexe du rital intégré". Toi qui a poussé sur le lisier italien, nourri d'innombrables dialectes (Dario FO m'en a appris quelques-uns), tu rends un hommage appuyé au fumier breton et à son "idiome" (même racine que "idiot") sur lequel le F.N. et son leader fascitou biniou, stagne chez nous à 8,4 %.

Toi, le roi de la rationalité triomphante, tu aimes les syllogismes bien frappés du genre : si deux choses sont égales à une même troisième... Cette même troisième étant en l'occurrence l'affirmation de l'identité régionale", revendiquée à la fois par Plougastel-Daoulas et par Vitrolles... donc les fraises sont fachos, voilà pourquoi ma fille est muette et pourquoi, avec Sganarelle, il faut croire au "moine bourru".

Salut ma grande lumière ! Eclaire encore le siècle !

Jean Kergrist

P.S. Devine qui a écrit :

"Il se croyait sage, mais n'était que sophiste,
Il se croyait penseur, mais n'était que poussif."

(Demande à Philippe Val de t'aider).

(1) N.D.L.R. : Kergrist, comme bien d'autres, a cru reconnaître dans les initiales F.C. la signature de Cavanna... Les arguments restent valables pour l'autre F.C. ...

Parlez-moi d'amour...

"*Charlie-Hebdo*" et le "fumier breton" *(suite)*

Le fascisme d'extrême gauche existe, nous l'avons rencontré.

Dans son édition du 8 avril, "*Charlie Hebdo*" publiait un article signé des initiales F.C. et intitulé *"Lou Biniou Facistou"*. Cet article réagissait de façon très violente aux rassemblements en faveur des langues dites régionales qui s'étaient déroulés quelques jours auparavant à Rennes, à Bayonne et à Strasbourg. Dans des termes gratinés et à bien des égards diffamatoires, les participants à ces rassemblements étaient assimilés à Milosevic et au FN de Vitrolles, pas moins !

"Charlie Hebdo" nouvelle façon, où le recours à la provocation gratuite est inversement proportionnel à l'humour, n'en est certes pas à son coup d'essai, mais les limites de la décence ayant été largement franchies avec ce papier de François Camé, que nous avons dans un premier temps confondu avec l'un de ses coreligionnaires François Cavanna, l'Union démocratique bretonne a décidé d'y répondre par le truchement d'une lettre ouverte (parue dans "*Le Peuple Breton*" du mois dernier).

Cette réponse n'a pas plu à Monsieur François Camé qui s'est senti obligé d'appeler téléphoniquement le porte-parole de l'UDB pour, dans un premier temps, l'assurer que des mots comme *"indigènes, "fumier"* ou *"lisier"* n'étaient pas des insultes mais relevaient de la liberté d'expression, et dans un second temps, lui asséner une leçon de morale politique. Nous avons décidé de mettre rapidement un terme à cette conversation non désirée et à l'évidence non spontanée, ce qui n'a pas été du goût du responsable de "*Charlie Hebdo*".

Ce mécontentement s'est traduit par la lettre que vous trouverez ci-joint, signée François Camé. Nous vous laissons le loisir d'en apprécier la haute tenue littéraire qui honore la presse parisienne...

Aux insultes répétées de Monsieur Camé, nous préférons opposer des arguments qui, à n'en pas douter, exciteront un peu plus les nerfs à vif dudit Camé. Si l'absence de talent qui caractérise *"Charlie Hebdo"* nouvelle version n'est plus à prouver, il n'en demeure pas moins que les écrits – officiels ou non – qui en émanent sont là pour témoigner les idées nauséabondes et du comportement foncièrement intolérant d'une partie de l'extrême gauche française. Selon les lois de la physique politique, tout extrémiste nourrit son contraire mais quand le contraire ressemble autant à son opposant, il y a de quoi se faire du souci pour la démocratie. Tout cela sent très mauvais et ne peut qu'inquiéter tous ceux que préoccupe l'état de délisquescence du débat d'idées en France.

Lettre de François Camé **(auteur – enfin revendiqué ! – du papier paru dans *"Charlie Hebdo"*)**

Cher vieux biniou,

Ca m'a fait du bien de t'appeler. J'avais encore un doute, même après la lecture de ta lettre. Mais la grossiereté et le refus de la discussion étant le propre des connards. et surtout des sectaires, je sais enfin à qui je m'adresse.

Je fais donc essayer de faire très simple.

Ton long hululement de celte blessé fait rire "l'impérialiste d'extrême gauche" que tu as su déceler en moi. Car, en dépit de tous les brevets d'anti-fascisme dont tu pares – parfois à juste titre – des militants régionalistes, les propos personnels, eux, sentent assez fort tout ce qui me fait vomir dans la revendication identitaire.

Je ne vois toujours pas ce que la culture régionale et bretonne, voire celtique, ont produit comme oeuvre de culture universelle. Pas plus que le patois de ma région.

Tu me diras, peu importe. Que les gens parlent bretons entre eux, ou papous, ou français, n'a aucune importance (quoique dans ton cas, mon pauvre quatre quart, ca n'ait manifestement pas aidé au développement de l'humour).

Mais la revendication politique de "l'identité régionale", en revanche, est une couillonade de droite.

Je vois bien, en effet, avec Brassens et d'autres. combien les "imbéciles heureux qui sont nés quelque part" ont, de Barrès à Vitrolles, du Parti breton sous l'occupation au Vlams Bloek hollandais, collaboré avec les thèses fachos.

Même : je te conseille, ami-biniou, de relire "Mes idées politiques", de Maurras. Tu y découvriras avec intérêt que la thèse régionaliste est inscrite au coeur même de la pensée la plus réac, depuis presque un siècle.

Voire depuis plus longtemps : je te conseille aussi toute une abondante littérature anti-révolutionnaire (1789), qui, exaltant la France d'Ancien régime, et la diversité si chatoyante de ses provinces, en tire avec délices des conclusions assassines sur les droits de l'homme, et l'égalité.

Or, je sens chez toi, cette même tentation.

Tu vomis la République française. Et moi, qui aime ma région sans doute plus que toi ; moi, qui connais les crimes de l'impérialisme français certainement mieux que toi, ami-biniou, je prête en revanche à cette République une vertu, une seule : elle a précisément battu en brèche le droit du sang, et voulu apporter un message universel.

Je suis savoyard, et en partie auvergnat : je sais parler le savoyard. Mais j'emmerde les indépentantistes savoyards ou savoisiens.

Même : si il fallait parler l'espéranto pour communiquer universellement, je laisserais tomber le français. Et je sais pourquoi. Parce que je suis de gauche. Le régionalisme, comme le communautarisme anglo-saxon, sont, fondamentalement, de droite.

T'auras beau te prétendre ouvert sur le monde, tortiller du cul dans tous les sens, il y a une évidence qui te poursuit, tellement simple que je sens qu'elle te gène: l'idée même de se définir comme d'une identité particulière est forcément, dans son essence, sinon sa pratique, exclusive du reste du monde. Et la preuve en est que personne, effectivement. ne pouvait comprendre les banderoles des manifs dont je parlais – sauf à être né dans le chouchen ou la choucroute.

Surtout : la "culture" du "bien d'cheu nous" est précisément celle qui fonde le racisme, et tout particulièrement l'antisémitisme. Car si le Kurde est acceptable – puisque né quelque part – le juif, dans ce type de "culture" est supposé n'être de nulle part. Le rejet du "cosmopolitisme" est un boulevard bien connu, qui mène doucettement à Nuremberg.

Bref, la pensée organique, la régionalitude, le terroir pétainiste me font gerber.

Encore une fois, peu importe que les gens parlent ce qu'ils veulent, et trouvent qu'il vaut mieux jouer Mozart au poêlon à fondue. C'est typiquement leur affaire, et cela ne me regarde nullement, en tant que citoyen.

Mais qu'ils fassent de leurs envies personnelles une revendication politique – et qu'ils prétendent les parer du mérite de l'antifascisme – alors même qu'ils reprennent les mêmes thèmes que Catherine Mégret, me gonfle les parties génitales.

Vue la nature de notre coup de fil, je ne suis pas sûr que tu aies lu cette lettre jusque là. Pas sûr que tu saches lire. Et certain, en revanche, qu'en tant que parano cyclique à tendance mégalomane, tu es bien trop coincé dans ton sectarisme obtus pour être atteint par la contradiction.

Mais au moins, j'aurais essayé d'amorcer une discussion. C'est mon devoir de démocrate.

Vu notre coup de fil, j'ai bien compris, en revanche, que les valeurs de tolérance n'étaient pas incluses dans ton logiciel.

Remarque, cela fait un point de plus, en somme, qui te rapproches de Catherine Mégret.

Comme quoi j'ai raison de me méfier des binious hurleurs.

Réponse de l'UDB à M. François Camé de *"Charlie Hebdo"*

Monsieur Camé,

Pauvre ignorant que vous êtes (je ne tutoie que les gens dont j'apprécie la compagnie).

Si vous ignorez à peu près tout de l'Histoire, je constate que vous n'en savez pas beaucoup plus sur l'actualité. L'accord qui vient d'être signé en Nouvelle-Calédonie n'a pourtant pas pu vous échapper. Que dit cet accord ? Il reconnaît le peuple kanak et son identité et consacre le droit pour les jeunes kanaks d'être éduqués dans leur langue en même temps qu'en français. Nous ne demandons pas autre chose en Bretagne... car contrairement aux nationalistes français dont vous défendez le principe hégémonique, nous sommes bien conscients que le monde de demain sera celui de la polyglossie. S'exprimer en breton en Bretagne n'empêche nullement de s'exprimer en français dans l'espace francophone, en espagnol dans l'espace hispanophone ou en anglais dans l'espace anglophone. C'est d'ailleurs ce à quoi s'attachent les Ecoles Diwan où l'enseignement des langues étrangères (hors français et breton) est développé dès l'enseignement primaire. Ce n'est pas un hasard si la connaissance des langues est si faible en France et en Angleterre et nettement plus développée au Danemark ou aux Pays-Bas. Les Danois, qui ne nourrissent plus de rêves de grandeur depuis bien longtemps, savent pertinemment que le danois ne leur permet pas de voyager à travers le monde ; ils n'en défendent pas moins leur patrimoine linguistique et culturel avec détermination dans une société qui est, à bien des égards, la plus démocratique en Europe et peut-être au monde.

Votre haine pour tout ce que vous ne comprenez pas vous rend aveugle et sourd. Croyez-vous vraiment que Maurras ait inspiré Jean-Marie Tjibaou et ses amis politiques, kanaks pour la plupart mais aussi occidentaux pour certains, dans leur combat pour l'émancipation ? Croyez-vous vraiment que Maurras ait inspiré le Mouvement indépendantiste martiniquais et Alfred Marie-Jeanne, aujourd'hui président du Conseil régional ? Croyez-vous vraiment que Maurras ait inspiré Oscar Temaru dans son combat pour la dignité du peuple maohi ? Croyez-vous vraiment que Maurras ait inspiré le sous-commandant Marcos dans son combat pour l'autonomie politique et culturelle des premières nations du Mexique ?

La leçon de morale que vous avez cru pouvoir m'infliger en m'appelant au téléphone est tombée à plat. Le "plouc de province" auquel vous pensiez vous adresser dans l'intention de le ridiculiser devant la petite troupe de vos collègues de rédaction aux aguets derrière votre combiné n'a pas de leçons à recevoir d'individus comme vous dont la grossièreté est censée compenser l'absence de talents et surtout d'humour, ce qui est bien fâcheux pour un journal qui se veut satirique, donc drôle. *"Charlie Hebdo"*, je veux parler du journal frondeur et décapant des années 70, est bel et bien mort et enterré... Et c'est cette vérité-là qui vous fait encore le plus mal.

L'accusation à peine voilée d'antisémitisme tombe elle aussi à plat. Ce que je sais, c'est que des passerelles ont été jetées entre l'extrême droite et l'extrême gauche françaises à travers des publications comme *"Eléments"* et *"Krisis"* d'Alain de Besoist dans lesquelles la condamnation de l'Etat d'Israël, au nom du soutien à la cause palestinienne, dérive souvent vers l'antijudaïsme et l'antisémitisme. Je connais d'autant mieux la question que le mensuel de l'UDB, *"Le Peuple Breton/Pobl Vreizh"* est poursuivi devant la Cour de Cassation par un notable du FN, Fernand Le Rachinel, pour avoir révélé en même temps qu'une autre publication militante bretonne (*"Breizh-Info"*) que l'une de ses imprimeries, acquise discrètement en Bretagne en 1993, publiait la revue négationniste *"Révision – le doux parfum de l'interdit"*. Ce n'est donc pas à nous que vous apprendrez qui est antisémite et qui ne l'est pas. Pour ma part j'ai l'honneur de compter parmi mes amis Madame Suzanne Citron, juive lorraine rescapée des camps nazis, historienne auteur d'ouvrages comme *"Le mythe national"*, *"L'histoire de France autrement"* ou *"Une histoire des hommes"* dans lesquels elle montre la dangerosité de l'Etat-nation, mise en évidence déjà par Hannah Arendt (une autre intellectuelle juive et un des plus grands esprits de ce siècle), et plaide pour la réalisation d'un humanisme concret dans le respect mutuel de toutes les identités particulières.

Ce que vous ne comprendrez jamais, Monsieur Camé, c'est qu'on ne combat pas les intolérances de toutes sortes en niant les identités mais au contraire en développant la connaissance de l'identité de l'autre, dans l'échange interculturel que des gens aussi réactionnaires que Daniel Cohn-Bendit pratiquent au quotidien. Car c'est en étant bien dans ses baskets, en sachant qui l'on est et d'où l'on vient qu'on ne perçoit plus l'identité des autres comme une agression. C'est la multiplicité des identités qui rend possible qu'on ne perçoit plus l'identité des autres comme une agression. C'est la multiplicité des identités qui rend possible l'échange et non pas l'uniformisation érigée en système de gouvernement, car reconnaître l'identité de l'autre, c'est tout simplement le respecter. Ayant résidé quelque temps à Nice, j'avais été frappé de constater que le FN recrutait ses soutiens les plus virulents parmi les immigrés italiens et espagnols de la première ou de la deuxième génération qui, en s'affichant ouvertement FN, voulaient prouver par là même qu'ils étaient bien Français. Voilà ce à quoi conduit le jacobinisme : la lobotomie institutionnalisée, le clonage des cerveaux. Dans ces conditions, l'insistance que vous mettez à vous référer à vos origines savoyardes et auvergnates, loin de m'impressionner ou de me décontenancer, ne fait au contraire que me conforter dans l'idée qu'il n'est de pire apologiste du colonialisme que le colonisé qui s'ignore. Il ne me semble pas que les Noirs américains se soient beaucoup mieux comportés sur les Blancs au Viêtnam, convaincus qu'ils étaient de défendre les "couleurs" d'un Etat porteur d'une civilisation supérieure, ce même Etat où pourtant le Ku Klux Klan pendait encore des Noirs aux arbres. Lisez donc *"Portrait du colonisé"* d'Albert Memmi (disponible dans toutes les bonnes bibliothèques), vous vous y reconnaîtrez.

Vous confondez, sciemment ou involontairement, la liberté de vivre dans la langue de son choix avec l'odieux droit du sang. Pourtant, Jean-Marie Le Pen, bien que né en Bretagne de parents bretons, n'a jamais pu y mener de carrière politique. "Pupille de la nation", il est le fruit vénéneux du système d'éducation jacobin. Le Pen est tel que la France jacobine, celle que vous adulez, l'a fait. Cette France dont Jules Ferry, le père de l'impérialisme français, dit du haut de la tribune de l'Assemblée nationale qu'*"elle (devait) porter son génie, ses armes et son drapeau partout de par le monde"*. Sans doute vous reconnaissez-vous dans cette conception bien singulière de la fraternité universelle. C'est aussi la Bretagne, débarrassée de Le Pen, qui a élu dans le secret des isoloirs le premier député noir de métropole, et ce en Centre-Bretagne, c'est-à-dire dans la région la plus bretonnante. N'adhérant pas à l'ensemble des idées de cet élu, nous sommes d'autant plus libres pour le considérer comme un Breton à part entière. Comment expliquez-vous ce paradoxe d'une terre si réactionnaire à vos yeux qui envoie à l'Assemblée nationale un fils du Togo devenu Breton d'adoption ? Dur, dur... Et c'est encore plus dur pour vous quand ce Breton "atypique" prend la présidence d'un intergroupe des langues régionales ou minoritaires à l'Assemblée nationale. Une histoire de fous, n'est-ce pas ? Si les "immigrés" tournent fachos tendance Maurras, où va-t-on ?

Pauvre Monsieur Camé, le nouveau monde qui se dessine n'est décidément pas fait pour vous et il ne fait guère de doute que le jour où vous devrez comme tout un chacun quitter cette vieille Terre, vous n'aurez toujours rien compris. Comme disait Morvan Lebesque : *"A chacun, l'âge venu, la découverte ou l'ignorance"*...

Veuillez agréer, Monsieur Camé, l'expression de ma sincère compassion pour tant de bêtise.

Christian GUYONVARC'H,
porte-parole UDB, le 24/4/98

Nouveau statut pour la Nouvelle-Calédonie : *une opportunité pour la Bretagne?*

Le 21 avril à Nouméa, le FLNKS (Front de libération nationale kanak et socialiste), le RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République) et l'Etat ont signé un accord qui prévoit un nouveau statut politique, évolutif, pour la Nouvelle-Calédonie. Pour la première fois dans l'histoire de la République française, puisque la Nouvelle-Calédonie restera territoire français pendant 15 ans au moins, une partie de la République disposera d'un pouvoir législatif et réglementaire particulier dans des domaines considérables : emploi, droit du travail et formation professionnelle, commerce extérieur, enseignement primaire et formation des maîtres, communications, ressources naturelles, domaine public maritime. Pour la première fois dans l'histoire de la République française, un territoire disposera de sa propre citoyenneté, distincte en même temps que complémentaire de la citoyenneté française, lui permettant d'appliquer son propre droit électoral, de disposer de ses propres symboles (drapeau, hymne, monnaie) et d'être représenté dans les organisations internationales (Forum du Pacifique, ONU, UNESCO. Organisation internationale du travail...).

Pour la première fois dans l'histoire de la République française, d'autres langues que le français (28 langues kanak) auront le statut de langue officielle, ce que le maohi (langue tahitienne) s'est vu refuser par le Conseil constitutionnel en 1996.

Le ministre de l'Outre Mer, Jean-Jack Queyranne, a parlé de "novation juridique" à propos de ce statut et des changements constitutionnels importants qu'il induit. Mais c'est plutôt d'une "révolution" dans le droit constitutionnel français qu'il faut parler. A condition bien sûr que le Parlement (Assemblée nationale et Sénat) adopte le nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie et le projet de loi constitutionnelle qui l'accompagnera ; à condition aussi que le Conseil constitutionnel n'y fasse pas obstruction en dernier recours. Les deux assemblées devraient être appelées à se prononcer avant deux mois. La partie n'est certes pas gagnée si l'on se souvient de l'épisode du "peuple corse", reconnu par l'assemblée nationale en 1991 puis rayé de la carte d'un trait de plume par le Conseil constitutionnel (mais le nouveau statut de la Corse n'était accompagné d'aucune loi constitutionnelle) . Pour autant on ne voit pas le très jacobin Chevènement faire barrage à Jospin et on imagine mal la droite parlementaire déjuger son représentant en Nouvelle-Calédonie, le RPCR, et prendre le risque d'un retour de la violence sur le "caillou".

En tant que Bretons, nous devons évaluer les répercussions des changements à venir sur l'évolution du statut des territoires de la métropole. Bien sûr les partis traditionnels, de droite comme de gauche, dénieront à la Bretagne le droit de se référer à l'exemple calédonien pour revendiquer l'accession à l'autonomie (la Constitution de 1958 reconnaît aux seuls peuples d'Outre Mer le droit à la libre détermination). Il n'empêche qu'un barrage juridique pourrait être levé qui nous permettra au moins de mener le combat sur un terrain strictement politique et de mettre en lumière les contradictions (l'hypocrisie ?) de ceux qui, au PS comme à droite, ont mené campagne aux dernières régionales sur le thème de l'identité bretonne et ne veulent pas entendre parler d'une évolution à l'écossaise en Bretagne. Les masques devront tomber !

C. GUYONVARC'H

1.– Lorsque la France prend possession de la Grande Terre, que James Cook avait dénommé "Nouvelle Calédonie", le 24 septembre 1853, elle s'approprie un territoire selon les conditions du droit international alors reconnu par les nations d'Europe et d'Amérique, elle n'établit pas des relations de droits avec la population autochtone. Les traités passés, au cours de l'année 1854 et les années suivantes, avec les autorités coutumières, ne constituent pas des accords équilibrés mais, de fait, des accords unilatéraux.

Or, ce territoire n'était pas vide. La Grande Terre et les îles étaient habitées par des hommes et des femmes qui ont été dénommés Kanaks. Ils avaient développé une civilisation propre, avec ses traditions, ses langues, la coutume qui organisait le champ social et politique. Leur culture et leur imaginaire s'exprimaient dans diverses formes de création.

L'identité kanake était fondée sur un lien particulier à la terre. Chaque individu, chaque clan se définissait par un rapport spécifique avec une vallée, une colline, la mer, une embouchure de rivière, et gardait la mémoire de l'accueil d'autres familles. Les noms que la tradition donnait à chaque élément du paysage, les tabous marquant certains d'entre eux, les chemins coutumiers structuraient l'espace et les échanges.

2. – La colonisation de la Nouvelle-Calédonie s'est inscrite dans un vaste mouvement historique où les pays d'Europe ont imposé leur domination au reste du monde. Des hommes et des femmes sont venus en grand nombre, aux XIX^{e} et XX^{e} siècles, convaincus d'apporter le progrès, animés par leur foi religieuse, venus contre leur gré ou cherchant une seconde chance en Nouvelle-Calédonie. Ils se sont installés et y ont fait souche. Ils ont apporté avec eux leurs idéaux, leurs connaissances, leurs espoirs, leurs ambitions, leurs illusions et leurs contradictions.

Parmi eux, certains, notamment des hommes de culture, des prêtres ou des pasteurs, des médecins et des ingénieurs, des administrateurs, des militaires, des responsables politiques ont porté sur le peuple d'origine un regard différent, marqué par une plus grande compréhension ou une réelle compassion.

Les nouvelles populations sur le territoire ont participé dans des conditions souvent difficiles, en apportant des connaissances scientifiques et techniques, à la mise en valeur minière ou agricole et, avec l'aide de l'Etat, à l'aménagement de la Nouvelle-Calédonie. Leur détermination et leur inventivité ont permis une mise en valeur et jeté les bases du développement.

La relation de la Nouvelle-Calédonie avec la métropole lointaine est demeurée longtemps marquée par la dépendance coloniale, un lien univoque, un refus de reconnaître les spécificités, dont les populations nouvelles ont aussi souffert dans leurs aspirations.

3. – Le moment est venu de reconnaître les ombres de la période coloniale, même si elle ne fut pas dépourvue de lumière. Le choc de la colonisation a constitué un traumatisme durable pour la population d'origine. Des clans ont été privés de leur nom en même temps que de leur terre. Une importante colonisation foncière a entraîné des déplacements considérables de population, dans lesquels des clans kanaks ont vu leurs moyens de subsistance réduits et leurs lieux de mémoire perdus. Cette dépossession a conduit à une perte des repères identitaires.

L'organisation sociale kanake, même si elle a été reconnue dans ses principes, s'en est trouvée bouleversée. Les mouvements de population l'ont déstructurée, la méconnaissance, ou des stratégies de pouvoir, ont conduit trop souvent à nier les autorités légitimes et à mettre en place des autorités dépourvues de légitimité selon la coutume, ce qui a accentué le traumatisme identitaire. Simultanément, le patrimoine artistique kanak était nié ou pillé. A cette négation des éléments fondamentaux de l'identité kanake, se sont ajoutés des limitations aux libertés publiques et une absence de droits politiques, alors même

que les Kanaks avaient payé un lourd tribut à la défense de la France, notamment lors de la première guerre mondiale.

Les Kanaks ont été repoussés aux marges géographiques, économiques et politiques de leur propre pays, ce qui ne pouvait, chez un peuple fier et non dépourvu de traditions guerrières, que provoquer des révoltes, lesquelles ont suscité des répressions violentes, aggravant les ressentiments et les incompréhensions.

La colonisation a porté atteinte à la dignité du peuple kanak qu'elle a privé de son identité. Des hommes et des femmes ont perdu dans cette confrontation leur vie ou leurs raisons de vivre. De grandes souffrances en sont résultées. Il convient de faire mémoire de ces moments difficiles, de reconnaître les fautes, de restituer au peuple kanak son identité confisquée, ce qui équivaut pour lui à une reconnaissance de sa souveraineté, préalable à la fondation d'une nouvelle souveraineté, partagée dans un destin commun.

4. – La décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, en permettant au peuple kanak d'établir avec la France des relations nouvelles correspondant aux réalités de notre temps. Les communautés qui vivent sur le territoire ont acquis par leur participation à l'édification de la Nouvelle-Calédonie une légitimité à y vivre et à continuer de contribuer à son développement. Elles sont indispensables à son équilibre social et au fonctionnement de son économie et de ses institutions sociales. Si l'accession des Kanaks aux responsabilités demeure insuffisante et doit être accrue par des mesures volontaristes, il n'en reste pas moins que la participation des autres communautés à la vie du territoire lui est essentielle.

Il est aujourd'hui nécessaire de poser les bases d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, permettant au peuple d'origine de constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent une communauté humaine affirmant son destin commun. La taille de la Nouvelle-Calédonie et ses équilibres économiques et sociaux ne permettent pas d'ouvrir largement le marché du travail et justifient des mesures de protection de l'emploi local. Les accords de Matignon signés en juin 1988 ont manifesté la volonté des habitants de Nouvelle-Calédonie de tourner la page de la violence et du mépris, pour écrire ensemble des pages de paix, de solidarité et de prospérité.

Dix ans plus tard, il convient d'ouvrir une nouvelle étape marquée par la pleine reconnaissance de l'identité kanake, préalable à la refondation d'un contrat social entre toutes les communautés qui vivent en Nouvelle-Calédonie, et par un partage de souveraineté avec la France, sur la voie de la pleine souveraineté.

Le passé a été le temps de la colonisation. Le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun. La France est prête à accompagner la Nouvelle-Calédonie dans cette voie.

5. – Les signataires des accords de Matignon ont donc décidé d'arrêter ensemble une solution négociée, de nature consensuelle, pour laquelle ils appelleront ensemble les habitants de Nouvelle-Calédonie à se prononcer. Cette solution définit pour vingt années l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie et les modalités de son émancipation.

Sa mise en œuvre suppose une loi constitutionnelle que le gouvernement s'engage à préparer en vue de son adoption au Parlement. La pleine reconnaissance de l'identité kanak conduit à préciser le statut coutumier et ses liens avec le statut civil des personnes de droit commun, à prévoir la place des structures coutumières dans les institutions, notamment par l'établissement d'un Sénat coutumier, à protéger et valoriser le patrimoine culturel kanak, à mettre en place de nouveaux mécanismes juridiques et financiers pour répondre aux demandes exprimées au titre du lien à la terre, tout en favorisant sa mise en valeur, et à adopter des symboles identitaires exprimant la place essentielle de l'identité kanak du pays dans la communauté de destin acceptée.

Les institutions de la Nouvelle-Calédonie traduiront la nouvelle étape vers la souveraineté : certaines des délibérations du Congrès du territoire auront valeur législative et un exécutif élu les préparera et les mettra en œuvre.

Au cours de cette période, des signes seront donnés de la reconnaissance progressive d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, celle-ci devant traduire la communauté de destin choisie et pouvant se transformer, après la fin de la période, en nationalité, s'il en était décidé ainsi.

Le corps électoral pour les élections aux Assemblés locales propres à la Nouvelle-Calédonie sera restreint aux personnes établies depuis une certaine durée. Afin de tenir compte de l'étroitesse du marché du travail, des dispositions seront définies pour favoriser l'accès à l'emploi local des personnes durablement établies en Nouvelle-Calédonie.

Le partage des compétences entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie signifiera la souveraineté partagée, il sera progressif. Des compétences seront transférées dès la mise en œuvre de la nouvelle organisation. D'autres le seront selon un calendrier défini, modulable par le Congrès, selon le principe d'auto-organisation. **Les compétences transférées ne pourront revenir à l'Etat, ce qui traduira le principe d'irréversibilité de cette organisation.**

La Nouvelle-Calédonie bénéficiera pendant toute la durée de mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'aide de l'Etat, en terme d'assistance technique et de formation, et des financements nécessaires pour l'exercice des compétences transférées et pour le développement économique et social.

Les engagements seront inscrits dans des programmes pluriannuels. La Nouvelle-Calédonie prendra part au capital ou au fonctionnement des principaux outils de développement dans lesquels l'Etat est partie prenante.

Au terme d'une période de vingt années, le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, l'accès à un statut international de pleine responsabilité et l'organisation de la citoyenneté en nationalité seront proposés au vote des populations intéressées. Leur approbation équivaudrait à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie.

LE DOCUMENT D'ORIENTATION

1. L'identité kanake

L'organisation politique et sociale de la Nouvelle-Calédonie doit mieux prendre en compte l'identité kanake.

1.1. Le statut civil particulier

Certains Kanaks ont le statut civil de droit commun sans l'avoir souhaité. Le statut civil particulier est source d'insécurité juridique et ne permet pas de répondre de manière satisfaisante à certaines situations de la vie moderne. En conséquence, les orientations suivantes sont retenues :

● Le statut civil particulier s'appellera désormais *"statut coutumier"*.

● Toute personne pouvant relever du statut coutumier et qui y aurait renoncé, ou qui s'en serait trouvé privée à la suite d'une renonciation faite par ses ancêtres ou par mariage ou par toute autre cause (cas des enfants inscrits en métropole sur l'état civil) pourra le retrouver. La loi de révision constitutionnelle autorisera cette dérogation à l'article 75 de la Constitution.

● Les règles relatives au statut coutumier seront fixées par les institutions de la Nouvelle-Calédonie, dans les conditions indiquées plus loin.

● Le statut coutumier distinguera les biens situés dans les *"terres coutumières"* (nouveau nom de la réserve), qui seront appropriés et dévolus en cas de succession selon les règles de la coutume et ceux situés en dehors des terres coutumières qui obéiront à des règles de droit commun.

1.2. Droit et structures coutumières

1.2.1 Le statut juridique du procès-verbal de palabre (dont le nom pourrait être modifié) doit être redéfini, pour lui donner une pleine force juridique, en fixant sa forme et en organisant une procédure d'appel permettant d'éviter toute contestation ultérieure. Le rôle de syndic des affaires coutumières, actuellement tenu par les gendarmes, sera exercé par un autre agent, par exemple de la commune ou de l'aire coutumière.

La forme du procès-verbal de palabre sera définie par le Congrès en accord avec les instances coutumières (voir plus bas). L'appel aura lieu devant le conseil d'aire et l'enregistrement se fera par le conseil d'aire ou la mairie.

1.2.2 Le rôle des aires coutumières sera valorisé, notamment en confiant aux conseils d'aires un rôle dans la clarification et l'interprétation des règles coutumières. Plus généralement, l'organisation spatiale de la Nouvelle-Calédonie devra mieux tenir compte de leur existence. En particulier les limites communales devraient pouvoir tenir compte des limites des aires.

1.2.3 Le mode de reconnaissance des autorités coutumières sera précisé pour garantir leur légitimité. Il sera défini par l'instance coutumière de la Nouvelle-Calédonie (voir plus bas). Notification en sera faite au représentant de l'Etat et à l'exécutif de la Nouvelle-Calédonie qui ne pourront que l'enregistrer. Leur statut sera précisé.

1.2.4 Le rôle des autorités coutumières dans la prévention sociale et la médiation pénale sera reconnu. Ce dernier rôle sera prévu dans les textes applicables en Nouvelle-Calédonie en matière de procédure pénale. Les autorités coutumières pourront être associées à l'élaboration des décisions des assemblées locales, à l'initiative des assemblées de provinces ou des communes.

1.2.5 Le conseil coutumier de la Nouvelle-Calédonie deviendra un *"Sénat coutumier"*, composé de seize membres (deux par aire coutumière), obligatoirement consulté sur les sujets intéressant l'identité kanake.

1.3. Le patrimoine culturel

1.3.1 Les noms de lieux. Les noms kanaks des lieux seront recensés et rétablis. Les sites sacrés selon la tradition kanake seront identifiés et juridiquement protégés selon les règles applicables en matière de monuments historiques.

1.3.2 Les objets culturels. L'Etat favorisera le retour en Nouvelle-Calédonie d'objets culturels kanak qui se trouvent dans des musées ou des collections en France métropolitaine ou dans d'autres pays. Les moyens juridiques dont dispose l'Etat pour la protection du patrimoine national seront mis en œuvre à cette fin. Des conventions seront passées avec ces institutions pour le retour de ces objets ou leur mise en valeur.

1.3.3 **Les langues. Les langues kanakes sont, avec le français, des langues d'enseignement et de culture en Nouvelle-Calédonie.** Leur place dans l'enseignement et les médias doit donc être accrue et faire l'objet d'une réflexion approfondie.

Une recherche scientifique et un enseignement universitaire sur les langues kanakes doivent être organisés en Nouvelle-Calédonie. L'institut national des langues et civilisations orientales y jouera un rôle essentiel. Pour que ces langues trouvent la place qui doit leur revenir dans l'enseignement primaire et secondaire, un effort important sera fait sur la formation des formateurs.

Une académie des langues kanakes, établissement local dont le conseil d'administration sera composé de locuteurs désignés en accord avec les autorités coutumières, sera mise en place. Elle fixera leurs règles d'usage et leur évolution.

1.3.4 Le développement culturel. La culture kanake doit être valorisée dans les formations artistiques et dans les médias. Les droits des auteurs doivent être effectivement protégés.

1.3.5 Le centre culturel Tjibaou. L'Etat s'engage à apporter durablement l'assistance technique et les financements nécessaires au centre culturel Tjibaou pour lui permettre de tenir pleinement son rôle de pôle de rayonnement de la culture kanak. Sur l'ensemble de ces questions relatives au patrimoine culturel, l'Etat proposera à la Nouvelle-Calédonie de conclure un accord particulier.

1.4. La terre

L'identité de chaque Kanak se définit d'abord en référence à une terre. Le rôle et les conditions de fonctionnement de l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF) devront faire l'objet d'un bilan approfondi. Elle devra disposer de moyens suffisants pour intervenir dans les zones suburbaines. L'accompagnement des attributions de terre devra être accentué pour favoriser l'installation des attributaires et la mise en valeur.

Les terres coutumières doivent être cadastrées pour que les droits coutumiers sur une parcelle soient clairement identifiés. De nouveaux outils juridiques et financiers seront mis en place pour favoriser le développement sur les terres coutumières, dont le statut ne doit pas être un obstacle à la mise en valeur.

La réforme foncière sera poursuivie. Les terres coutumières seront constituées des réserves, des terres attribuées *"aux groupements de droit particulier local"* et des terres qui seront attribuées par l'ADRAT pour répondre aux demandes exprimées au titre du lien à la terre. Il n'y aura plus ainsi que les terres coutumières et les terres de droit commun. Des baux seront définis par le Congrès, en accord avec le Sénat coutumier, pour préciser les relations entre le propriétaire coutumier et l'exploitant sur les terres coutumières. Les juridictions statuant sur les litiges seront les juridictions de droit commun avec des assesseurs coutumiers.

Les domaines de l'Etat et du Territoire doivent faire l'objet d'un examen dans la perspective d'attribuer ces espaces à d'autres collectivités ou à des propriétaires coutumiers ou privés, en vue de rétablir des droits ou de réaliser des aménagements d'intérêt général. La question de la zone maritime sera également examinée dans le même esprit.

1.5. Les symboles

Des signes identitaires du pays, nom, drapeau, hymne, devise, graphismes des billets de banque devront être recherchés en commun, pour exprimer l'identité kanake et le futur partagé entre tous. La loi constitutionnelle sur la Nouvelle-Calédonie prévoira la possibilité de changer ce nom, par *"loi du pays"* adoptée à la majorité qualifiée (voir plus bas). Une mention du nom du pays pourra être apposée sur les documents d'identité, comme signe de citoyenneté.

2. Les institutions

L'un des principes de l'accord politique est la reconnaissance d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie. Celle-ci traduit la communauté de destin choisie et s'organiserait, après la fin de la période d'application de l'accord, en nationalité, s'il en était décidé ainsi. Pour cette période, la notion de citoyenneté fonde les restrictions apportées au corps électoral pour les élections aux institutions du pays et pour la consultation finale. Elle sera aussi une référence pour la mise au point des dispositions qui seront définies pour préserver l'emploi local. La loi constitutionnelle le permettra.

2.1. Les assemblées

2.1.1 Les assemblées de provinces seront composées, respectivement pour les îles Loyauté, le Nord et le Sud, de 7, 15 et 32 membres, également membres du Congrès, ainsi que de 7, 7 et 8 membres supplémentaires, non-membres du Congrès lors de la mise en place des institutions. Les assemblées de province pourront réduire, pour les mandats suivants, l'effectif des conseillers non-membres du Congrès.

2.1.2 Le mandat des membres du Congrès et des assemblées de province sera de cinq ans.

2.1.3 **Certaines délibérations du Congrès auront le caractère de loi du pays et de ce fait ne pourront être contestées que devant le Conseil constitutionnel avant leur publication, sur saisine du représentant de l'Etat, de l'Exécutif de la Nouvelle-Calédonie, d'un président de province, du président du Congrès ou d'un tiers des membres du Congrès.**

2.1.4 a) Le Sénat coutumier sera obligatoirement saisi des projets de loi du pays et de délibération lorsqu'ils concerneront l'identité kanak au sens du présent document. Lorsque le texte qui lui sera soumis, aura le caractère de loi au pays et concernera l'identité kanake, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie devra à nouveau délibérer si le vote du Sénat coutumier n'est pas conforme. Le vote du Congrès s'imposera alors.

b) Un conseil économique et social représentera les principales institutions économiques et sociales de la Nouvelle-Calédonie. Il sera obligatoirement consulté sur les délibérations à caractère économique et social du Congrès. Il comprendra des représentants du Sénat coutumier.

2.1.5 Les limites des provinces et des communes devraient coïncider, de manière qu'une commune n'appartienne qu'à une province.

2.2. Le corps électoral et le mode de scrutin

2.2.1 Le corps électoral. Le corps électoral pour les consultations relatives à l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie intervenant à l'issue du délai d'application du présent accord (point 5) comprendra exclusivement : les électeurs inscrits sur les listes électorales aux dates des consultations électorales prévues au chapitre 5 et qui ont été admis à participer au scrutin prévu à l'article 2 de la loi référendaire, ou qui remplissaient les conditions pour y participer, ainsi que ceux qui pourront justifier que les interruptions dans la continuité de leur domicile en Nouvelle-Calédonie étaient dues à des raisons professionnelles ou familiales, ceux qui, de statut coutumier ou nés en Nouvelle-Calédonie y ont eu le centre de leurs intérêts matériels et moraux, et ceux qui ne sont pas nés en Nouvelle-Calédonie, mais dont l'un des parents y est né et qui y ont eu le centre de leurs intérêts matériels et moraux et ceux qui ne sont pas nés en Nouvelle-Calédonie mais dont l'un des parents y est né et qui y ont le centre de leurs intérêts matériels et moraux.

Pourront également voter pour ces consultations les jeunes atteignant la majorité électorale, inscrits sur les listes électorales, et qui, s'ils sont nés avant 1988, auront eu leur domicile en Nouvelle-Calédonie de 1988 à 1998 ou, s'ils sont nés après 1988, ont eu un de leurs parents qui remplissait ou aurait pu remplir les conditions pour voter au scrutin de la fin de 1998.

Pourront également voter à ces consultations les personnes qui pourront justifier, en 2013, de vingt ans de domicile continu en Nouvelle-Calédonie.

Comme il avait été prévu dans le texte signé des accords de Matignon, le corps électoral aux assemblées des provinces et au Congrès sera restreint : il sera réservé aux électeurs qui remplissaient les conditions pour voter au scrutin de 1998, à ceux qui, inscrits au tableau annexe, rempliront une condition de domicile de dix ans à la date de l'élection, ainsi qu'aux électeurs atteignant l'âge de la majorité pour la première fois après 1998 et qui, soit justifieront de dix ans de domicile en 1998, soit, auront eu un parent remplissant les conditions pour être électeur au scrutin de la fin de 1998 soit ayant eu un parent inscrit sur un tableau annexe, justifieront d'une durée de domicile de dix ans en Nouvelle-Calédonie à la date de l'élection. La notion de domicile s'entendra au sens de l'article 2 de la loi référendaire. La liste des électeurs admis à participer aux scrutins sera arrêtée avant la fin de l'année précédant le scrutin.

Le corps électoral restreint s'appliquerait aux élections communales si les communes avaient une organisation propre à la Nouvelle-Calédonie.

2.2.2 Pour favoriser l'efficacité du fonctionnement des assemblées locales en évitant les conséquences d'une dispersion des suffrages, le seuil de 5 % s'appliquera aux inscrits et non aux exprimés.

2.3. L'Exécutif

L'Exécutif de la Nouvelle-Calédonie deviendra un Gouvernement collégial, élu par le Congrès responsable devant lui. L'Exécutif sera désigné à la proportionnelle par le Congrès, sur proposition par les groupes politiques de listes de candidats, membres ou non du Congrès. L'appartenance au Gouvernement sera incompatible avec la qualité de membre du Congrès ou des assemblées de province. Le membre du Congrès ou de l'assem-

blée de province élu membre du gouvernement est remplacé à l'assemblée par le suivant de liste. En cas de cessation de fonction, il retrouvera son siège. La composition de l'Exécutif sera fixée par le Congrès. Le représentant de l'Etat sera informé de l'ordre du jour des réunions du Gouvernement et assistera à ses délibérations. Il recevra les projets de décisions avant leur publication et pourra demander une seconde délibération de l'Exécutif.

2.4. Les communes

Les compétences des communes pourront être élargies en matière d'urbanisme, de développement local, de concessions de distribution d'électricité et de fiscalité locale. Elles pourront bénéficier de transferts domaniaux.

3. Les compétences

Les compétences détenues par l'Etat seront transférées à la Nouvelle-Calédonie dans les conditions suivantes :

● certaines seront transférées dès la mise en œuvre de la nouvelle organisation politique; ● d'autres le seront dans des étapes intermédiaires; ● d'autres seront partagées entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie; ● les dernières, de caractère régalien, ne pourront être transférées qu'à l'issue de la consultation mentionnée au chapitre 5.

Le Congrès, à la majorité qualifiée des trois cinquièmes, pourra demander à modifier l'échéancier prévu des transferts de compétences, à l'exclusion des compétences de caractère régalien.

L'Etat participera pendant cette période à la prise en charge financière des compétences transférées. Cette compensation financière sera garantie par la loi constitutionnelle.

3.1. Les compétences nouvelles conférées à la Nouvelle-Calédonie

3.1.1 Les compétences immédiatement transférées. Le principe du transfert est acquis dès l'installation des institutions issues du présent accord : la mise en place s'effectuera au cours du premier mandat du Congrès.

● Le droit à l'emploi : la Nouvelle-Calédonie mettra en place, en liaison avec l'Etat, des mesures destinées à offrir des garanties particulières pour le droit à l'emploi de ses habitants. La réglementation sur l'entrée des personnes non établies en Nouvelle-Calédonie sera confortée. Pour les professions indépendantes, le droit d'établissement pourra être restreint pour les personnes non établies en Nouvelle-Calédonie. Pour les salariés du secteur privé et pour la fonction publique territoriale, une réglementation locale sera définie pour privilégier l'accès à l'emploi des habitants.

● le droit au travail des ressortissants étrangers ;

● le commerce extérieur, dont la réglementation des importations et l'autorisation des investissements étrangers;

● les communications extérieures en matière de poste et de télécommunication, à l'exclusion des communications gouvernementales et de la réglementation des fréquences radioélectriques;

● la navigation et les dessertes maritimes internationales;

● les communications extérieures en matière de desserte aérienne lorsqu'elles n'ont pour escale en France que la Nouvelle-Calédonie et dans le respect des engagements internationaux de la France;

● l'exploration, l'exploitation, la gestion et la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique ;

● les principes directeurs du droit du travail;

● les principes directeurs de la formation professionnelle;

● la médiation pénale coutumière;

● la définition de peines contraventionnelles pour les infractions aux lois du pays;

● les règles relatives à l'administration provinciale;

● les programmes de l'enseignement primaire, la formation des maîtres et le contrôle pédagogique;

● le domaine public maritime, transféré aux provinces.

3.1.2 Les compétences transférées dans une seconde étape. Dans une étape intermédiaire, au cours du second et troisième mandats du Congrès, les compétences suivantes seront transférées à la Nouvelle-Calédonie :

● les règles concernant l'état civil, dans le cadre des lois existantes;

● les règles de police et de sécurité en matière de circulation aérienne et maritime intérieure;

● l'élaboration des règles et la mise en œuvre des mesures intéressant la sécurité civile. Toutefois, un dispositif permettra au représentant de l'Etat de prendre les mesures nécessaires en cas de carence;

● le régime comptable et financier des collectivités publiques et de leurs établissements publics ;

● le droit civil et le droit commercial;

● les principes directeurs de la propriété foncière et des droits réels;

● la législation relative à l'enfance délinquante et à l'enfance en danger;

● les règles relatives à l'administration communale;

● le contrôle administratif des collectivités publiques et de leurs établissements publics;

● les règles applicables aux maîtres de l'enseignement privé sous contrat.

3.2. Les compétences partagées

3.2.1 Les relations internationales et régionales. Les relations internationales sont de la compétence de l'Etat. Celui-ci prendra en compte les intérêts propres de la Nouvelle-Calédonie dans les négociations internationales conduites par la France et l'associera à ces discussions. La Nouvelle-Calédonie pourra être membre de certaines organisations internationales ou associées elles, en fonction de leurs statuts (organisations internationales du Pacifique, ONU, UNESCO, OIT, etc.). Le cheminement vers l'émancipation sera porté à la connaissance de l'ONU. La Nouvelle-Calédonie pourra avoir des représentations dans des pays de la zone pacifique et auprès de ces organisations et de l'Union européenne. Elle pourra conclure des accords avec ces pays dans ses domaines de compétence.

Elle sera associée à la renégociation de la décision d'association Europe-PTOM. Une formation sera mise en place pour préparer des Néo-Calédoniens à l'exercice de responsabilités dans le domaine des relations internationales.

Les relations de la Nouvelle-Calédonie avec le territoire des îles Wallis-et-Futuna seront précisées par un accord particulier. L'organisation des services de l'Etat sera distincte pour la Nouvelle-Calédonie et ce territoire.

3.2.2 Les étrangers. L'Exécutif de la Nouvelle-Calédonie sera associée à la mise en œuvre de la réglementation relative à l'entrée et au séjour des étrangers.

3.2.3 L'audiovisuel. L'Exécutif est consulté par le Conseil supérieur de l'audiovisuel avant toute décision propre à la Nouvelle-Calédonie. Une convention pourra être conclue entre le CSA et la Nouvelle-Calédonie pour associer celle-ci à la politique de communication audiovisuelle.

3.2.4 Le maintien de l'ordre. L'Exécutif sera informé par le représentant de l'Etat des mesures prises.

3.2.5 La réglementation minière. Les compétences réservées à l'Etat pour les hydrocarbures, les sels de potasse, le nickel, le chrome et le cobalt seront transférées. La responsabilité de l'élaboration des règles sera conférée à la Nouvelle-Calédonie, celle de la mise en œuvre aux provinces. Un conseil des mines, composé de représentants des provinces et auquel assiste le représentant de l'Etat, sera consulté sur les projets de délibérations du Congrès ou des provinces en matière minière. Si son avis n'est pas conforme ou si le représentant de l'Etat exprime un avis défavorable, l'exécutif de la Nouvelle-Calédonie se prononcera.

3.2.6 Les dessertes aériennes internationales. L'Exécutif sera associé aux négociations lorsque la compétence n'est pas entièrement confiée à la Nouvelle-Calédonie.

3.2.7 L'enseignement supérieur et la recherche scientifique. L'Etat associera l'Exécutif à la préparation des contrats qui le lient aux organismes de recherche implantés en Nouvelle-Calédonie et à l'Université, afin de permettre une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de la Nouvelle-Calédonie en matière de formation supérieure et de recherche. La Nouvelle-Calédonie pourra conclure des conventions d'objectifs et d'orientation avec ces institutions.

3.3. Les compétences régaliennes

La justice, l'ordre public, la défense et la monnaie (ainsi que le crédit et les changes) et les affaires étrangères (sous réserve des dispositions du 3.2.1.) resteront de la compétence de l'Etat jusqu'à la nouvelle organisation politique résultant de la consultation des populations intéressées prévue au chapitre 5. Pendant cette période, des Néo-Calédoniens seront formés et associés à l'exercice de responsabilités dans ces domaines, dans un souci de rééquilibrage et de préparation de cette nouvelle étape.

4. Le développement économique et social

4.1. La formation des hommes

4.1.1 Les formations devront, dans leur contenu et leur méthode, mieux prendre en compte les réalités locales, l'environnement régional et les impératifs de rééquilibrage. Des discussions s'engageront pour la reconnaissance mutuelle des diplômes et des formations avec les Etats du Pacifique. Le nouveau partage des compétences devra permettre aux habitants de la Nouvelle-Calédonie d'occuper davantage les emplois de formateur.

L'université devra répondre aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-

La France modifiera sa Constitution

● Le statut de la Nouvelle-Calédonie signé le 21 avril oblige la France à modifier sa Constitution dans plusieurs domaines. L'article 3 de la loi fondamentale stipule que les électeurs sont *"tous les nationaux français majeurs des deux sexes jouissant de leurs droits civiques et politiques."* En Nouvelle-Calédonie, la composition du corps électoral variera selon le type d'élection provinciale, municipale ou référendaire, en fonction de la date d'installation des électeurs sur le territoire. Les collectivités territoriales définies par l'article 72, les compétences du parlement (article 34) et surtout l'article 3 qui stipule que *"aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'attribuer l'exercice"* de la souveraineté nationale, tous ces textes devront être modifiés. Selon certains spécialistes, il conviendra d'adopter une loi constitutionnelle propre.

"Enbata" du 30/4/98

Calédonie. L'Institut de formation des personnels administratifs sera rattaché à la Nouvelle-Calédonie.

4.1.2 Un programme de formation de cadres moyens et supérieurs, notamment techniques et financiers, sera soutenu par l'Etat à travers les contrats de développement pour accompagner les transferts de compétences réalisés et à venir. Un programme spécifique, qui prendra en compte la suite du programme *"400 cadres"* et concernera les enseignements secondaire, supérieur et professionnel tendra à la poursuite du rééquilibrage et à l'accession des Kanaks aux responsabilités dans tous les secteurs d'activités.

4.2. Le développement économique

4.2.1 Des contrats de développement pluriannuels seront conclus avec l'Etat. Ils pourront concerner la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes et tendront à accroître l'autonomie et la diversification économiques.

4.2.2 Les mines. Un schéma de mise en valeur des richesses minières du Territoire sera élaboré. Sa mise en œuvre sera contrôlée par la Nouvelle-Calédonie grâce au transfert progressif de l'élaboration et de l'application du droit minier.

4.2.3 La politique énergétique contribuera à l'objectif d'autonomie et de rééquilibrage : recherche de sites hydroélectriques, programmation de l'électrification rurale tenant compte des coûts différenciés liés à la géographie du Territoire. Les opérateurs du secteur seront associés à la mise en œuvre de cette politique.

4.2.4 Le financement de l'économie devra être modernisé.

● L'Exécutif sera consulté sur les décisions de politique monétaire. La Nouvelle-Calédonie sera représentée dans les instances compétentes de l'institut d'émission.

● Pour financer le développement, l'Institut calédonien de participation sera maintenu dans son rôle et ses attributions. Il sera créé un fonds de garantie pour faciliter le financement des projets de développement sur les terres coutumières.

● Des objectifs d'intérêt public en faveur du développement seront fixés pour la Banque calédonienne d'investissement. Les collectivités, dans la limite de leurs compétences, pourront soutenir le développement des entreprises en collaboration avec le secteur bancaire.

● Un dispositif spécifique sera mis en place pour faciliter la restructuration et le redressement des entreprises.

4.3. La politique sociale

4.3.1 L'effort en faveur du logement social sera poursuivi avec le concours de l'Etat. L'attribution des financements et les choix des opérateurs devront contribuer à un équilibre géographique. Une distinction sera effectuée entre les rôles de collecteur, de promoteur et de gestionnaire du parc social.

4.3.2 Une couverture sociale généralisée sera mise en place.

4.4. Le contrôle des outils de développement

La Nouvelle-Calédonie sera mise à même, au cours de la nouvelle période qui s'ouvre, de disposer d'une maîtrise suffisante des principaux outils de son développement. Lorsque l'Etat détient directement ou indirectement la maîtrise partielle ou totale de ces outils, la Nouvelle-Calédonie les remplacera selon des modalités et des calendriers à déterminer. Lorsque la Nouvelle-Calédonie le souhaitera, les établissements publics nationaux intervenant seulement en Nouvelle-Calédonie deviendront des établissements publics de la Nouvelle-Calédonie. Sont notamment concernés : Office des postes et télécommunications, Institut de formation des personnels administratifs, Société néo-calédonienne de l'énergie ENERCAL, Institut calédonien de participation, Agence de développement rural et d'aménagement foncier, Agence de développement de la culture kanak... Lorsque les organismes n'interviennent pas seulement en Nouvelle-Calédonie, celle-ci devra disposer des moyens de faire valoir ses orientations stratégiques en ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie par une participation dans le capital ou les instances dirigeantes.

5. L'évolution de l'organisation politique de la Nouvelle Calédonie

Au cours du quatrième mandat (de cinq ans) du Congrès, une consultation électorale sera organisée. La date de cette consultation sera déterminée par le Congrès, au cours de ce mandat, à la majorité qualifiée des trois cinquièmes.

Si le Congrès n'a pas fixé cette date avant la fin de l'avant-dernière année de ce quatrième mandat, la consultation sera organisée, à une date fixée par l'Etat, dans la dernière année du mandat. La consultation portera sur le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, l'accès à un statut international de pleine responsabilité et l'organisation de la citoyenneté en nationalité. Si la réponse des électeurs à ces dispositions est négative, le tiers des membres du Congrès pourra provoquer l'organisation d'une nouvelle consultation qui interviendra dans la deuxième année suivant la première consultation. Si la réponse est à nouveau négative, une nouvelle consultation pourra être organisée selon la même procédure et dans les mêmes délais. Si la réponse est encore négative, les partenaires politiques se réuniront pour examiner la situation ainsi créée.

Tant que les consultations n'auront pas abouti à la nouvelle organisation politique proposée, l'organisation politique mise en place par l'accord de 1998 restera en vigueur, à son dernier stade d'évolution, sans possibilité de retour en arrière, cette *"irréversibilité"* étant constitutionnellement garantie. Le résultat de cette consultation s'appliquera globalement pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Une partie de la Nouvelle-Calédonie ne pourra accéder seule à la pleine souveraineté, ou conserver seule des liens différents avec la France, au motif que les résultats de la consultation électorale y auraient été différents du résultat global. L'Etat reconnaît la vocation de la Nouvelle-Calédonie à bénéficier, à la fin de cette période, d'une complète émancipation.

6. Application de l'accord

6.1. Textes

Le gouvernement engagera la préparation des textes nécessaires à la mise en œuvre de l'accord et notamment du projet de loi de révision constitutionnelle en vue de son adoption au Parlement. Si cette révision ne pouvait être menée à bien et si les modifications constitutionnelles nécessaires à la mise en application des dispositions de l'accord ne pouvaient être prises, les partenaires se réuniraient pour en examiner les conséquences sur l'équilibre général du présent accord.

6.2. Consultations

Des consultations seront organisées en Nouvelle-Calédonie auprès des organisations politiques, coutumières, économiques et sociales sur l'accord conclu, à l'initiative des signataires.

6.3. Scrutin de 1998

Un scrutin sera organisé avant la fin de l'année 1998 sur l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie, objet du présent accord. La loi constitutionnelle pour la Nouvelle-Calédonie permettra que ne se prononcent que les électeurs admis à participer au scrutin prévu à l'article 2 de la loi du 9 novembre 1988.

6.4. Elections aux assemblées de province et au Congrès

Des élections aux assemblées de province et au Congrès auront lieu dans les six mois suivant l'adoption des textes relatifs à l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie. Les mandats des membres des assemblées de province prendront fin à la date de ces élections.

6.5. Comité des signataires

Un comité des signataires sera mis en place pour : ● prendre en compte les avis qui seront formulés par les organismes locaux consultés sur l'accord ; ● participer à la préparation des textes nécessaires pour la mise en œuvre de l'accord ; ● veiller au suivi de l'application de l'accord.

Les documents ci-dessus, préambule et document d'orientation, ont recueilli l'approbation des partenaires des accords de Matignon, traduisant la fin de la négociation qui s'est déroulée en présence de M. Dominique Bur, délégué du gouvernement, haut-commissaire de la République. Les partenaires procéderont aux informations et aux consultations nécessaires avant leur signature, par le Premier ministre et les signataires, le 5 mai 1998.

Pour le FLNKS : Roch Wamytan, Paul Neaoutyine, Charles Pidjot et Victor Tutugoro. Pour le RPCR : Jacques Lafleur, Pierre Frogier, Simon Loucckhote, Harold Martin et Jean Lèques. Pour le gouvernement, ses représentants sur place : Alain Christnacht et Thierry Lataste. En présence de Bernard Deladrière et Dominique Bur.

(*"Enbatta"* du 30/4/98)

par J.J. MONNIER

◆ Liberté buissonnière

C'est le temps des biographies. La génération de 1968 devient quinquagénaire et éprouve le besoin de faire le point, dans un monde qui a beaucoup changé depuis. Ici, il ne s'agit pas d'un ancien mao devenu patron ou V.I.P., mais d'un militant qui n'a pas cessé de l'être. Noël Hily est un Breton du Finistère, né en milieu rural modeste, arrivé à l'école taciturne et timide, ne comprenant pas encore le français. Le récit est double : il alterne des passages où le personnage principal raconte ce qui s'est passé et comme il l'a vu, et d'autres passages, avec des caractères différents, où l'on découvre une sorte de commentaire, avec un recul beaucoup plus grand, où les événements sont remis à leur place.

Petit séminaire...

On plonge dans la guerre scolaire des années cinquante, la hiérarchie sociale à l'école primaire, l'atmosphère dans un milieu familial catholique traditionnel. A 9 ans, il décide de devenir prêtre. A 12 ans, il entre au petit séminaire de Pont-Croix de son plein gré. Il s'y trouve bien au début, mais l'auteur, avec le recul, le qualifie, comme Xavier Grall, de maison "sans soleil et sans air". La peinture de cette vie grise au quotidien est particulièrement réussie. En 5e il faut se lever à 6 h 30, assister à la messe, se coucher après 22 h 30.

A 18 ans, Noël, qui peine en classe, découvre les vertus de l'engagement, après avoir rencontré la contestation au sein même de l'institution. Il la quitte pour Paris, où il rejoint le grand séminaire d'Haïti, où la formation dure encore 5 ans. La communauté lui convient ; elle pratique les travaux manuels alors que Noël, lui, se passionne pour les études qu'il venait d'abandonner.

Vers la cité des hommes

A 19 ans, il va préparer le baccalauréat par correspondance. Il se trouve libre dans son séminaire, et en même temps en porte-à-faux, entre le monde clérical et l'autre, entre le religieux et les combats profanes ; le baccalauréat obtenu, il est à Paris, où le séminaire s'est installé, de plus en plus proche de contestataires de l'Eglise, du R.P. Cardonnel à "Frères du Monde", d'Illitch à l'abbé Pierre. Mai 1968 est pour lui un grand moment de liberté. Il opte pour le droit à l'objection de conscience partout, vis-à-vis de toutes les institutions. Peu à peu, la transcendance chrétienne est évacuée de son univers mental. Il se consacre à des associations caritatives, après avoir quitté sa communauté ! Témoignage Chrétien, le MRAP, sont des mouvements qu'il rejoint. Jugé inapte pour encadrer les travailleurs d'un atelier protégé, Noël fait maints petits boulots, puis entre à l'imprimerie de Bayard-Presse : toujours les réseaux "cathos". La conscience sociale a été de pair avec une conscience bretonne, autour de l'UDB, de Galv, de Ker Vreizh. En novembre 70, il renonce définitivement au sacerdoce.

Nous avons retrouvé Noël, deux décennies plus tard. Il dirigeait la revue "La Calotte", après avoir milité à La Libre Pensée. Dans tous ses engagements, il s'est heurté aux appareils, aux rigidités institutionnelles. Les réflexions finales sont détachées et ont beaucoup de hauteur. Le dialogue entre l'homme engagé dans le quotidien et le témoin apaisé et serein qui commente le passé ne manque pas d'intérêt. 192 pages, on en voudrait plus ! (Préface de Théodore Monod, éditions Opéra, Nantes, 90 F).

◆ Musiques traditionnelles de Bretagne (2)

Yves Defrance publie, dans la revue Skol Vreizh, un second numéro consacré à la musique bretonne ; cette fois, il étudie le répertoire à danser, après avoir étudié les sonneurs.

La jaquette de Skol Vreizh précise d'emblée l'importance de ce nouveau travail : "*en continuité avec le volume 1, ce livre offre une véritable analyse musicale. Pour la première fois, dans une étude consacrée aux musiques traditionnelles de Bretagne, il est question de la matière sonore, de sa texture, de sa répartition et de son évolution dans l'espace breton (...). Yves Defrance propose une lecture musicologique de l'ensemble des répertoires vocaux et instrumentaux d'accompagnement de la danse traditionnelle.*" De nombreux exemples musicaux sont fournis. Ils concernent les gavottes, la Dañs Léon, Dañ tro plin, Dañs Treger, passepied et pachpi, tour en dro, laridés et ridées, le Rond du Penthièvre et d'autres danses encore.

L'auteur présente ensuite les types de répertoires et, enfin, les processus de création.

L'iconographie est remarquable, de très nombreuses photos des années 1900 et une dizaine de grandes illustrations en couleur, notamment des toiles peu connues de fêtes et danses bretonnes. L'ensemble est remarquable. (86 pages, 60 F).

◆ La légende des saints bretons

Les saints bretons d'après la tradition populaire parurent dans une revue sous la forme d'épisodes qui ne furent jamais édités dans leur intégralité. C'est le résultat d'une enquête réalisée par Anatole Le Braz entre 1892 et 1895. L'édition intégrale nous est fournie par Terre de Brume avec une intéressante préface d'une trentaine de pages de Dominique Besançon. Elle nous raconte comment Renan lui-même s'inquiétait de voir disparaître la trace des vieux saints bretons, méprisés par le clergé de l'époque, délaissés dans leurs chapelles à demi abandonnées. C'est le récit d'un Le Braz encore jeune, revenu depuis six ans en Bretagne pour enseigner au lycée de Quimper.

Notre-Dame des Sources, saint Herbot, saints Cadou, Jaoua, Edern, Guénolé, Théleau, Hernin, Samson, Ergat, Hervé, Pol, Kê, Mélar et beaucoup d'autres trouvent place dans cet ensemble de petits récits et de promenades. Du côté des saintes, il y en a moins : Brigide, Tryphine ; Genovefa et Enora sont un peu en retrait.

Le regroupement est géographique : on se promène d'abord et beaucoup dans les Monts d'Arrée, un peu dans la Montagne Noire, et dans le Trégor finistérien, avant d'aboutir à la région de Ploumilliau-Lanvellec.

Un voyage agréable, un texte d'une belle écriture, non dépourvue d'humour (119 F).

◆ Explorateurs et grands voyageurs bretons

Habitué, par ses fonctions à l'Institut Culturel de Bretagne, à favoriser les travaux des uns et des autres, Bernard Le Nail vous a déjà montré qu'il aimait écrire et qu'il le faisait bien. Depuis longtemps, il publie, dans divers périodiques, des notices sur les Bretons d'ailleurs et les grands voyageurs. C'est donc avec intérêt que nous avons découvert le petit livre jaune qu'il vient de publier sur ce thème aux éditions Gisserot. Il s'agit d'une sorte de dictionnaire alphabétique comme il en est récemment paru sur *Les noms qui ont fait l'histoire de Bretagne* ou sur *Les musiciens et compositeurs de Bretagne*. Cela permet de découvrir des dizaines d'explorateurs et de grands voyageurs bretons, connus comme Jules Verne et Ernest Renan, Segalen et Joseph Lebret, mais le plus souvent méconnus.

Connaissiez-vous Ludovic Joubert (1842-1927), natif de St-Herblon, près d'Ancenis, d'abord agriculteur, qui lutta pendant dix ans contre les trafiquants d'esclaves d'Afrique orientale ? Connaissez-vous le Nantais Jacques Viot (1898-1973) qui, poursuivi par les dettes, partit vers l'Océanie, l'Australie, la Chine, la Nouvelle-Guinée où il rassembla une énorme collection d'art primitif avant de devenir, après-guerre, un scénariste à succès ?

On rafraîchira utilement ses souvenirs sur bien d'autres personnalités, comme Henri de Kerilis, ce journaliste lucide des années trente, sur Max Radiguet, Coatamlem et beaucoup d'autres. Mgr Laouénan, évêque lannionnais de Pondichéry, grand connaisseur des langues indiennes et des mégalithes du subcontinent, aurait aussi mérité d'y figurer.

L'auteur invite d'ailleurs ses lecteurs à lui faire toutes critiques et suggestions utiles pour enrichir son travail. Jean-Jacques Audubon, grand aquarelliste américain des oiseaux, au XIX[e] siècle, était d'origine nantaise. Il jouit aujourd'hui d'une renommée considérable outre-Atlantique. Bernard Le Nail nous conte son aventure extraordinaire. A noter que la commune de Coueron, près de Nantes, vient de donner son nom à un marais fluvio-maritime qu'elle veut réhabiliter et protéger, pour attirer encore plus cette avifaune menacée que défendait déjà le peintre.

L'ouvrage est précis, bien écrit, dense et riche d'informations peu connues. Son prix est très abordable, pour 128 pages de texte.

◆ 20 ans après l'Amoco, le point

Le journaliste Bruno Gilbert vient de publier un livre consacré au naufrage de Portsall : "20 ans et l'Amoco", aux éditions Alain Bargain, de Quimper.

Ce livre vient à point pour rassembler les souvenirs et la mémoire de la catastrophe du 16 mars 1978. Avec précision et rythme, l'auteur raconte l'avarie de gouvernail, le remorquage manqué, le naufrage, l'arrivée des nappes de pétrole, le choc, le nettoyage. Il fait parler les témoins, des spécialistes du rail d'Ouessant et de la sécurité en mer, des pavillons de complaisance, du pavillon des Kerguélen, des porte-conteneurs géants, du remorquage, de ce qu'est devenue la pollution due à l'Amoco.

Sur tous ces domaines, on fait le point, vingt ans après. Sur Alphonse Arzel aussi : célèbre grâce à l'Amoco, certes, mais qui s'est révélé un meneur d'hommes hors pair, un soudeur d'énergies.

Il est un peu dommage de ne pas évoquer l'atmosphère particulière qui a régné au sein du "Syndicat Mixte", avec une bretonnité sans complexe faute de chants bretons, d'histoires drôles et de propos décomplexés. A défaut, le livre explicite la carrière d'Alphonse, le fermier de Ploudal', fait le point sur les procès, y compris sur celui qui a opposé le syndicat mixte au couple d'avocats Huglo-Lepage.

Beaucoup de photographies, une chronologie des 7 marées noires en Bretagne et des principales du monde, y compris celles liées à des accidents de plates-formes pétrolières.

Du bon travail de journalisme, tour à tour inquisiteur, complice et parfois dérangeant, toujours tonique (286 pages, 110 francs). Pour se souvenir et réfléchir.

◆ L'espoir breton du XXI[e] siècle

Il s'agit d'un ouvrage collectif réalisé par seize spécialistes de questions bretonnes, sous la direction de Georges Letellier. A l'occasion du renouvellement du Conseil Régional, ils ont voulu s'interroger sur l'avenir de la Bretagne à 5 départements, sur les défis à relever. La préface est de Jean-Jacques Hénaff, industriel breton à sensibilité régionaliste, proche de Jean-Yves Cozan.

L'ensemble est regroupé en 8 grands chapitres : histoire, agriculture, pêche, industrie, tertiaire, environnement et espace, la culture bretonne, les nouveaux liens territoriaux. Malgré le caractère collectif de l'ouvrage, on reconnaîtra la marque, entre autres, de Corentin Canevet pour l'agriculture, de Pierre-Yves Le Rhun, de Loeiz Laurent, de Jacques Lescoat sur l'environnement, d'André Pochon sur la nouvelle agriculture, de Jean-René Couilliou sur la pêche.

Ces bons spécialistes fournissent un ouvrage utile, pas trop académique ; une sorte de résumé des réalités bretonnes d'aujourd'hui, qui auraient d'ailleurs été débattues avant le vote du 22 mars 1998, s'il y avait eu un vrai débat régional. On trouvera une première réponse aux défis bretons dans les 46 propositions pour la Bretagne de l'UDB, mais pas dans les programmes des conseillers régionaux effectivement élus, ce qui est un premier signe inquiétant pour l'avenir. La pression exercée par la population sur ces élus, l'ouverture ou non de ces derniers aux enjeux cruciaux des années à venir, joueront un rôle déterminant.

◆ Contes de la mort à l'ouest du monde

Simone Tillenon nous écrit des contes inquiétants, nourris d'intersignes, de fantômes, d'objets perdus et retrouvés. L'écriture est prenante et accroît encore l'impression oppressante de mystère, de magie, de surnaturel. La Bretagne romantique, les cimetières, la mer constituent le cadre impressionnant de plusieurs récits souvent à la première personne. L'écriture est prenante. Il s'agit vraiment d'une création littéraire et non d'une reprise de contes du XIX[e] siècle (Coop Breizh, 270 pages, 130 F).


MONDIAL : THIERRY S'ADRESSE AUX FRANÇAIS...
AUX VRAIS FRANÇAIS!
TOUT À FAIT!
FN
CHIRAC EN ANJOU À LA RENCONTRE DES FRANÇAIS...
PUTAIN DEUX ANS!
NON! TROIS ANS DE FÛT!
ALLIANCE"...
T'AS PRIS TON VIAGRA?
MONDIAL : LA BOTTE SECRÈTE D'AIMÉ JACQUET
UNE PAGE AVANT CHAQUE MATCH, LES GARS!
KANT

Vacances et Nature

Le Centre de Vacances de La Chapelle-Neuve propose, du 27 juillet au 1er août, une semaine de vacances pour les 5-10 ans, avec une foule d'activités, manuelles, cuisine, balades, cabanes, camping, etc.

Pour les 9-13 ans, La Chapelle Neuve propose un Camp Nature sous tentes, du 10 au 14 août. Le tout en breton, avec la collaboration de Skol an Hanternoz.

Renseignements et inscriptions au 02 96 21 60 31.

Double LP / K7 « nos vemos en los bares » EP « haz turismo »
Egalement disponible : 1989 ROCK CELTAS - 1990 GENTE IMPRESENTABLE - 1991 CUENTAME UN CUENTO
1993 TRANQUILO MAJETE - 1996 EN ESTOS DIAS INCIERTOS + France et Allemagne compilation VAMOS
East West France (Warner Music) tél 01 53 53 60 00 fax 01 53 53 60 60

celtas cortos

11 JUILLET LANDERNEAU (29) Festival « Kann Al Loar »

25 JUILLET SAINT NOLFF (56) Festival « Un Week-end à Saint Nolff »

pour toutes informations
meneham
Tél. 02.98.47.84.84

Concert E.V. et Mat Matah au Relecq-Kerhuon

Le 6 juin, à 20 h 30, à L'Astrolab.

Réservez vos places à la sonothèque ou au café Lonchamp. Entrée 60 F.

Organisation Gwalarn, tél. 02.98.30.51.06.

An Alarc'h, le retour !

Depuis le temps que d'aucuns l'attendaient... c'est chose faite à St-Brieuc !

Le 18 avril, un nouveau magasin a ouvert ses portes au 5 rue Houvenagle (près de la place de la Grille). Sous l'enseigne de "An Alarc'h", Erwan Liot vous y propose un large éventail de livres, CD, KT, revues, des cartes postales, de l'artisanat, concernant la mer et les pays celtiques. Ouvert de 9 à 12 h et de 14 à 19 h (mardi et vendredi sans interruption, fermé le dimanche et le lundi matin). Tél. 02.96.68.36.83.

Stages intensifs de langue bretonne

Roudour, organisme coopératif de formation en langue bretonne, organise des stages à Huelgoat (29).

– du mardi 2 au vendredi 5 juin : niveaux débutants complets, faux-débutants, confirmés.

– du lundi 8 au vendredi 12 juin : niveaux faux-débutants, confirmés.

– du lundi 15 au vendredi 19 juin : niveaux faux-débutants, confirmés.

– du lundi 22 au vendredi 26 juin : niveaux faux-débutants, confirmés et supérieurs.

Renseignements et inscriptions : Roudour, BP 24, rte de Berrien, 29690 Huelgoat, tél. 02.98.99.75.81 - fax 02.98.99.76.01.

AMZER ENVEZ 13e stage international de musique et danse bretonnes et celtiques du 3 au 7 août

Musique : *public :* musiciens ayant déjà une certaine pratique. *Buts :* parfaire technique et connaissance des différents terroirs. Approche du jeu d'ensemble.

Danse : *public :* personnes maîtrisant déjà les pas de base. *Buts :* apprendre "à danser" et apprendre "des" danses, construire un sens global du mouvement et du phrasé.

Accordéon diatonique, bombarde/biniou kozh, cornemuse écossaire, danse, flûte traversière en bois, guitare, harpe celtique, violon.

Animations : de 17 h 30 à 18 h 30, Jean Baron animera un atelier danse bretonne pour tous les stagiaires. Un concert assuré par les professeurs et certains stagiaires aura lieu chaque soir. Le jeudi 6 août sera organisé un kig ha fars musical suivi d'un fest-noz gratuit.

Tarifs : cours, musique 1.150 F + 50 F d'adhésion ; danse, 750 F + 50 F d'adhésion.

Hébergement-restauration : pension complète 650 F, repas 58 F.

Centre régional de culture bretonne et celtique. Kreizenn sevenadurel breizhek, Soye, 56270 Planvour/Ploemeur, tél. 02.97.86.32.08.

Manif à Binic...



L'UDB était là.



Ras l' Front aussi...

Près de 1500 personnes se sont retrouvées à Binic, le samedi 16 mai, pour protester contre le débarquement imminent des Jeunesses Toulonnaises, une association para-municipale de Toulon dirigée par un militant FN et présidée par la femme du maire, qui vient d'être condamnée pour discrimination à l'embauche : elle avait en effet recommandé à l'association de ne recruter que des proches du FN ou des personnes politiquement "neutres"...

A Binic, le Collectif Ker Avel (du nom du centre de vacances loué par les Jeunesses Toulonnaises) anti FN, craint à juste titre que Ker Avel ne se transforme rapidement en tête de pont du Front en Bretagne.

Le Collectif, qui regroupe plusieurs mouvements, dont Ras l' Front et l'UDB, a remporté un premier succès mais la partie n'est pas gagnée. Ce premier rassemblement en appelle d'autres.



Pour dire non au FN.

UN SUPER TEE-SHIRT



Il est tout beau, le tee-shirt «PARIS NOUS POMPE» diffusé par la Fédération de Trégor-Goëlo de l'Union Démocratique Bretonne.

Il existe en trois tailles (L, XL, XXL) et peut être commandé à : U.D.B., Centre Dunant, 22500 Paimpol.

Le prix défie toute concurrence : 70 F + 11,50 F de port.

Visite et activités en breton



L'Ecomusée de St-Degan, en Brec'h (56), près d'Auray, vient de s'entendre avec une autre association locale, le Cercle Sten Kidna pour permettre l'accueil d'enfants scolarisés en breton durant une journée ou une demi-journée de découverte.

En effet, ce petit musée pourtant si riche en témoignages de toutes sortes concernant la vie paysanne d'autrefois, ne possède pas d'animateur encore suffisamment à l'aise en breton pour y conduire des visites dans cette langue.

C'est ce qui a conduit les responsables de St-Degan à s'entendre avec le Cercle Sten Kidna d'Auray pour mettre en place un réseau de bretonnants, originaires des environs immédiats pour la plupart ou du moins y résidant actuellement, et disposés à intervenir dans le cadre de visites scolaires. Le rôle de ces personnes ne sera pas de se substituer aux guides lors de la visite – celle-ci sera assurée par l'enseignant lui-même à qui l'écomusée ouvre toute sa documentation – mais bien d'apporter un témoignage (dialoguer avec les élèves, répondre à leurs questions, ...) et d'être des animateurs d'ateliers qui fonctionneront devant les enfants, voire avec eux (faire du beurre, cuire du pain, faire de la vannerie, ...) ; en tout, une douzaine d'ateliers qui fonctionneront exclusivement en breton, comme il se doit.

Douze instituteurs bilingues (environ 50 % de ceux qui enseignent dans le Morbihan) et 13 "témoins" avaient répondu le mercredi 29 avril dernier à l'invitation de l'Ecomusée et du Cercle Sten Kidna afin de poser les bases de cette future collaboration. Le travail a été très fructueux, les échanges particulièrement prometteurs et on peut dès maintenant être confiant dans la réussite du projet tant a été unanime la préoccupation de bien recevoir les enfants sur le site tout en les amenant à appréhender, par le vecteur du breton, la découverte du mode de vie de leurs ancêtres. Cependant, même si les premiers groupes scolaires bretonnants sont espérés avant cet été, il faudra cependant attendre la fin de la prochaine année scolaire pour juger de l'intérêt suscité.

Tarifs : demi-journée : visite du musée (1h30) + atelier : 20 F par élève. - journée : visite du musée (1h30) + 3 ateliers : 40 F par élève.

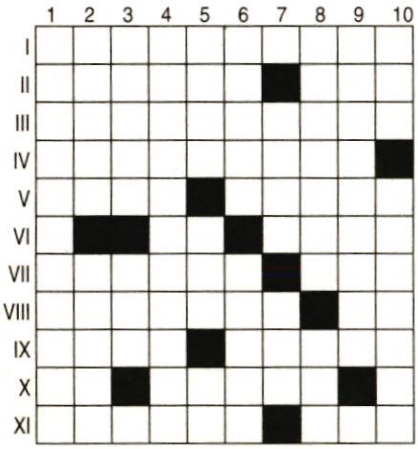
Pour tous renseignements supplémentaires concernant ce projet – ainsi que les visites en français, comme de bien entendu – il convient de contacter directement l'Écomusée de St-Degan / Ekomirdi Sendegan, 56400 Brec'h. Tél. 02.97.57.66.00, Fax 02.97.57.52.26.

D. Carré

Mots Croisés Bretagne-Celtie

n° 105

(Certains mots sont en breton – Réf. : dictionnaires de R. Hémon, P.J. Hélias et F. Favereau)



HORIZONTALEMENT : I. Son père breton et sa mère russe en ont fait un écrivain cubain. – II. Contrairement aux phoques, ne fréquente pas les côtes bretonnes ; Y voir la fin d'Auray n'a rien de pessimiste. – III. Celle du "melon" de Bourgogne est surveillée de près en Pays nantais. – IV. Petites soles ou personnes malignes. – V. Il a chanté le Roi d'Ys ; Ne s'applique pas seulement à un certain âge. – VI. Adverbe, conjonction, etc ; Pas de trêve sans remise en ordre. – VII. Celui de Penthièvre est grignoté par la mer ; Le type même du poisson euryhalin. – VIII. Ver marin ; Adverbe de négation. – IX. . Faire comme les Normands dans la cathédrale de Nantes en 843 ; Proche parent. – X. Article défini contracté ; Ecrivain nantais. – XI. Rivière née au centre du Pays de Galles ; Peut concerner le cœur.

VERTICALEMENT : 1. "Bon Breton né sous les tropiques", Jules Laforgue en a laisse de fort belles, inspirées par l'œuvre de Corbière. – 2. Créature de Châteaubriand ; De bas en haut : il serait souhaitable que l'UDB en ait de nombreuses. – 3. Inversé : sa corne est très utile ; Préfixe fréquent dans les noms de lieux. – 4. En 1996, s'est vu décerner le prix Louis Guilloux pour un roman intitulé "Nadine Mouque" et paru dans la Série Noire (Nom puis Prénom). – 5. Agit actuellement en faveur de la paix ; Mignon, autrement dit ; Article défini contracté. – 6. Un village qui n'a l'"air de rien ; Suivant les sources, se fête entre le 25 et le 30 août. – 7. Inversé : suppose une suite ; Par quoi un cheval peut imiter la mer. – 8. Entourée d'eau ; Aussi net en français qu'en breton. – 9. Feront comme les éléments pour les monts d'Arrée. – 10. Suppose un chef ou un roi ; imiteras le FN à la fin de son procès contre le PB.

Mikaël ERWAN

SOLUTION du n° 104

Horizontalement : I. PREFAILLES. – II. OUDON ; EEUN. – III. UNIR ; E-BARZ. – IV. TABARLY. – V. DP ; NA (AN) ; AOHC (C'HOAR). – VI. ROPARTZ ; AR. – VII. EHANAN ; ELO. – VIII. UEM (MEU) ; EAL ; IU (UI). – IX. PORNEANT. X. IVEZ ; OZA (OZAH). – XI. CASSE-PIPE.

Verticalement : 1. POULDREUZIC. – 2. RUN ; POHE ; VA. – 3. EDIT ; PAMPES. – 4. FORANAN ; OZS. – 5. AN ; BARAER. – 6. EA ; TNANOP (PONANT). – 7. LE BRAZ ; LEZI (IZEL). – 8. LEALO. (LEALOUR) ; AAP. – 9. EURYHALIN. – 10. SNZ ; CROUTE.

P.B. Services

Celtofolies à Lanouée

Comme en 1997, le festival des Celtofolies de 1998 se déroule le 15 août à Lanouée (56) et présente un grand concert de musique celtique suivi d'un fest-noz vras.

En ouverture à ce festival, deux expositions seront présentées, du 3 au 16 août :

– la première s'intitule "Haies et talus : un paysage pour aujourd'hui" (cette exposition est bilingue breton-français - Skol ar c'hleuzoù.

– la seconde exposition, créé par l'association Identité Bretonne, porte sur l'Histoire de la Bretagne, de Nominoé à la fin de l'indépendance : de 830 à 1532.

Le festival commencera le 15 août à 17 h, pour se terminer vers 4 h, avec en vedette Alan Stivell.

Programme complet : 17 h, Feurzaï ; 17 h 30, Kern, Trompettes du Mozambique, Red Cardell, Alan Stivell ; 23 h 30, fest-noz vras avec Gwenfol, Duo Hamon-Martin, Ebrel-Le Buhé, Int.

FESTIVAL D'ETE EN CENTRE BRETAGNE
2e édition de "DRE AR WENOJENN"

Pour la deuxième année, Dre ar Wenojenn, festival éclaté et convivial sur 30 communes et associations du Centre Bretagne, aura lieu du 13 juin au 22 août 1998. Pour cette année le fil conducteur choisi est "Le Kreiz Breizh et les cultures nomades". Sont programmés de très nombreuses soirées, concerts et temps forts avec notamment, Kristen Nogues, Jean-Michel Veillon, le Taraf de Caransebes, les Musiciens du Nil, Les Pires, Patrick Ewen, Casse Pipe, Jalpur Kawa Bass Band (Inde), Ket Lang (Hongrie), Tartite (Mali), des festoù noz, et DOR, une création d'Erik Marchand. Et aussi, un événement, le retour d'Annkrist (Cabaret Nomade, du 20 au 23 août).

Programme détaillé au 02 97 23 90 80.

Une vraie mine !

Vous habitez dans le Trégor, ou dans le Goëlo et vous voulez apprendre les danses bretonnes ? La lutte bretonne ? La broderie ? Le breton ? A jouer de la harpe celtique ou de l'accordéon diatonique ? Vous voulez savoir où votre enfant pourra apprendre à parler breton ? A apprendre en breton ?...

Mine de rien, Al Levrig est une véritable mine de renseignements pour tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à la Bretagne et à la culture bretonne. Un outil indispensable pour se repérer dans la profusion des offres en la matière.

La seconde édition d'Al Levrig vient donc tout juste de sortir, une version entièrement réactualisée, refondue, repensée et fort bien présentée. On peut se la procurer, gratuitement, dans de très nombreux lieux de dépôt du Trégor et du Goëlo, ou auprès de Al Levrig, 55 Hent Dour Mat, 22700 PERROZ GIREG (Pellgomz-faks : 02 96 23 00 76).

Courrier

Je lis régulièrement *Charlie-Hebdo* et j'y ai trouvé cet article surprenant de FC "Lou biniou fascistou".

FC pense peut-être pour la"préférence nationale" et pense qu'il ne puisse exister de culture autre qu'étatique. Peut-être que, comme certains, il défend le centralisme jacobin et trouve que la culture française est supérieure aux autres. Que pense-t-il du colonialisme français qui faisait apprendre aux petits Africains que leurs ancêtres les Gaulois étaient de grands blonds aux yeux bleus ?

Les jacobins de tous poils essaient de propager la pensée unique : hors du centralisme, point de salut ; ils n'osent plus parler d'"Europe des Patries", donc ils ont modernisé le terme en parlant d'"Europe des Nations". Certains Etats, dont la France, n'ont pas encore ratifié la "Convention Européenne sur les Langues Régionales ou Minoritaires". De plus, les jacobins français, pour ne pas ratifier cette convention, ont la bonne excuse que, dans la Constitution, il est écrit "Le français est la langue de la République" ; et les centralistes s'accommodent très bien du monolithisme culturel, comme les députés européens du Front National qui défendent, à Bruxelles, la culture française contre une Europe des Régions.

Heureusement, je pense que toute l'équipe de *Charlie-Hebdo* ne partage pas de point de vue : Renaud a même été candidat sur nos listes pour défendre les cultures minoritaires...

La diversité des cultures fait la richesse de l'Humanité. Si une culture disparaît en France ou dans le Monde, c'est une partie de l'Humanité qui disparaît quelque part.

Contrairement aux centralistes, je pense qu'il n'y a pas de culture supérieure à d'autres. Je les respecte toutes, mais je combats le côté hégémonique de certaines. Comme disait Morvan Lebesque, célèbre chroniqueur au *Canard Enchaîné, "il n'y a pas de centralisme démocratique"*. A ce propos, je recommande à FC la lecture de l'ouvrage de Morvan Lebesque *"Comment peut-on être breton – Essai sur la démocratie française"* (Actuel - Points - Editions du Seuil) qui ébranlerait ses a priori.

Personnellement je combats toute forme de nationalisme, qu'il soit breton ou autre. Et ce n'est pas pour cela que je trouverai des excuses au nationalisme français qui a provoqué des millions de morts sur les champs de bataille derrière l'étendard bleu-blanc-rouge alors qu'il n'y en a pas eu derrière le "gwen ha du" !

On peut être breton et avoir comme référence Jacques de la Bollardière plutôt que Jean-Marie Le Pen !

Comme Morvan Lebesque, je suis breton et citoyen du Monde. Je suis fédéraliste, car les centralistes de l'extrême gauche à l'extrême droite n'ont qu'une référence culturelle et méprisent tous ceux qui sont différents. La preuve en est donnée par cet article que je ne peux approuver en tant que membre du Comité International pour les Libertés Ethniques, comité espérantophone qui défend toutes les cultures minoritaires à travers le Monde.

Daniel HOUGUET
Secrétaire d'IKEL (Internacia Komitato por Etnaj Liberecoj, Comité International pour les Libertés Ethniques), Membre de l'Union Pacifiste.

P.B. Services

Expo Creston sur le costume breton au musée de St-Brieuc

Le musée de St Brieuc présente, jusqu'au 4 octobre 98, une exposition consacrée au costume breton des années 20 aux années 50 : 150 planches en couleur et dessins, signées René-Yves CRESTON, seront ainsi proposées au pavillon des expositions temporaires (Renseignements au 02 96 62 55 20)

BOBINES D'AMATEURS

Sur le thème "Voleurs d'Images" la Cinémathèque de Bretagne à Brest propose jusqu'au 31 août une expo de "Bobines d'Amateurs". Cette exposition se déclinera en réalité en 8 épisodes programmés jusqu'en l'an 2000. A suivre à compter du 15 septembre 98 "Bébé, Bonheur, Voiture" puis "Passages obligés", etc. (Informations au 02 98 43 38 97)

Nuit reggae à Lanfains



Le 6 juin, le Petit Village de Lanfains propose une Nuit Reggae avec les groupes Unity, Kreyol Syndicat et Exode. Entrée 50 francs, début de soirée 21 h 30.

Le groupe Kreyol Syndicat.

Ferst-noz Diwan à St-Brieuc

Le Fest Noz annuel de Diwan Sant Brieg aura lieu le samedi 13 juin, dans la cour de l'école. Avec Loened Fall, les Frères Morvan, Jégou et Corbel, Le Buhe et Le Bras...etc. (plancher, entrée 35 francs)

Courrier

QUEL EST-CE PAYS ?

Je connais un pays où il fait bon vivre, c'est le pays des droits de l'homme. Ce pays a une histoire merveilleuse ; jamais il n'a fait la guerre à ses voisins (Allemands ou Anglais), ses hommes d'Etat sont tous des gens de paix (Jeanne d'arc, Napoléon, Pétain, De Gaulle), il n'a jamais colonisé autrui (ni en Afrique, ni dans le Pacifique, ni en Asie), ni pratiqué l'esclavage (surtout pas dans les Antilles).

Le Peuple qui le compose depuis ses origines a toujours respecté les cultures et langues de ses voisins (Basques, Corses, Bretons, Normands, Lorrains, Alsaciens, Savoisiens), et a toujours démocratiquement organisé un développement équilibré au sein de sa frontière "naturelle" (heureusement hexagonale, mais que la divine nature fait bien les choses !).

Ce pays est vraiment exceptionnel, d'ailleurs le monde entier faute de pouvoir l'imiter, lui reconnaît le droit à l'exception culturelle que sa grande modestie l'empêche de revendiquer. D'ailleurs ne reconnaît-il pas spontanément en son sein ce droit aux minorités qui vivent dans son cadre bienveillant (il semble que ces minorités soient tellement bien intégrées qu'elles ne soient mêmes plus considérées comme telles !). J'ai ouï-dire qu'il était le premier à avoir ratifié la charte européenne des langues minoritaires en 1992, modifiant en ce sens la même année sa constitution (article 2), ainsi que l'intégralité du pacte de l'ONU relatif aux droits civils et politiques de 1966.

Socialement très avancé, sa tradition de négociation est un modèle que beaucoup lui envient (les conflits sont très rares).

Chaque région en son sein est d'une grande cohérence, tant historique que culturelle ou économique, ce qui favorise son intégration dans l'Europe dont il rêve.

Enfin ses habitants sont des démocrates expérimentés et avertis ; seulement 15% d'entre eux votent régulièrement pour un parti raciste et xénophobe.

Vous aurez certainement reconnu sans l'ombre d'un doute ce pays, qui, s'il n'existait pas, mériterait d'être inventé...

J.J.P.

Chaque mois depuis 1969

armor magazine

présente et commente

LA VIE BRETONNE

B.P. 419 – 22404 LAMBALLE CEDEX

UN CADEAU !

Pour tout abonnement nouveau au *"Peuple Breton"*, vous pouvez choisir un *"Cahier du Peuple Breton"* que vous recevrez en cadeau :

- ❑ La Bretagne et les problèmes écologiques
- ❑ Le procès du centralisme
- ❑ Une Bretagne responsable dans un monde solidaire.

Abonnez-vous au Peuple Breton !



NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

.....

- ● Souscrit un abonnement ❑
  un réabonnement ❑
  - tarif normal : 160 F
  - tarif de soutien : à partir de 180 F
  - étranger : 200 F et plus
  - étranger par avion : 230 F et plus

  à partir de N° ..... inclus

- ● Prélèvement automatique mensuel
  - ❑ minimum 15 F
  - ❑ de soutien : 18 F-20 F-30 F

  (Joindre un relevé d'identité bancaire)

- ● **Ci-joint le règlement par :**
  - ❑ **chèque postal**
  - ❑ **chèque bancaire**
  - ❑ **mandat-lettre**

  à l'ordre du "Peuple Breton/Pobl Vreizh"

Pour tous problèmes d'abonnement, prière d'utiliser le téléphone fax 02.96.61.54.11

9 rue Pinot Duclos, 22000 SAINT-BRIEUC - C.C.P. RENNES 2365-76

Selaouit

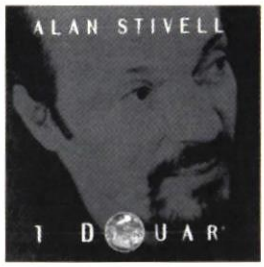
par Pierre Morvan

REQUINS

Quand Alan Stivell mêle la voix des Soeurs Goadec à la sienne, sur son dernier CD, il sollicite leur autorisation. C'est la moindre des politesses... Quand les musiciens du groupe Manau pillent sans vergogne l'album «A l'Olympia» d'Alan, pour s'emparer de son «Tri Martolod» et mêler sa voix et sa harpe à leur rap, ils ne demandent rien.

Comportement étrange et (pour le moins) indélicat, que ne devraient pas bésiter à sanctionner des radios comme RBO, en refusant par exemple de programmer le single de Manau. On se doutait que la bonne santé actuelle de la musique bretonne ne manquerait pas d'attirer requins, chacals et vautours. Ils sont là !

Alan STIVELL : «1 Douar» (Disques Dreyfus, Distribution Sony Music, FDM 36 209-2)



Au-delà de l'événement que représente toujours la sortie d'un disque d'Alan Stivell, voici un CD qui tombe à pic pour, comme dirait Johnny, « remettre les pendules à leur place » A l'heure, justement, où une pseudo intelligentsia autoproclamée se hasarde à vouloir donner des leçons aux hexagons les moins lepénisés – c'est à dire les Bretons – il n'est pas inutile de rappeler combien la Bretagne d'aujourd'hui se conjugue avec tolérance et ouverture. Comment faire comprendre à des esprits (?) aussi étroits que pour qu'il puisse y avoir métissage il faut d'abord qu'il y ait différence ? Comment leur faire comprendre que la culture bretonne a autant de droits que - au hasard - la culture tibétaine, très mode, très bien portée dans les salons parisiens...?

C'est peine perdue, sans aucun doute, et finalement assez vain. Que nous importe tous les délires haineux d'un Camé, mesurés à l'aune du plaisir que nous prenons à écouter les voix mêlées de Stivell et Khaled, de Stivell et Youssou N'Dour, sur fond de cornemuse et de kora, de harpe ou de djembe ?

Inventeur avant l'heure de la world music, Alan nous livre avec «l Douar» une véritable proclamation d'humanisme breton et nous prouve encore une fois qu'il n'y a aucune contradiction, bien au contraire, entre la spécificité de la culture bretonne et son universalité. Depuis ses débuts, Stivell s'attache à témoigner de cette dualité et ce n'est pas pour rien que son nouveau disque porte ce titre de «1 Douar», qui signifie tout à la fois la Terre, en breton, et le village, en arabe. Une belle manière de renvoyer dos à dos ceux qui ne voient dans le réveil identitaire breton que des relents maurassiens et ceux qui tentent honteusement de s'en accaparer pour alimenter leur discours haineux...

Bretagne est univers et Alan et ses invités le prouvent. ***«Continuant le Voyage sur le vaisseau terrestre (...) L'avion est plein, mieux vaut s'entendre/Différents, bretons, français, noirs ou blancs/Un humain égale un humain»*** chante-t-il avec le Sénégalais Youssou N'Dour (A United Earth 1). Et il poursuit avec Jim Kerr, l'Ecossais de Simple Minds, ***«Ecossais dans le vrai, bleu et blanc/Libres Gallois, nous, plus tard/suivrons leur voie»*** («Scots are right»). Ou avec Khaled, l'Algérien : ***«Pitié/Vendeur d'armes, voleur d'âmes/Tueur au nom de lois/ou prétendu idéal»*** («Crimes»). Tel est «1 Douar», va et vient incessant entre Bretagne et univers, message de paix, duos d'espoir, hommage aussi à Glenmor, (Kenavo Glenmor») ou aux soeurs Goadec («La Mémoire de l'Humain»)... A ceux qui ont débroussaillé le chemin, tracé la voie étroite entre deux enfers, celui ***«des gens fermés»*** et celui ***«des nombres remplaçant les noms»,*** montré qu'entre «Un monde uniforme» et un monde ***«en mille morceaux»,*** il était possible de vivre, ***«différents et métis».*** Tel est «l Douar», mélange subtil d'influences multiples, entre raï et techno, et de musiques enracinées. Pour que ***«La harpe soit plus forte que la mort»*** (Yann Ber Piriou, «Ever»). Un disque nécessaire. Et réussi.

FRESU-PELLEN-MARCHAND TRIO : «Condaghes» (Auvidis Silex, Y 225067)



C'est encore d'une rencontre qu'il s'agit ici. Une rencontre qui remonte à l'été 94, à Quimper, au soir du concert de Celtic Procession, quand Jacques Pellen présente Paolo Fresu, trompettiste de jazz d'origine sarde à Erik Marchand... La suite, c'est «Condaghes», la trompette de Fresu qui égrène ses premières notes et, très vite, la voix d'Erik qui s'élève pour une gwerz, «Me 'Bokehe An Douar»... Et, plus loin, la guitare de Jacques Pellen, musicien virtuose et touche à tout, et la contrebasse d'un invité de marque, Henri Texier...

...Les Condhages, ce sont les premiers recueils d'écrits en langue sarde, une langue nouvelle née à l'aube du second millénaire, ***«expression,*** nous indique le livret, ***d'un peuple et d'une civilisation à la fois à l'écoute du passé et tournés vers l'avenir, ouverts aux échos et aux influences de leurs voisins Génois et Toscans, Catalans, Provençaux et Castillans».*** Ne me dites pas que cela ne vous rappelle rien !

Et c'est d'ailleurs en breton, bien sûr, que chante Erik Marchand, pour exprimer ***«les mêmes angoisses et les mêmes espoirs de ceux qui vivent, travaillent, et luttent afin que leurs langues ne soient plus muettes, leurs voix baillonnées leurs cultures niées»...*** Cette fois encore surgit là où ne l'attendent pas nos censeurs toute l'universalité du combat pour la Bretagne. Cette fois encore apparaît la volonté d'ouverture des chanteurs et musiciens bretons : ***«Pour moi,*** explique Erik dans le dernier numéro de Trad Magazine, ***la musique bretonne c'est mon expression, et je ne vois pas pourquoi cette étiquette m'empêcherait de travailler avec d'autres gens»...*** Il l'a déjà fait avec les Roumains du Taraf de Caransebes (à venir rapidement, un nouveau CD et une tournée pour cet été) et il poursuit sa route en se frottant à d'autres sonorités, proches du jazz, apportées par Jacques Pellen et Paolo Fresu.

Avec «Condhages», et surtout avec les compositions de Kristen Nogues, «Berseuz», extraite de son album «Kernelec», ou «Ar Ribloù Dall», Erik Marchand et ses amis ouvrent de nouvelles portes, tracent de nouvelles pistes. Ils le font avec le talent qu'on leur connaît. Et avec sincérité. Encore un disque important. Précieux et fort.

STONE AGE : «Les chrono-voyageurs» (Sony Music, San 488724 6)

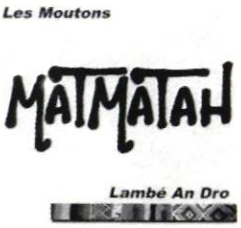
Et maintenant, entre Stonehenge et New Age, voici que ceux que l'on a appelés les Pink Floyd bretons, sont de retour, après une éclipse de trois ans. Voici donc Stone Age, et son nouveau disque, « Les Chronovoyageurs », qui fait suite au (déjà) surprenant « Zo Laret » paru fin 94.



Cette fois encore, c'est probable, la démarche des Stone Age ne fera pas l'unanimité. On leur reprochera peut être un certain opportunisme, un sens avéré du buizness... Le fait d'être produit et soutenu par une «major» internationale n'est pourtant pas (ou plus) une tare rédhibitoire...

Car il faut reconnaître que les Stone Age – Michel Valy (guitare, basse et chant), Jérôme Guéguen (piano, chant), Dominique Perrier (claviers, chant) et Marc Hazon (batterie, guitare acoustique, chant), rejoints par une belle brochette d'invités (Loïc Taillebrest, de Soldat Louis, Youenn Leberre et Robert Legall, de Gwendal, entre autres...) – les Stone Age, donc, s'y entendent pour créer un climat, une ambiance, un nouveau monde musical, fait ***«d'harmonies oubliées et de lutherie perdue».*** En mêlant étrangement paroles incantatoires et musiques ancestrales, voix planantes et sons électroniques, en mélangeant habilement les langues – breton, anglais, français – les Stone Age mettent en place un décor sonore étonnant, déroutant et finalement envoûtant, ***«l'écho d'une prière oubliée»*** censée nous permettre de ***«voyager dans l'espace et le temps».*** Et ils nous offrent, avec des titres comme «Maribrengaël», «Reverans» ou «L'Homme Goëland», quelques possibles tubes. Et aussi une partie multimédia – à ma connaissance, une première pour la musique bretonne, une première qui sera bientôt suivie d'autres expériences – peuplée d'êtres féeriques et d'animaux fabuleux. Au bout du compte, pas si mal, nos Stones à nous...

MATMATAH : «Les Moutons» (Editions Levallois)



Si vous avez échappé aux «Moutons» de Matmatah, c'est que vous avez de la ouate dans les oreilles. On les a entendus partout cet hiver et surtout sur RBO qui les a matraqués sans relâche... Leur single deux titres – «Les Moutons» et «Lambé An Dro» – s'est arraché et n'est plus disponible en rayon. Il faudra donc attendre la sortie imminente de leur album, prévue elle aussi chez une «major», ou leur tournée estivale, pour goûter toute la dimension de leur rock-ethno-celtique qui s'annonce décoiffant. A suivre et de près !

Pierre MORVAN

SOURIS...IEZ !

Je ne sais pas si vous connaissez celle-ci.
Ça se passe sur l'arche de Noë, la petite souris rose vient voir Noë pour lui annoncer qu'elle veut se marier.
«**C'est bien petite souris, mais avec qui ?**»
«**Avec l'éléphant...**». Noë réfléchit un moment :
«**Te marier... je veux bien... mais avec un éléphant ?**»
«**Si Noë, je veux me marier avec l'éléphant !**».
Mais enfin, dit Noë, «**je veux bien que tu te maries, mais avec un éléphant, quand même... ça pose des problèmes... techniques par exemple... je ne sais pas si tu as bien réfléchi à la question... à l'énormité de la chose ?**». Après de longs échanges, la petite souris rose finit par dire :
«**Tu sais Noë, on est obligé !**».

Je ne sais pas s'il y avait un mammouth sur l'Arche de Noë, mais l'histoire aurait été la même car il est également doté d'une trompe et les animaux à trompe ont horreur des souris pour la bonne raison que celles-ci peuvent rentrer dans leur tuyau et monter tout là-haut pour leur bouffer le cerveau.

Voilà à quoi je pensais en lisant le dernier texte du président de l'Union des Enseignants de Breton, qui est un homme avisé. Dans «Breizh Info», il commentait la dernière rencontre du 16 mai avec Bernard Poignant, qui a hérité du dossier... délaissé par Nicole PERRY, «chargée de mission» pour les langues dites minus, sous le titre :
«**Le mammouth va-t-il accoucher d'une souris ?**».

Avec un éléphant ou un mammouth ce genre de procréation est-il techniquement possible ? Peut-être avec l'insémination artificielle ? A condition de n'utiliser qu'une toute petite partie de la dose ?
Mais ne risque-t-on pas de procréer des hybrides ?

Pourtant, avant de rencontrer le maire de Quimper, il y en a qui ont fait le maximum : la délégation des langues se fait appeler désormais «Comité Républicain». (Il y avait l'école républicaine, les valeurs républicaines, des dîners républicains et même aux dernières élections des dîners bretons républicains). J'ai vu passer une pétition qui faisait appel aux valeurs de la nation et les Alsaciens ont poussé le bouchon jusqu'à libeller en bleu-blanc-rouge leur banderole d'appel à la dernière manif pour nos langues de ploucs. On dit même que l'on aurait voulu empêcher les jeunes de Diwan de chanter le «Bro goz ma zadou» à l'occasion du 20e anniversaire ! Et bien, malgré toute cette «bonne volonté» le poignant républicain ne s'en est pas laissé conter et il s'est déclaré «**personnellement défavorable à une officialisation des langues régionales**». C'est donc lui le premier qui doit se convertir avant de partir en mission.

A mon avis, il ne faut pas tomber dans les mésalliances à l'image de celle de l'Arche de Noë. Que les souris restent souris. Les mammouths ont disparu et le nombre des éléphants s'incline dans la même direction.
Nous savons tous qu'un éléphant, ça trompe énormément, mais il est en mauvaise santé. Bientôt il n'en restera plus qu'au PS ! Que les souris bretonnes leur bouffent le cerveau, qu'on leur mettent des hérissons alsaciens ou corses sous les pattes et des piments d'Espellette là ou je pense et tout ira mieux

Al Louarn



Librairie du PB

(expéditions franco de port par correspondance sous 48 h)

NOUVEAUTÉ :

- Une Bretagne responsable dans un monde solidaire *(38 F)*
- Autocollant Peuples d'Europe, avec 18 noms et drapeaux *(10 F le 1er, 6 F par exemplaire en plus)*
- Le Procès du centralisme *(38 F)*
- La Bretagne et les problèmes écologiques *(38 F)*
- Entre créole et breton, ces racines qui nous libèrent *D. Aupiais (80 F)*
- La résistance irlandaise *Roger Faligot (134 F)*
- Atlas de Bretagne *Skol Vreizh - 2e édition (175 F)*
- Le Breton, jeunesse d'une vieille langue *F. Morvannou "Tout sur le Breton ou presque" (45 F)*
- Les Bretons et la révolution. Elans et déceptions *(20 F)*
- Enezenn an Ervor *Fanch Peru (63 F)*

Bon de commande à recopier ou à découper. Cocher les livres choisis
Règlement par chèque à joindre à l'ordre du :
PEUPLE BRETON, 9, rue Pinot Duclos, 22000 SAINT-BRIEUC